

L'ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE

*Fil rouge pour une mise en oeuvre
à l'usage des communes*

Christian Aeberli / Hans-Martin Binder

Graphisme: Yves Winistoerfer, Nicole Hecht; Avenir Suisse, Zurich

Images: Maurice Haas, Paris / Zurich

Imprimé par: Druckerei Robert Hürlimann AG, Zurich

Tous droits réservés

ISBN: 3-033-00500-4

www.avenir-suisse.ch

CONTENU

↳ Avant-Propos	7
↳ Qu'attendons-nous encore!	9
↳ Arguments	13
o1 / Forte demande pour des écoles à journée continue	
→ L'ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE DE THOUNE: 15 ANS D'ATTENTE!	
o2/ Points forts des écoles à journée continue	
o3/ Écoles à journée continue à l'étranger et en Suisse	
→ LES APEMS DE LAUSANNE: 1500 BÉNÉFICIAIRES	
↳ Définition	49
o1 / Qu'est-ce qu'une école à journée continue?	
o2/ Qu'offre une école à journée continue?	
→ SCUOLA DELL'INFANZIA MASSAGNO: ENFANTS DE 3 À 5 ANS	
↳ Conception d'école à journée continue	63
o1 / Formulation du mandat	
o2/ Analyse de la situation dans la commune	
o3/ Approfondissement du concept	
o4/ Préparation de la réalisation	
o5 / De l'exception à la règle	
↳ Portraits des écoles à journée continue	119
↳ Appendice	149
o1 / Adresses	
o2/ Littérature	
o3/ A propos de ce livre	

AVANT-PROPOS



Le présent manuel écrit à l'intention des Communes de Suisse se veut être un instrument de promotion et de sensibilisation à la problématique de l'organisation de la journée des écoliers et de leur accueil en dehors des horaires scolaires.

Bien qu'il s'agisse d'une traduction d'un texte écrit en allemand et basé sur des pratiques et des expériences réalisées en Suisse alémanique ces dernières années, il sera certainement un outil de travail intéressant pour les autorités souhaitant organiser des écoles à journée continue sur leur territoire.

Certes, la Suisse romande aussi se préoccupe depuis longtemps de l'accueil parascolaire. Elle y apporte des solutions différentes et novatrices, par l'organisation de structures d'accueil parascolaire sous la responsabilité d'autorités communales, de divers organismes privés ou même d'entreprises.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'écoles à journée continue proprement dites, les lieux d'accueil parascolaire élargi (matin, midi, et après l'école avec devoirs surveillés) répondent aux normes de qualité mises en œuvre par les différents cantons et communes romands en ce qui concerne le personnel d'encadrement ainsi que l'environnement institutionnel, s'inscrivant dans les obligations faites aux Cantons dans le cadre de l'Ordonnance fédérale de novembre 1977 réglant le placement d'enfants. Ils font souvent partie de complexes scolaires ou sont situés à proximité des écoles.

Le nombre de ces lieux d'accueil extrascolaire est en augmentation constante mais ne répond toujours pas à la demande des parents qui travaillent et ont besoin de places de garde pour leurs enfants en dehors des heures d'école.

Puisse l'intérêt de l'enfant et des familles faire son chemin et trouver réponse dans l'organisation d'écoles à journée continue dans toute la Suisse dans un proche avenir.

QU'ATTENDONS-NOUS ENCORE!

Le 31 août 2004, sur l'île Saint-Pierre, lors de la présentation du «Rapport sur les familles 2004», le conseiller fédéral Pascal COUCHEPIN s'est exclamé: «Sans enfants, une société n'a pas d'avenir.» Quant au conseiller fédéral Joseph DEISS, il a souligné l'importance pour les familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Cela représente pour lui une priorité politique de la plus haute importance. Il précise encore: «Les enjeux socio-économiques sont nombreux: il y a de la croissance économique, du bon fonctionnement du marché du travail, de la lutte contre les effets du vieillissement démographique, de la préservation des investissements (publics) dans le capital humain, du combat contre la pauvreté, de l'amélioration de l'intégration sociale et scolaire des enfants ainsi que de l'égalité entre les femmes et les hommes» [La Vie économique 2004].

Ces deux conseillers fédéraux ont été très clairs: il est primordial de se soucier des enfants et de leur famille. Ils sont le fondement de toute société. Il est indispensable de développer leur potentiel, il y a du bien-être général et du maintien de la paix sociale. La formation et l'éducation jouent un rôle bien particulier, surtout lorsqu'on parle d'instruction publique. Pour un être humain, c'est le seul moment de sa vie où il passe le plus de temps avec des personnes de son âge quelles que soient les origines sociales ou culturelles de ces dernières.

Aujourd'hui, l'école publique se caractérise par une hétérogénéité sociale et culturelle. En outre, des langues diverses y sont parlées. Le travail des enseignants constitue un apport important dans lequel les enfants apprennent et grandissent. Le temps d'enseignement suffit souvent à peine pour répondre aux exigences de classes multiculturelles. Les développements auxquels on assiste, tant dans la famille que dans la société, ont pour conséquence qu'un nombre croissant d'enfants se retrouve en marge du système d'enseignement. Leur difficulté scolaire en est même devenue parfois une menace pour la réussite scolaire de leurs camarades. Le droit à l'enseignement est de plus en plus menacé. Les écoles à journée continue offrent, par comparaison avec l'école publique traditionnelle, un cadre pédagogique et temporel global plus favorable et qui permettrait de relever les défis constitués par l'éducation des enfants. Aujourd'hui, grâce à ce nouveau type d'école, les enfants auront la possibilité de mieux apprendre pour réussir.

La société actuelle exige une bonne formation de la population absolument nécessaire à la croissance économique. En effet, les pays à technologie avancée ne produisent pas tant des biens matériels que des services basés sur le savoir-faire. «Les biens produits», aujourd'hui, sont indissociables d'un niveau de formation sans cesse plus important. C'est ainsi qu'on gagne de l'argent. L'expression de «société du savoir» n'est pas un vain mot tant il est vrai «que la société exige un niveau de formation nettement plus élevé que celui exigé de la plupart des hommes et des femmes il y a une trentaine ou une quarantaine d'années» [GLOTZ 2004].

La société moderne du savoir n'a pas d'avenir sans une bonne formation des enfants et des jeunes. Le bien-être et le niveau de formation vont de pair. La Suisse est pauvre en matières premières, dès lors la valorisation de sa matière grise est indispensable. Les écoles à journée continue offrent, par comparaison, une contribution indispensable. Par exemple, elles améliorent les performances scolaires et renforcent les compétences sociales des enfants. De plus, elles facilitent également l'efficacité professionnelle des parents et permettent, par-là même, une utilisation optimale des efforts consentis par ces derniers dans la formation de leurs enfants.

Les écoles à journée continue devraient dès lors devenir la norme pédagogique pour les enfants du 21^e siècle. Et pourtant, cela n'a été reconnu que dans le canton du Tessin et dans seulement 30 des 2 500 communes de Suisse romande et Suisse alémanique. Seul le Tessin dispose d'une offre globale en matière d'école à journée continue pour les enfants à partir de 3 ans. Dans d'autres cantons, les choses évoluent plus lentement.

Dans le canton de Vaud depuis 2001, il est exigé que des efforts soient faits au niveau politique pour l'encadrement quotidien des élèves. Parallèlement, dans le programme de législature 2003–2007, l'intention de développer de telles structures est clairement affirmée. Dans la Constitution entrée en vigueur en 2003, il est stipulé que «l'État et les communes s'engagent dans un travail commun avec des partenaires privés pour l'accueil des enfants d'âge préscolaire et également pour un accueil des enfants complétant leurs heures de cours.» Une loi sur l'accueil de jour à cet effet devrait être appliquée dès 2006.

Dans le canton d'Argovie, une initiative cantonale a été déposée par les enseignants. Elle prévoit l'introduction, dans tout le canton, de structures d'accueil dans les écoles enfantines et dans les écoles primaires publiques. Dans le canton de Bâle-Ville, les autorités prévoient de développer les écoles à journée continue au niveau primaire dès l'année 2007. A cela, on ajoutera que, dans ce même demi-canton, une initiative populaire a été lancée: elle prévoit d'instaurer dans toutes les zones scolaires au moins une offre d'école à journée continue pour les écoles enfantines et les degrés primaires.

Les exemples décrits ci-dessus ne devraient toutefois pas faire oublier qu'à ce jour, il appartient aux communes de décider s'il convient de mettre en place une école publique à journée continue. Il en existe encore trop peu en Suisse. Lorsqu'on considère les développements de la société et de l'économie, ainsi que l'évolution de la famille, il est urgent de créer des écoles à journée continue. De telles écoles augmenteraient également l'attractivité de la région.

Le présent rapport énumère les mesures pratiques nécessaires à la mise en place d'une école publique à journée continue. Il revient aux autorités responsables dans les communes et les villes, ainsi que, le cas échéant, aux groupes d'intérêts, de mettre en place une école à journée continue communale aussi rapidement que possible. Ce ne sont en effet ni la Confédération, ni les cantons qui doivent, dans un premier temps, prendre une telle initiative.

ARGUMENTS

*01 / Forte demande pour des écoles
à journée continue*

02 / Points forts des écoles à journée continue

*03 / Écoles à journée continue à l'étranger
et en Suisse*

01 / FORTE DEMANDE POUR DES ÉCOLES À JOURNÉE CONTINUE

Il y a un quart de siècle déjà, la commission en charge de l'éducation à Zurich approuvait la tentative de mettre en place une école publique à journée continue. En 1979, il était reconnu que les conditions de vie avaient changé, notamment pour les familles. L'introduction d'une courte pause à midi et de la semaine de cinq jours dans le monde du travail avaient bouleversé les mœurs et justifiaient donc une telle initiative. «Dans bien des cas, le père ne participe déjà plus au repas familial de midi. (...) L'occupation professionnelle des mères est déjà largement répandue.» [AEBERLI/OERTEL 1987]. Cette même commission concluait que la formule de l'école à journée continue est une bonne réponse aux changements socio-économiques.

Depuis, différents milieux exigent la mise en place d'écoles d'accueil: les partis politiques, les syndicats ainsi que différentes organisations suisses. Mais l'application pratique des propositions n'a guère été suivie d'effet. Aujourd'hui encore, des initiatives de toutes sortes pouvant mener à l'émergence d'écoles à journée continue ou tout au moins contribuer à l'émergence de cette formule sont rares. C'est un des paradoxes du discours sur les écoles à journée continue: tout le monde les exige, mais personne ne se charge de les réaliser.

↳ Partis politiques

Le Parti socialiste suisse [PSS] exige dans différentes propositions la mise en place d'écoles à journée continue. Déjà en 1904 un groupe de travail ayant pour titre «S'occuper des enfants en dehors de l'école » était constitué. Des jardins d'enfants, des écoles enfantines, des lieux à la disposition des jeunes, des places de jeux, des colonies de vacances et des cours en plein air, étaient mentionnés. Plus récemment, la demande pour des écoles à journée continue est apparue comme un moyen qui allait permettre l'élargissement des droits des femmes moyennant un partage des tâches entre les deux sexes [programme du Parti socialiste 1995; traduit de: Sozialde-

mokratische Partei der Schweiz 1995b]. Aujourd'hui, cette demande apparaît dans les dossiers traitant de la politique familiale. «Si, aujourd'hui, le Parti socialiste suisse demande une meilleure offre en ce qui concerne l'accueil et l'encadrement des enfants, nous restons toujours dans le cadre d'une société dans laquelle les enfants, dès leur plus jeune âge, sont confiés à davantage de personnes de confiance» [FEHR 2002]. Cela est particulièrement problématique lorsqu'on considère le nombre beaucoup trop faible de places de garde propres à compléter l'encadrement effectué par les familles et l'école (crèches, cantines scolaires, réfectoires, école à journée continue, mamans de jour, familles d'accueil). Ce manque a pour conséquence qu'environ 40% des écoliers restent en moyenne sans encadrement [Parti socialiste; dossier sur la politique de la famille 2005; traduit de: Sozialdemokratische Partei der Schweiz 2005]. Dans un rapport plus ancien sur la politique économique, la remarque suivante avait été faite: «Il nous faut finalement un nombre suffisant de crèches et d'écoles à journée continue» [Parti socialiste 1995; traduit de: Sozialdemokratische Partei der Schweiz 1995a].

Dans le programme en cours du Parti démocrate-chrétien [PDC], la demande pour des écoles à journée continue apparaît sous la forme suivante: «Nous encourageons la compatibilité entre la vie de famille et l'organisation de l'école.» Dans des rapports antérieurs portant sur la formation et l'éducation des enfants, on trouvait déjà des propositions d'offre en places d'accueil pour compléter les tâches éducatives des familles: possibilités de prendre le repas de midi à l'école, aide lors des devoirs ou encore des structures d'accueil extrascolaire élargies. [PDC 2003; traduit de: Christlichdemokratische Volkspartei 1995]. Les dernières positions de ce parti sont parfaitement claires: «Le PDC demande la création d'offices de conseils aux enfants et aux parents ainsi que des crèches et des écoles à journée continue» [PDC, Cahier sur la formation, 2004; traduit de: Christlichdemokratische Volkspartei 2004].

La ligne directrice du Parti évangélique Suisse [PES] a été fixée lors de l'année internationale de la famille en 1994: «Dans les offres visant à compléter les tâches éducatives des familles, un temps de prise en charge élargi des enfants (places d'accueil, école à journée continue, etc.) est nécessaire. Même les enfants uniques doivent pouvoir bénéficier de telles offres qui doivent être aussi disponibles dans les campagnes. Les tarifs doivent être graduels et établis en fonction de critères sociaux» [PDC 1994; traduit de: Evangelische Volkspartei 1994].

«Il faut introduire des écoles à journée continue.» On ne peut être plus explicite que le Parti radical [PRD; traduit de Freisinnig-Demokratische Partei 2003] en termes d'objectifs lors de la mise en place d'une plateforme électorale en 2003. Ce parti veut que la Suisse soit une «nation du savoir». Il fixe les priorités suivantes pour la législature 2004-2007: Une réforme nationale de la formation pour des structures qui soutiennent la famille et qui harmonisent les buts de l'éducation (...) [PRD 2004; traduit de: Freisinnig-Demokratische Partei 2004c]. Dans un rapport intitulé «Contenu et Propositions», la réalisation d'écoles à journée continue dans le cadre d'une politique orientée vers la famille et la formation est explicitement souhaitée [PRD 2004; traduit de: Freisinnig-Demokratische Partei 2004a]. Il y est affirmé que des structures scolaires proches des familles soulageraient leur quotidien. La direction du parti demande qu'un postulat soit déposé pour «des écoles à journée continue dans chaque commune et l'égalité des chances pour tous les enfants.» C'est le projet (02) dans un ensemble de 21 projets. L'idée est la suivante: «Chaque commune offrira une école à journée continue soutenue financièrement par les pouvoirs publics. Si une commune n'est pas en mesure de le faire et si cette impossibilité tient à des raisons structurelles, elle doit trouver un substitut» [PRD 2004; traduit de: Freisinnig-Demokratische Partei 2004b].

L'Union démocratique du centre [UDC] exige, elle aussi, une amélioration des conditions- cadre pour les familles. Mais pour ce parti, l'éducation des enfants, de la naissance à l'âge adulte, est de la responsabilité des parents et ne doit être pas être déléguée à l'État. «Des offres visant à aider les familles, comme les écoles à journée continue ou les crèches ne doivent pas, dès lors, être prescrites par l'État, mais doivent correspondre à des besoins particuliers» [UDC 2003; traduit de: Schweizerische Volkspartei 2003]. Les Jeunes UDC sont plus affirmatifs dans leur volonté de voir la mise en place des écoles à journée continue. Leur programme contient la proposition suivante: «Les écoles à journée continue doivent devenir une partie essentielle de notre système de formation» [Jeunes UDC 2002; traduit de: Junge Schweizerische Volkspartei 2003].

Les Verts s'expriment de manière brève et directe. Sous le titre «Repenser l'école» les Verts considèrent que les écoles à journée continue doivent devenir la norme [Les Verts 2005; traduit de: Die Grünen 2005].

→ Organisations et associations diverses

L'Union patronale suisse [UPS] a publié en 2001 dix principes résumant sa politique pour la famille. L'un d'entre eux porte sur la formation. On y découvre qu'une intégration scolaire précoce et la possibilité d'écoles à journée continue sont considérées comme des propositions justifiées dans une société en transition. C'est pourquoi l'Union patronale «... souhaite que les structures scolaires s'articulent mieux sur le monde du travail. Dès lors, les horaires scolaires et les repas de midi doivent être harmonisés et une offre en écoles à journée continue est souhaitable sur une base facultative. Cependant, les parents doivent participer à ces nouvelles structures et apporter de l'aide là où c'est nécessaire. Un appui de la part de l'entreprise mérite d'être essayé» [UPS 2001; traduit de: Schweizerischer Arbeitgeberverband 2001].

Cinq organisations suisses défendant les intérêts des familles se sont regroupées sous le nom de «Perspectives pour la politique de la famille.» En l'an 2000, elles ont publié un rapport dans lequel elles défendaient leurs positions [Commission fédérale de coordination 2002; traduit de: Eidgenössische Koordinationskommission]. Pour une meilleure articulation de la profession et de la vie en famille, elles demandent l'introduction de périodes continues et la mise en place de cantines scolaires ou de réfectoires pour les repas de midi ainsi que celle d'écoles à journée continue.

La fondation Pro Familia considère qu'un encadrement en appui aux familles fait partie d'un mandat général incluant l'éducation et la formation. « Les enfants, dans des écoles à journée continue et dans des lieux qui leur sont spécifiquement destinés, reçoivent un complément nécessaire à leur éducation et leur formation dans la famille» [Pro Familia 2004]. L'enfant peut ainsi faire de nouvelles expériences avec son environnement lui permettant ensuite de se développer et de s'intégrer dans la société.

«L'Association suisse des écoles à horaire continu» s'engageait dès 1987 pour l'introduction de telles écoles. Elle voit dans ces écoles une organisation scolaire qui convient à notre temps, qui a une valeur pédagogique et qui peut efficacement soutenir les enfants et les familles. Elle donne des informations sur l'offre actuelle en matière d'écoles à journée continue et joue un rôle de consultant pour la réalisation de projets, à l'intention des autorités scolaires, des équipes d'enseignants et des parents qui veulent réaliser une école à journée continue. Depuis 2004, cette association dispose d'un bureau en Suisse romande.

→ Organisations dans le domaine de l'enseignement

L'Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses [Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer, LCH] s'est également engagée pour de bonnes structures scolaires. C'est seulement ainsi que, de son point de vue, les écoles pourront devenir efficaces et performantes. Car «l'école est aujourd'hui confrontée à des tâches qui dépassent ses possibilités (...) Une telle situation menace l'enseignement dans son ensemble et le rôle qu'il doit jouer dans la société» [LCH 2004]. Ces charges excessives semblent provenir essentiellement d'un manque d'encadrement des enfants. En règle générale, ceux-ci passent trop de temps devant la télévision et les jeux vidéo. Leur manque de concentration et d'assimilation est, par conséquent, une menace pour l'école. Toujours selon cette association, les enseignants ne seraient pas prêts à fournir ce qui est nécessaire en matière d'encadrement et d'éducation. «Leurs tâches essentielles sont la formation et l'enseignement» [LCH 2005].

Il n'est guère fait mention de l'école à journée continue dans les documents de la Conférence Suisse des Directeurs d'Instruction Publique [CDIP]. Il est toutefois établi, dans le cadre d'une coordination des écoles suisses, que l'introduction de l'école à journée continue devrait être réalisée à la fois sur le plan cantonal et communal. De cette façon, les besoins particuliers seraient pris en considération [EDK 2004].

L'Association des enseignants argoviens [Aargauischer Lehrerinnen- und Lehrerverband, ALV] a, pour la première fois de son histoire, lancé une initiative le 12 octobre 2004. Elle s'intitule «Ecole et Famille» et a récolté 5000 signatures. Le texte stipule: «Les jardins d'enfants et les écoles primaires devraient devenir des écoles à journée continue qui embrasseraient la partie obligatoire de l'enseignement public, l'encadrement des enfants dans leur temps de loisirs et un repas de midi. Profiter d'une offre d'encadrement et d'un repas de midi est facultatif pour les élèves. Les parents pourraient participer aux frais.» Pour l'introduction des écoles à journée continue, un délai de 12 ans est accordé. L'initiative se fonde sur les mauvais résultats de l'étude PISA et la reconnaissance d'une interaction entre le succès à l'école et l'origine socio-culturelle des parents [MOSER 2001]. Un univers scolaire élargi pourrait apporter les améliorations nécessaires. «Grâce à un encadrement venant compléter les heures d'enseignement, tous les enfants seraient stimulés et encouragés (...)» [ALV 2004].

L'ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE DE THOUNE: 15 ANS D'ATTENTE!

«Une école à journée continue n'est pas obligatoire. Elle consiste en un dispositif pédagogique intégré dans l'école publique et permettant l'encadrement des enfants en dehors des heures de cours. Au début de l'année scolaire 2005/06, la ville de Thoune lancera une nouvelle école de jour continue et facultative pour les enfants fréquentant des classes de la première à la sixième.»

Avec la décision du Conseil municipal No. 251 du 21 avril 2005, un premier obstacle à une demande exprimée 15 ans auparavant dans le Grand Conseil (parlement) de la ville de Thoune a été enfin surmonté. Un postulat du 18 mai 1990 a en effet la teneur suivante: «Le Conseil municipal examinera la possibilité d'introduire une école à journée continue dans un avenir proche.»

Ce n'est qu'avec une impulsion supplémentaire donnée en 2000 par le Grand Conseil de Thoune que les choses commencèrent à bouger. Dans ce contexte, on mentionnera aussi l'élection de la conseillère nationale Ursula HALLER au Conseil administratif (exécutif) de la commune et la mise en place (le 6 février 2001) d'une «commission spéciale pour les écoles à journée continue», formée de dix personnes, commission qui jouissait d'un large soutien des milieux politiques, ainsi que des milieux professionnels. Sous la direction de Ursula HALLER, alors à la tête de la direction pour la formation et le développement, cette commission a élaboré entre février et août 2001 et en seulement 7 séances, un concept détaillé d'école de jour continue incluant le financement.

C'est grâce à l'efficacité de cette procédure que les enfants de Thoune pourront disposer pleinement, dès la fin de l'été 2005, d'une école à journée continue.

02 / POINTS FORTS DES ÉCOLES À JOURNÉE CONTINUE

Dans de nombreux endroits de la Suisse, les classes sont très hétérogènes sur le plan social, culturel et linguistique. C'est pourquoi les écoles se retrouvent confrontées à des nouvelles exigences qu'elles peuvent à peine maîtriser. En particulier elles n'arrivent pratiquement plus à aider les enfants en difficulté. Selon le rapport PISA 2003, 16% des enfants de 15 ans en Suisse ne peuvent pratiquement pas comprendre le texte qu'on leur demande de lire. Par comparaison, dans les pays où l'enseignement conduit à de meilleurs résultats, cette proportion est entre 6 et 9%. A tous égards, et toujours selon PISA, les écoles suisses ne font pas bonne figure. Seulement 8% des écoliers arrivent à des bons résultats en lecture. Dans les trois pays qui arrivent en tête de cette étude, cette proportion se situe entre 12 et 15% [Illustration 1].

Les raisons de ces mauvais résultats peuvent être expliquées, en partie, par le contexte familial. Aujourd'hui, les préoccupations d'une famille vis-à-vis des enfants viennent après celles liées à la profession. La proportion de femmes actives professionnellement dans des ménages avec des enfants entre 0 et 14 ans est de 71%. Cela a pour conséquence que le nombre des enfants abandonnés à eux-mêmes après l'école est en augmentation. En 1994, cette proportion était déjà élevée : 45% des élèves n'étaient pas encadrés par leurs parents (Statistiques fédérales 1996; Bundesamt für Statistik 1996). Les enfants grandissent de plus en plus dans des familles où les deux parents travaillent. Ceux-ci n'ont plus guère de temps à consacrer à leurs enfants.

A cela s'ajoute un accroissement constant, depuis 1980, de la population étrangère en Suisse [MÜNZ/ULRICH 2001]. On trouve donc beaucoup d'élèves étrangers dans les classes. Souvent ces enfants ont des parents parlant à peine français. Et les parents eux-mêmes ont pour la plupart reçu une éducation limitée. Cet environnement, guère favorable à la formation, n'aide pas les enfants à s'intégrer et à répondre aux exigences des écoles publiques [Illustration 2].



**BARBARA ZAUGG-STETTLER, 28 ANS, COLLABORATRICE
AU DÉPARTEMENT DE LA FORMATION A THOUNE**

Elle a discrètement promu l'école à journée continue – Pour elle, de telles écoles contribuent à améliorer l'égalité des chances pour des enfants dont les deux parents travaillent. Comment? En articulant l'enseignement sur le temps libre de la meilleure manière possible.


Barbara Zaugg-Stettler a préparé puis finalisé les sessions de la commission spéciale mise en place à Thoune pour l'école à journée continue. C'est encore elle qui a noué des contacts entre la Confédération et le canton pour tout ce qui concerne les subventions. Elle a donc très vite pris conscience des tensions qui peuvent naître entre l'administration et les politiciens. Barbara ZAUGG-STETTLER souhaite qu'à l'avenir il y ait assez de places dans des écoles à journée continue pour que chacun puisse faire un choix lorsqu'il s'agit de définir les modalités d'un partenariat dans les activités professionnelles.



**BRUNO BERGER, 62 ANS,
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT
DE LA FORMATION À THOUNE**

Un «réseuteur» – Il y a dix ans, la notion de l'école à journée continue le laissait encore sceptique. Aujourd'hui, il voit en elles la seule manière d'aider les familles où les deux parents travaillent, soit parce qu'ils le désirent, soit parce qu'ils y sont contraints.

Bruno Berger a été en charge de la délicate mise en place d'une commission spéciale pour l'école à journée continue à Thoune. Avec l'expérience acquise à la tête du département de la formation, il mesure l'importance de la planification, qu'il s'agisse du lancement d'opérations ou de l'engagement de différents groupes. Ce qui le préoccupe, aujourd'hui, c'est l'évolution démographique de la population: par exemple 40% des femmes ayant choisi une carrière académique n'ont pas d'enfant. Il note aussi que ses propres filles, aujourd'hui adultes, sont stressées par cette décision si difficile à prendre: «Aurai-je ou non des enfants?»



URSULA HALLER, 57 ANS, CONSEILLÈRE COMMUNALE, CHEFFE DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT À THOUNE

Spécialiste de la mise au point de l'école à journée continue – Pour elle, la force de l'école à journée continue est qu'elle permet de mieux encourager les élèves en provenance des divers milieux sociaux.

En été 2005 s'est ouverte la première école à journée continue à Thoun, suite à un postulat qui avait été voté en 1990 par le conseil municipal. Mais ce n'est qu'en 1999, avec l'élection à l'exécutif communal de Ursula Haller que ce postulat s'est concrétisé. Profondément engagée dans la vie politique de sa ville et mère de deux enfants, elle sait de quoi elle parle lorsqu'il est question de concilier les activités professionnelles avec la vie de famille. Aujourd'hui, elle constate que sa fille, après avoir terminé ses études, tend à privilégier sa vie professionnelle plutôt que son désir d'avoir des enfants.

Dans de nombreuses familles, la curiosité naturelle des enfants, ainsi que leur soif d'apprendre, ne sont guère sollicitées. La plupart du temps, ils ne sont pas encadrés et sont laissés à eux-mêmes. Ils passent leur temps devant un écran au lieu de s'adonner à des activités ludiques et en même temps pédagogiques. Ils ne jouent même pas avec d'autres enfants. Dès lors, il est difficile pour eux de s'insérer dans la communauté qui les entoure. Ils ne sentent pas qu'on attend quelque chose d'eux et qu'on est prêt à les soutenir et à les encadrer. Par conséquent, ils se sentent perdus lorsqu'ils arrivent à l'école.

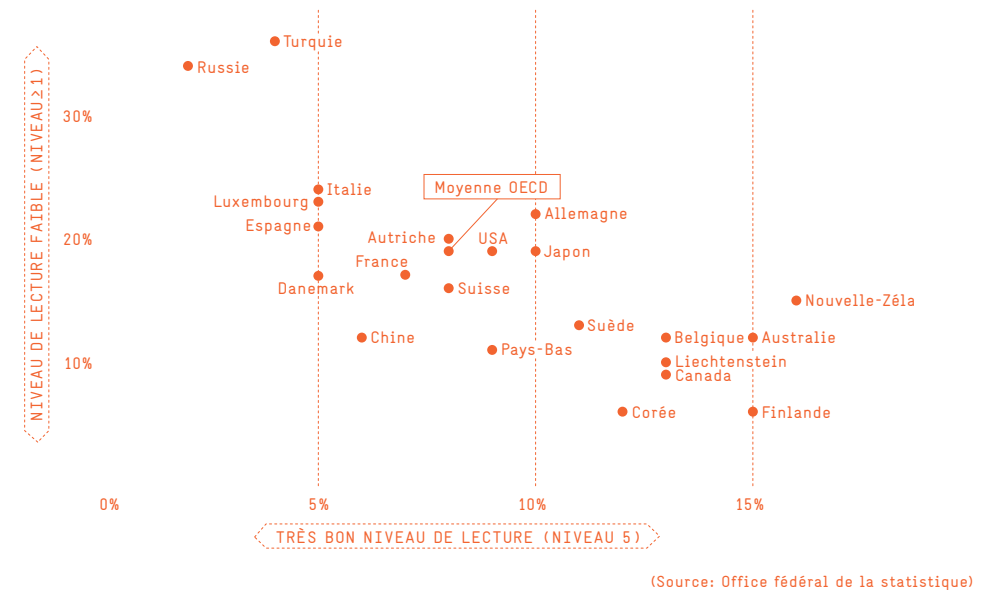
→ Amélioration de la formation et meilleure égalité des chances

Les écoles à journée continue augmentent la qualité de la formation et améliorent l'égalité des chances. En effet, elles offrent non seulement un enseignement, mais aussi un accueil et un encadrement des enfants. Un personnel qualifié exerçant ses activités au sein d'une école à journée continue encourage et accompagne les élèves aussi bien dans le temps d'enseignement que pendant celui des loisirs.

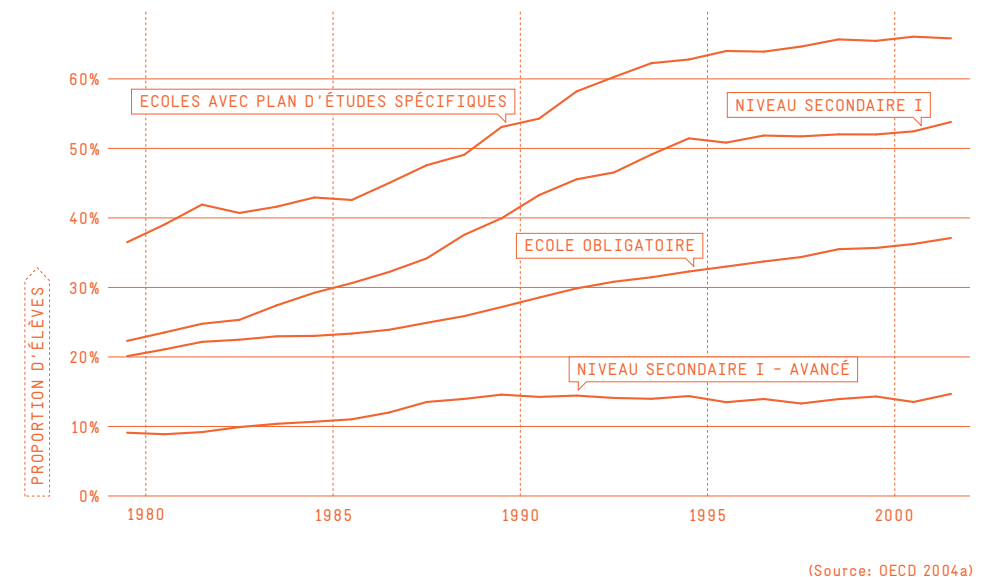
Le succès des élèves dans l'enseignement dépend de trois facteurs: d'abord des enfants eux-mêmes, ensuite du personnel enseignant et, enfin, des moyens mis à disposition pour enseigner [OELKERS 2001]. La qualité des deux derniers facteurs peut être modifiée, mais pas l'environnement social des enfants, qui est un fait donné. L'école à journée continue offre un cadre élargi et une structure stable qui ont un effet positif sur les capacités d'assimilation des élèves.

- En passant toute la journée dans une école à journée continue, tous les enfants sont pris en charge et bien nourris. Ils échappent au moins en partie à l'emprise des multimédias. Leurs facultés de concentration s'améliorent.
- Un lieu plus tranquille ainsi que le soutien lors des devoirs sont l'occasion de mettre en pratique et d'approfondir ce qui a été appris à l'école. Faire ses devoirs consciencieusement augmente les capacités d'assimilation des enfants.
- Des loisirs de qualité stimulent le développement intellectuel et physique des enfants. Ils éveillent leur curiosité et leur permettent de mieux communiquer les uns avec les autres.

Illu. 1 Compétences en lecture: plus de difficultés que d'excellence



Illu. 2 Progression des élèves étrangers en Suisse depuis 1980



Les enfants laissés à eux-mêmes perdent leurs repères et sont dans le désarroi en arrivant à l'école: cela ne facilite pas la tâche des enseignants. Mais le cadre offert par l'école à journée continue leur permet de mieux affronter ces difficultés. Les encouragements et les lois, l'appui lors des devoirs, l'attention portée aux élèves, les possibilités de s'isoler et les périodes de sieste pour les plus petits, tout cela aboutit à un meilleur accueil et prédispose les élèves à apprendre.

Mais n'oublions pas qu'un bon enseignement doit conduire au succès [MOSER/TRESCH 2003]. Et cela s'applique bien sûr à l'école à journée continue. Le personnel enseignant peut exercer son métier avec plus de facilité dans les écoles à journée continue et obtenir de meilleurs résultats. Les enfants qui en bénéficieront le plus sont ceux qui viennent des milieux sociaux les plus défavorisés [LAFRANCHI 2002]. Pour ceux-ci, les chances de succès s'améliorent d'une manière significative. Par exemple, ils profitent de l'immersion quotidienne dans un français correct ainsi que de l'encadrement et du soutien lors des devoirs. Ce sont finalement tous les élèves qui bénéficient d'une école à journée continue.

→ Action préventive

Les différentes prestations offertes dans le cadre des écoles à journée continue ont une action préventive sur les écolières et sur les écoliers dont le comportement s'avère problématique, tant dans la famille que dans la société. Les conséquences sur le comportement des enfants dans leurs périodes de temps libre sont manifestes: une nourriture saine ou le respect de règles dans l'assimilation des connaissances, dans les jeux ont des effets bénéfiques sur leur comportement social. Les enfants d'origine étrangère ont tendance à prendre davantage confiance en eux quand on s'occupe d'eux.

→ Comportement durant le temps libre - Pour différentes raisons, dans certaines familles, on s'occupe moins des enfants. Hors de l'école, ces enfants reçoivent moins d'attention et ne sont donc pas encadrés. Cela a pour conséquence, entre autres, qu'ils se tournent vite vers des appareils électroniques sans rencontrer le moindre obstacle. Presque tous les enfants (98%) ont libre accès à la radio, 68% à la télévision et 59% aux ordinateurs [SRG SSR Idée Suisse 2004]. Les jeux en groupe, la pratique de sports d'équipe, le bricolage ou la cuisine n'ont pratiquement plus de

place dans le quotidien d'une famille. Souvent, les enfants enclenchent les ordinateurs, leur console de jeux ou la télévision parce qu'ils s'ennuient ou éprouvent un sentiment d'insécurité. La plupart du temps, cela a sur eux des conséquences désastreuses: lorsque les informations se succèdent en rafales, les effets sur la mémoire sont pratiquement destructeurs. «La mémoire, peu à peu, s'enfonce dans le chaos» [SCHEICH 2004]. Selon les recherches sur le cerveau, il faut au moins 24 heures pour qu'un mot étranger, une formule mathématique ou une subtilité grammaticale s'imprègne dans la mémoire. Passer trop de temps devant un écran après l'école provoque des troubles dans les facultés d'apprentissage.

Lorsque les enfants se retrouvent souvent seuls, ils peuvent en subir des conséquences néfastes. À partir de là, nombreux sont ceux qui basculent dans un environnement social problématique. Le fameux médecin pour enfants Remo LARGO [2004] a observé à ce sujet: «Il n'est pas surprenant que de tels enfants cherchent à être rassurés et tombent dans un milieu social malsain. Mais il est vrai qu'un tel milieu vaut mieux que pas de milieu du tout» [LARGO 2004]. Des enfants abandonnés peuvent développer des troubles sociaux.

En outre, un manque d'activités sportives peut provoquer des troubles physiologiques et réduit les capacités physiques et intellectuelles. Durant ces dernières années, les performances sportives des jeunes Suisses ont diminué [Illustration 3]. À cet égard, dans les écoles à journée continue, un certain équilibre entre différentes activités est respecté: des activités telles qu'apprendre, jouer, et pratiquer un sport ont toutes leur place. Il est procédé à une planification du «temps d'efforts physiques». Cela appartient au quotidien des enfants aussi bien que les repas et le brossage des dents [SCHMID 2005].

Une structuration approfondie du temps d'enseignement et le temps passé dans une école à journée continue n'écartent pas seulement les problèmes et les perturbations que nous venons d'indiquer. Les cours, les possibilités de participer à diverses activités, et à des jeux, stimulent le développement intellectuel et physique. Par-là, les jeunes font connaissance avec des activités qui peuvent être sources de plaisir pendant leur temps libre et aussi en profiter à la maison. Lorsque tout se passe de la meilleure manière possible, l'usage quotidien de jeux électroniques ou de la télévision peut être ainsi réduit. Cela est particulièrement souhaitable pour les jeunes dont les parents n'ont pas ou peu d'instruction et qui

passent davantage de temps devant la télévision que ceux dont les parents sont cultivés [HERRLICH/WERITZ 2002].

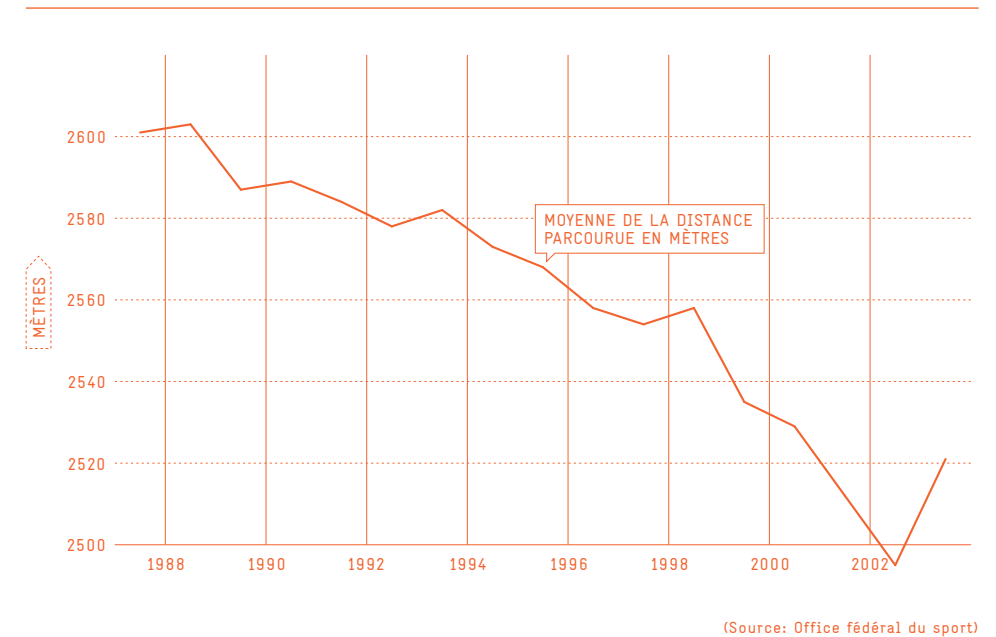
→ **Habitudes alimentaires:** On le sait, l'alimentation n'est pas suffisamment saine dans de nombreuses familles. Aujourd'hui, presque un tiers des écoliers entre 6 et 12 ans souffrent de surcharge pondérale [ZIMMERMANN 2004, Illustration 4]. Des habitudes alimentaires déséquilibrées peuvent rendre la concentration difficile, provoquer des allergies ou de l'hyperactivité.

Dans l'école à journée continue, la planification des menus pour les repas principaux ou pour les collations est faite selon des principes diététiques. Les multiples aspects de l'alimentation tiennent compte des offres saisonnières. Cela améliore le sens du goût des élèves. De plus, cela influence également leurs habitudes alimentaires à la maison.

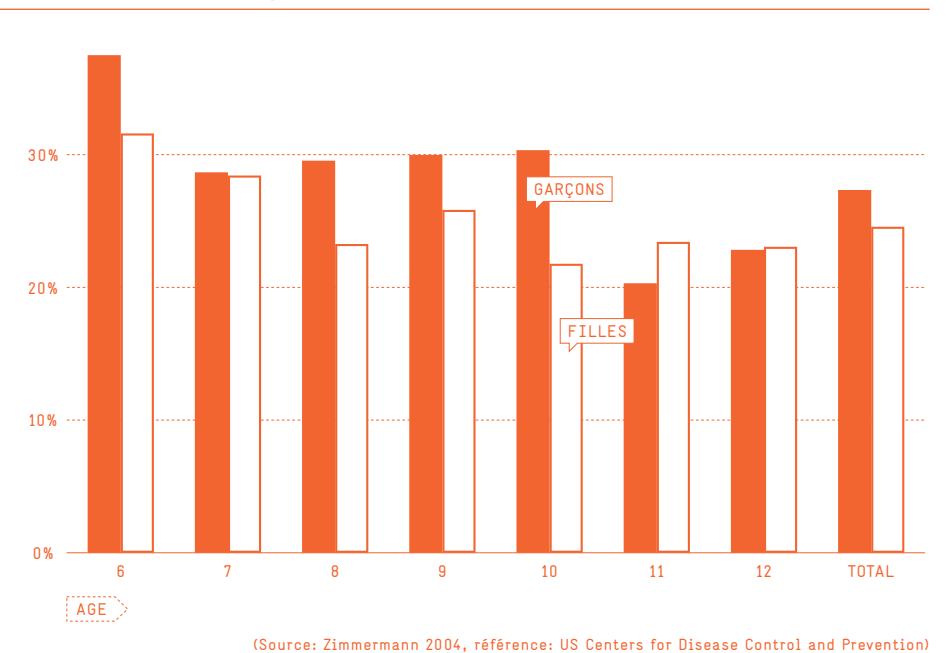
→ **Comportement social:** Dans une école à journée continue, les élèves ont plus de temps et plus de possibilités de nouer des contacts, tout particulièrement dans le cadre de la collectivité. On citera entre autres le respect réciproque, l'attention portée aux règles en usage dans un groupe, autour d'une table, sur un terrain de jeux ou dans une conversation. Les enfants uniques sont ceux qui profitent le plus des interactions quotidiennes dans une école à journée continue. Mais il va de soi que les autres élèves s'initient aussi à un comportement social qui les aide ensuite à s'insérer harmonieusement dans la société.

Ces éléments ont encore plus d'importance pour les enfants provenant d'autres cultures. En raison de leur origine et de leur formation, ils ont le plus souvent de grandes difficultés à comprendre les règles de comportement observées par les Suisses, ainsi que les valeurs qui sont respectées dans le pays. De plus, leurs parents, en règle générale, ont une formation scolaire limitée et ne peuvent guère soutenir leurs enfants. L'école à journée continue améliore l'intégration des enfants de migrants aussi bien au sein de l'école que dans la société. Cela se révèle particulièrement vrai pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité ou qui fréquentent le jardin d'enfants ou l'école enfantine. Pour ceux-là, l'école à journée continue est précieuse [LAFRANCHI 2002].

Illu. 3 Performances sportives: distance parcourue en 12 minutes de course



Illu. 4 Surcharge pondérale: développement chez les enfants âgés entre 6 et 12 ans



→ Favoriser la famille et les activités professionnelles

L'école à journée continue favorise la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, en particulier pour les femmes. Grâce à ce type d'école, leurs possibilités d'épanouissement dans leur vie professionnelle s'améliorent. Elles peuvent ainsi se vouer à leur carrière avec beaucoup plus de continuité et s'y engager pleinement. Il va de soi que les conditions de vie et de travail sont alors améliorées. Naturellement, les modes de vie et de travail des parents ayant une activité à temps partiel sont aussi favorisés [KAPPELER 2004].

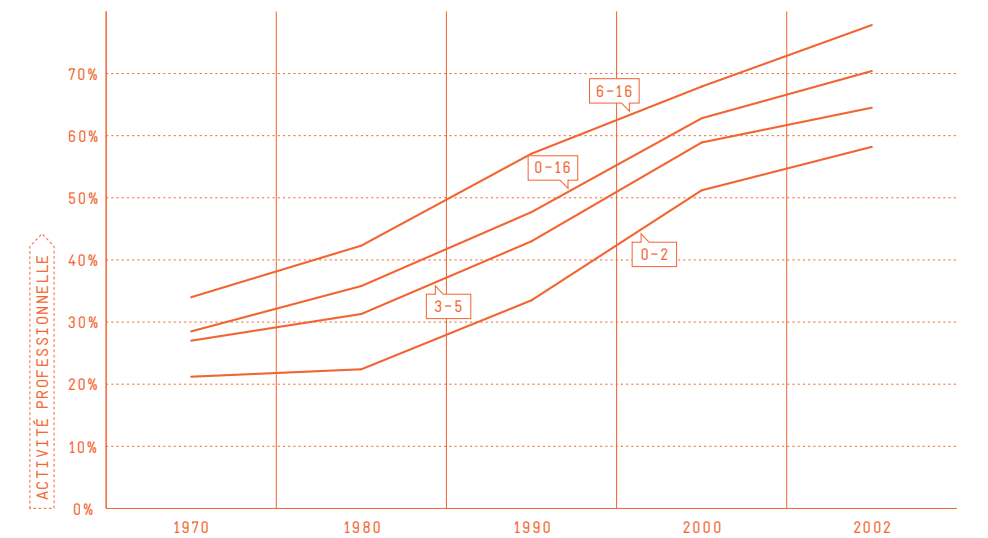
De même, dans les familles dont les enfants fréquentent une école à journée continue, les parents peuvent s'adonner à leur activité professionnelle en étant plus motivés et plus concentrés.

Grâce à l'école à journée continue, les parents n'ont pas à se soucier de l'encadrement de leurs enfants à midi et au début de l'après-midi. À la fin de la journée scolaire, les devoirs sont terminés, éliminant ainsi le plus souvent le stress qu'ils provoquent. Et lorsqu'un enseignant est malade, l'école organise la prise en charge des enfants durant son absence. Dès lors, les parents engagés dans une profession avec des enfants fréquentant une école à journée continue sont libérés de nombreuses tâches. L'atmosphère familiale est plus sereine pour tous et les chances d'une vie de famille harmonieuse augmentent.

Le nombre de femmes avec enfant(s) actives sur le plan professionnel a fortement augmenté entre 1970 et 2002. Spécifiquement, la part des femmes actives professionnellement et dont les enfants sont âgés entre 0 et 16 ans a progressé de 28,5% à 70,4%.

Pour les jeunes couples, il est normal d'avoir des enfants tout en exerçant une profession. Dans 75% des familles dont le plus jeune enfant est âgé de 7 à 14 ans, les deux parents ont une activité professionnelle [Rapport sur les familles 2004; Familienbericht 2004, Illustration 6]. Dans une société moderne, ce sont à la fois les enfants et la profession qui contribuent au bonheur et à l'épanouissement des familles. Il est donc difficilement acceptable que des contraintes politiques sous la forme d'horaires scolaires et de prise en charge des enfants dépassées, empêchent l'épanouissement personnel et professionnel [HELD 2004].

Illu. 5 Progression des femmes (avec enfant) actives professionnellement depuis 1970



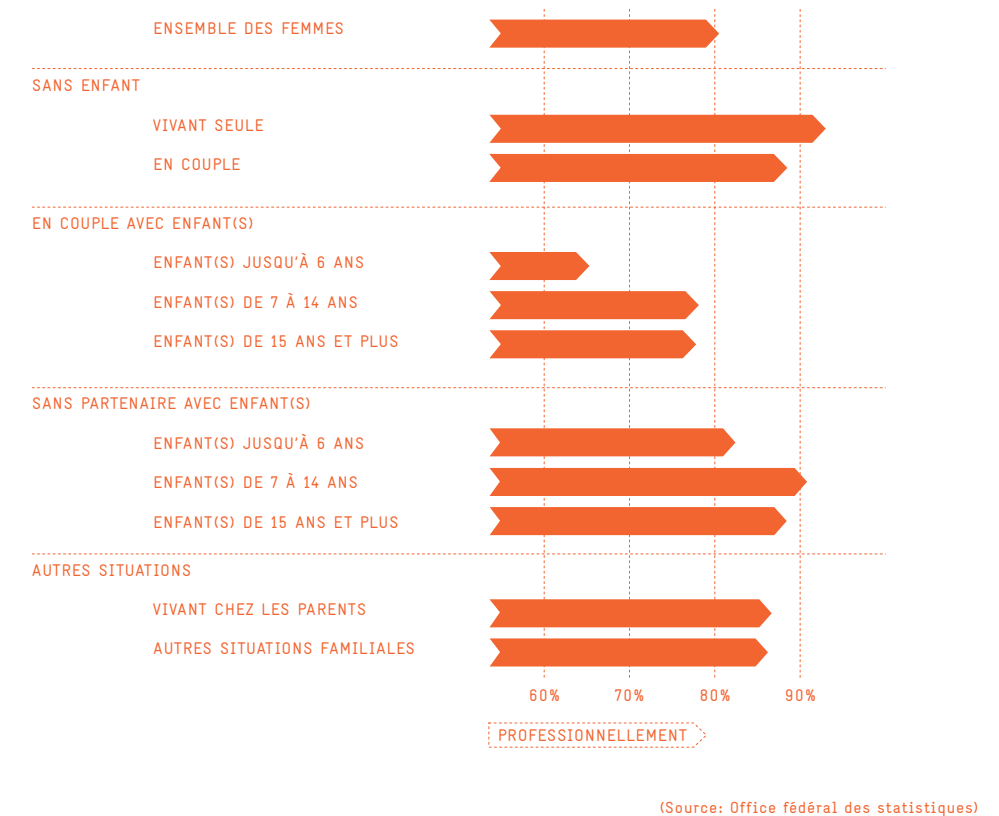
(Source: OECD 2004b)

La naissance d'un enfant a eu, jusqu'à présent, des effets contrastés sur le comportement professionnel des hommes et des femmes. La plupart des hommes continuent à travailler à 100%. En revanche, les femmes, elles, choisissent une activité à temps partiel ou sont contraintes de le faire. Une femme sur deux en Suisse travaille moins de 30 heures par semaine, tandis que les femmes dans des pays aussi différents que le Portugal et le Danemark travaillent le plus souvent à plein temps [OECD 2004c]. Lorsque les femmes, après la naissance d'un enfant, continuent à travailler, leurs compétences professionnelles se prolongent plus longtemps. Elles peuvent mieux développer leurs potentialités professionnelles aussi bien en tant qu'individus qu'en tant que membres de la société.

Des différences dans les manières de mener une activité professionnelle apparaissent aussi entre les mères élevant seules leurs enfants et celles qui le font en couple [Rapport sur la famille 2004; Familienbericht 2004]. 83% des mères éduquant seules leurs enfants en âge préscolaire ont un emploi. Le taux d'emploi des mères vivant avec un partenaire est, lui, de 66%. Chez les femmes seules, une activité professionnelle n'implique pas seulement une journée très chargée, mais également, dans de nombreux cas, des difficultés matérielles, car la famille, sans le travail de la mère, ne pourrait pas survivre économiquement. Savoir qu'on prend soin de son enfant dans une école à journée continue est, dans ces cas, un soulagement considérable.

Une meilleure exploitation de la force de travail des familles, monoparentales ou non, peut améliorer la situation difficile de ceux que l'on appelle aujourd'hui les «working poor». Ce sont des personnes qui, certes, travaillent, mais qui, après déduction des coûts liés à la santé et à l'habitat, disposent de moins de mille francs par mois pour vivre. 7,4% des travailleurs en Suisse sont dans cette situation. Et 232 000 enfants en sont affectés [KUTZNER et al. 2005]. Dans une école à journée continue, ces enfants seraient mieux stimulés et instruits. Dès lors, ils auraient de meilleures chances de réussite à l'heure d'entrer dans la vie professionnelle. Quant à leurs parents, ils auraient eux aussi de meilleures chances de se procurer un revenu plus élevé puisqu'ils disposeraient de plus de temps.

Illu. 6 Femmes actives professionnellement (25 à 54 ans):
Différences selon situation familiale



→ Avantages socio-économiques

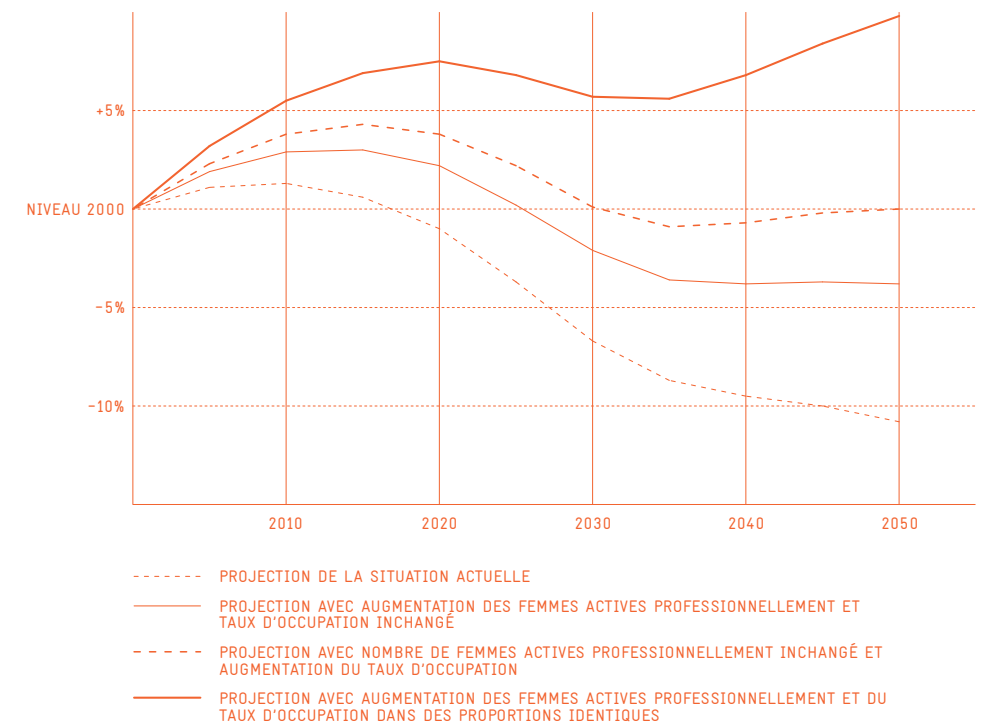
Investir dans des écoles à journée continue répondrait à de nombreux besoins politico-économiques. Pour résumer, on retiendra les points suivants: les employés des écoles à journée continue paient des impôts sur le revenu. De leur côté, les parents dont les enfants fréquentent une école à journée continue travaillent eux-mêmes et touchent un revenu sur lequel ils paient des impôts. Ces parents (avant tout des mères) n'ont ainsi pas à interrompre trop longtemps leur activité professionnelle et ont moins de problèmes de carrière. Pour l'avenir, les possibilités d'emploi restent pratiquement intactes. Les écoles à journée continue permettent à de nombreuses familles de viser un revenu plus élevé, ce qui diminuera d'autant les demandes d'aide sociale. Les communes et les cantons deviendront de plus en plus des régions plus compétitives.

Les écoles à journée continue contribuent ainsi à une augmentation de la productivité du travail et stimulent la croissance. La Suisse a l'un des plus bas taux d'emploi à plein temps en Europe [SAKE 2002]. Les tâches d'encadrement des enfants par les femmes jouent ici un rôle évident. Avec des écoles à journée continue, le niveau de l'emploi pourrait s'élever. Il y a une corrélation forte entre ce qui est offert pour compléter les tâches des familles et la participation des mères au monde du travail [BÜCHEL/SPIESS 2002].

Le manque de places d'accueil des enfants en Suisse explique que les femmes s'investissent moins dans leur vie professionnelle malgré de bonnes formations avec pour conséquence, une perte en capital humain non négligeable. L'école à journée continue aide à augmenter la rentabilité de la formation et des investissements qu'elle exige. Or, aussitôt que cette rentabilité s'améliore, la productivité du travail augmente. Dans les 15 prochaines années, la Suisse pourrait voir son PIB augmenter de 15 à 20% par la seule augmentation du travail des femmes [OECD 2004b, Illustration 7].

Aujourd'hui, nombreux sont les parents qui travaillent beaucoup moins que ce qu'ils souhaitent. Cela concerne surtout les mères. Avec la naissance d'un enfant, elles quittent provisoirement ou définitivement le monde du travail. Avant la naissance du premier enfant, 58% des femmes ont un emploi à plein temps: après la naissance de cet enfant, il n'en reste plus que 21% [SGK 2000]. Parmi les femmes sans

Illu. 7 Femmes actives professionnellement: projections jusqu'en 2050



(Source: OECD 2004b)

Ensemble des coûts et des besoins des institutions à journée continue privées et publiques dans la ville de Zurich (garderies, crèches,...)

	COÛTS	PROFITS		
		Directs (inclus les besoins fiscaux)	Indirects	Non-quantifiables
CHARGES ET ÉCONOMIES SUR LES REVENUS FISCAUX	Contributions de la ville de Zurich: 17,8 Mio. CHF	Impôts destinés aux écoles de jour: 6,0 Mio. CHF	Gains prévus sur la base du potentiel de croissance économique	Meilleure qualité de vie
		Revenus fiscaux provenant de revenus supplémentaires directs (parents): 7,4 Mio. CHF		
		Revenus fiscaux provenant de revenus supplémentaires indirects (parents): de 7,5 jusqu'à 9,7 Mio. CHF		
		Contributions épargnées en aide sociale: 6,5 Mio. CHF		
		Montant de ce qui est épargné dans les contributions d'encadrement aux petits enfants: 0,8 Mio. CHF		
		Revenus fiscaux supplémentaires provenant de la fréquentation des écoles de jour continues		
		Moins de tâches pour les répétiteurs		
		Moins de criminalité		

ENFANTS DANS LES ÉCOLES DE JOUR CONTINUES	Meilleures performances scolaires	L'école se termine plus vite et le revenu pour les familles est plus élevé	Meilleures performances linguistiques et cognitives
	Meilleure intégration sociale	Meilleures compétences au niveau social	
PARENTS AVEC DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES DE JOUR	Revenu supplémentaire direct: 44,1 Mio. CHF	Moins de marginalité	Une meilleure qualité de vie grâce à une meilleure offre d'institutions à journée continue
	Prestations additionnelles provenant du revenu supplémentaire direct: 10,4 Mio. CHF	Meilleure intégration des familles d'immigrants	
	Revenu supplémentaire indirect provenant de salaires plus élevé sur le long terme: de 43,7 jusqu'à 59,2 Mio. CHF		
	Prestations sociales additionnelles provenant de salaires plus élevés: de 10,4 jusqu'à 13,4 Mio. CHF		
ENTREPRISES	Force de travail mieux qualifiée	Meilleures performances	Meilleure attractivité du lieu, du fait d'une force de travail plus qualifiée
TOTAL	Contributions: 1,1 Mio. CHF 39,1 Mio. CHF	Des employeurs plus attractif +	+

Remarques: ■ Par profits fiscaux, il faut entendre les gains directs pour les contribuables – il y a des profits identifiables mais pas quantifiables sur la base de 3500 actes d'encadrement à la date du 31.03.1999 pour l'année 1999. Source: Müller et Bauer 2001

(Source: Département social de la ville de Zurich, 2001, Bureau BASS)

emploi ayant des enfants en dessous de 15 ans, 91% avouent qu'elles n'ont pas cherché un emploi, car la charge du ménage et des enfants remplit leurs journées. 30% de ces femmes seraient toutefois prêtes à prendre un emploi si elles étaient certaines de pouvoir compter sur de bonnes structures d'accueil pour leurs enfants. 20% seraient prêtes dans «certaines circonstances» à travailler de nouveau [Office fédéral de la statistique, 2001]. On ne sait pas combien de mères prêtes à travailler augmenteraient leur taux d'activité s'il y avait de meilleures possibilités d'harmonisation entre la vie familiale et la vie professionnelle grâce à l'école à journée continue. On peut supposer cependant que, dans ce groupe, le volume de travail augmenterait significativement.

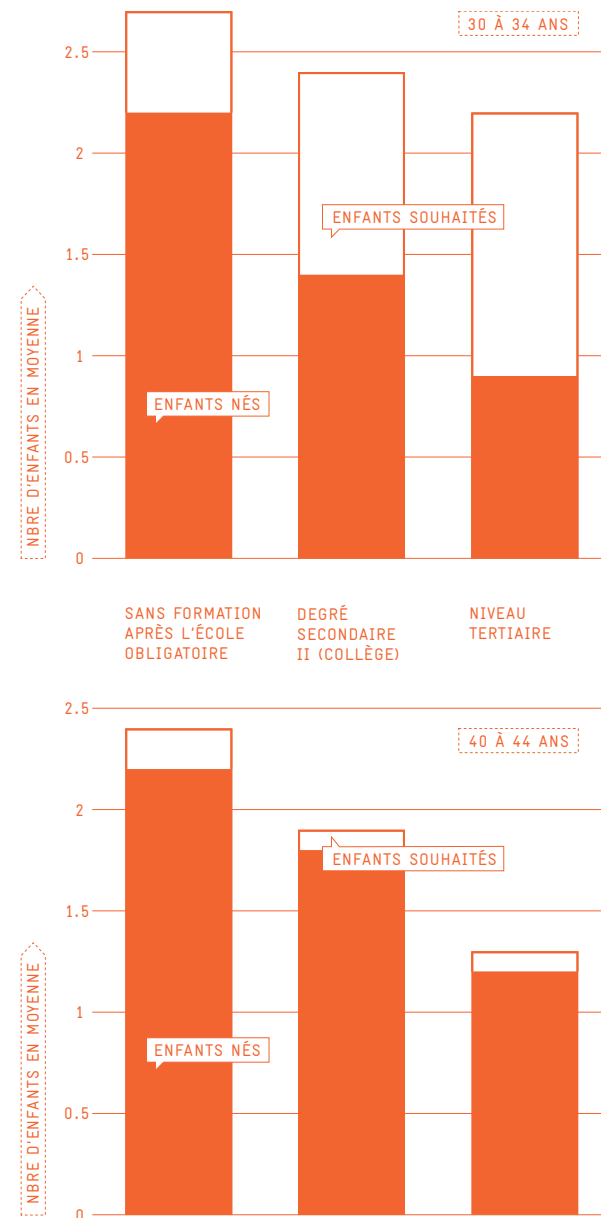
Une augmentation de l'activité des femmes avec enfants aurait pour conséquence un accroissement du volume de travail en général et stimulerait la croissance. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation paradoxale: l'Etat investit dans la formation des nouvelles générations, mais, en même temps, impose un cadre institutionnel qui provient d'un type de famille traditionnelle où pratiquement seul l'homme rapporte de l'argent à la maison.

Les conséquences d'un vieillissement de la population pourraient être en partie enrayerées par le travail des deux conjoints. De plus, lorsque les deux parents travaillent, les risques de paupérisation diminuent. Les écoles à journée continue rendent indirectement possible une meilleure intégration des femmes dans le monde du travail. Elles peuvent alors mieux participer aux efforts dans la formation et, par là, soutenir la croissance.

Une célèbre étude scientifique a montré que, pour un franc dépensé dans un lieu où l'on s'occupe toute la journée des enfants, 2 à 3 francs reviennent à la société, dont environ 1 franc et soixante centimes sous forme d'impôts qui rentrent dans les caisses de l'Etat [Sozialdepartement der Stadt Zürich 2001, Tableau 1].

Il n'est pas impossible que les écoles à journée continue aient une influence indirecte sur le taux de natalité. En Suisse, ce taux a baissé pour atteindre aujourd'hui 1,4 enfant par femme. Et l'on sait que ce chiffre devrait être de 2,1 pour assurer le renouvellement des générations. Des conditions défavorables à une harmonisation de la vie familiale et de la vie professionnelle sont l'une des raisons pour lesquelles

Illu. 8 Nombre d'enfants et enfants souhaités des femmes entre 30 à 34 ans et 40 à 44 ans



(Source: Office fédéral de la statistique)

les femmes et les couples renoncent à avoir des enfants [Fux 1997]. Dans les faits, le désir d'enfants est plus élevé que le nombre des naissances [Office fédéral de la statistique 1998; Bundesamt für Statistik 1998]. Ce sont surtout les femmes ayant obtenu un diplôme dans une haute école qui restent sans enfants [Rapport sur la famille 2004; Familienreport 2004, Illustration 8]. La moyenne du nombre d'enfants dans la population académique se situe à 0,8%. La raison donnée est que la vie professionnelle est incompatible avec la fondation d'une famille. On voit qu'en empêchant la mise en place d'écoles à journée continue, on met en péril l'existence même de la famille dans notre société. Confrontées au dilemme entre vie professionnelle et vie familiale, c'est la vie professionnelle que les femmes choisissent [FEHR 2003].

Les écoles à journée continue fournissent aux villes et aux communes des avantages dans la compétitivité nationale et internationale. Il est évident que les jeunes couples ayant fondé une famille préfèrent habiter là où leurs enfants recevront la meilleure éducation et se verront offrir des loisirs intéressants. Les communes ayant des écoles à journée continue sur leur territoire attireront des familles jouissant d'un bon revenu, accroissant ainsi les revenus fiscaux. Sans compter que des parents ayant reçu une bonne formation sont plus attentifs dans le choix d'une école. Dans une commune sans école à journée continue, les parents enverront leurs enfants dans une école privée.

Une bonne politique de marketing pour une région doit inclure des possibilités intéressantes en éducation et en formation. Les écoles à journée continue ne concernent donc pas seulement les familles ou les individus, mais aussi les entreprises, lorsqu'il s'agit de rendre sa région plus attractive.

03 /

ÉCOLES À JOURNÉE CONTINUE À
L'ÉTRANGER ET EN SUISSE

Malgré leurs avantages évidents à tous les niveaux, les écoles à journée continue restent une exception en Suisse. Et cela, bien que cette idée soit soutenue par presque tous les partis gouvernementaux. Chez nous, les écoles à journée continue sont l'affaire des communes, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays. C'est à elles et aux autorités scolaires qu'il revient d'abord de s'occuper de la mise en place d'une école à journée continue. La seule exception est le Tessin où le canton offre un accueil à journée continue à la «Scuole dell'infanzia» pour tous les enfants entre 3 et 5 ans.

En Suisse, ce sont presque toujours des raisons locales et des situations problématiques qui ont conduit à la demande d'écoles à journée continue. À l'étranger, il s'agit de politique nationale. La complexité des processus de décision dans notre système fédéral explique un paradoxe typiquement helvétique: d'un côté, il y existe peu d'écoles à journée continue dans les communes, d'un autre, dans les sphères fédérales, on n'entend que des éloges sur l'école à journée continue.

Les exemples suivants tirés de la situation dans le pays ou à l'étranger illustrent les effets des différentes options politiques sur le développement des écoles à journée continue. Nous mentionnerons aussi différentes raisons pour lesquelles une école à journée continue a été créée dans quelques communes et villes de Suisse.

En prenant connaissance de ces exemples, il ne faut pas oublier, en ce qui concerne la Suisse, qu'en dehors du Tessin, il n'existe encore que très peu d'écoles à journée continue.

→ Finlande (depuis plus d'une cinquantaine d'années)

Dans ce pays, l'harmonisation des sphères privées et professionnelles est une priorité nationale. Cela se remarque par une législation favorable à la famille, par l'existence de nombreuses prestations visant à la soutenir et par un taux de natalité qui est presque un record européen, puisqu'il est de 1,7 enfant par femme et relativement stable depuis de nombreuses années [Eurostat].

Lors de la naissance d'un enfant, les familles peuvent compter sur trois possibilités de soutien partiellement subventionnées par l'État. L'un des parents peut prendre un congé non payé qui peut durer jusqu'à 3 ans. Il a aussi le droit de retourner à la place de travail qu'il occupait à l'origine ou à un poste équivalent. Pendant cette période, un appui financier peut être demandé, certains parents reçoivent alors un soutien financier pour faire garder leur enfant par une institution privée. Ils peuvent encore confier leur enfant à un lieu d'accueil public pour des enfants durant toute la journée, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge scolaire.

Dans les structures d'accueil en Finlande, les enfants sont le plus souvent intégrés dans de petits groupes dans lesquels les activités interactives sont favorisées. Pour les enfants entre 3 et 5 ans, le jeu, le mouvement, la découverte et aussi l'expression, ont une grande importance. Ils commencent aussi à lire et à écrire. «Les enfants manifestent souvent de l'intérêt pour la lecture et l'écriture à l'âge de 3-4 ans» [The Association of Kindergarten Teachers]. Toujours sur la base de la liberté de choix, les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans peuvent fréquenter gratuitement une école d'État. 97,6% des enfants ont fréquenté des centres préscolaires en 2004 et ont ainsi profité d'une offre en formation très étendue [UNESCO 2004]. «Le contenu d'une éducation préscolaire porte sur le langage, les interactions verbales, les mathématiques, l'éthique, les questions d'ordre général, l'étude de l'environnement et de la nature, la santé, le développement des capacités motrices et physiques, l'art et la culture» [The Association of Kindergarten Teachers].

L'école est obligatoire en Finlande dès l'âge de 7 ans. L'enseignement est gratuit, de même qu'un repas chaud chaque jour. C'est une tradition vieille de plus de 50 ans. Cela a permis à ce pays d'acquérir une solide expérience concernant les écoles à journée continue. Au fond, toute école finlandaise est une école à journée continue.

En plus du repas de midi, les élèves se voient offrir des activités en dehors des cours. En règle générale, elles sont proposées entre 7h et 17h. «Le but des activités avant et après l'école proprement dite est de donner un appui au travail éducatif effectué dans les classes et à la maison. Cela renforce le développement de la vie émotionnelle de l'enfant, ainsi que son sens éthique. En plus, ces périodes promeuvent le bien-être des enfants et leur égalité dans la société. Bref, elles empêchent l'exclusion et promeuvent l'inclusion» [Parliament of Finland 2004]. L'offre en écoles à journée continue s'adresse à tous les écoliers. Elle améliore de fait le quotidien scolaire d'une manière naturelle. Des activités libres ou dirigées sont proposées dans un environnement calme promu par la supervision d'une personne compétente et qualifiée. «En Finlande, nous voulons développer l'école et son environnement dans des centres d'activités où les matins et les fins d'après-midi sont une extension naturelle de la journée passée à l'école» [UNESCO 2004].

→ France (depuis 1881)

«On ne discute pas en France de l'harmonisation entre la famille et la profession car elle est pratiquée et acceptée par tous les partis et toutes les couches de la population» [WIEGEL 2005]. Les mesures prises en faveur de la famille [PAJE, déductions fiscales etc.] ainsi que la liberté de choix des parents ont un effet positif sur le taux de natalité. Depuis la fin des années 1990, le pays connaît un léger baby-boom. Celui-ci a atteint le taux de 1,9 enfant par femme en 2004. Et la situation française repose pour quatre cinquièmes sur une croissance de la natalité indigène.

La question du choix des mères pour ou contre un emploi ne se pose pas. Le débat, en France, porte plus sur les modes de garde des enfants de moins de 3 ans. Le financement des lieux de garde est assuré par les Caisses d'allocations familiales entre autres. Le débat porte plutôt sur: faut-il des crèches publiques ou privées? Ou encore sur, faut-il avoir des nourrices ou des nounous? Notons par ailleurs que, dans ce pays, les enfants sont scolarisés au plus tard à 3 ans avec l'entrée à l'école maternelle. Dès lors, en France, on ne se pose pas la question de savoir si les enfants sont mieux éduqués à la maison qu'à l'école ou l'inverse. La plupart des parents ne peuvent même pas estimer le coût de cette offre. 99% des enfants de 3 ans fréquentent des écoles à journée continue gratuites (40% en dessous de deux ans). La demande pour de telles écoles est très supérieure à l'offre. Depuis 1881, l'école maternelle a été intégrée dans

l'école primaire. Le personnel enseignant est bien formé et dépend du Ministère de l'Éducation nationale.

À 6 ans, les enfants entrent à l'école primaire. À ce stade, de même qu'au secondaire, ils sont présents à l'école toute la journée.

↳ Canton du Tessin (depuis 1844)

Dans ce canton, tous les enfants peuvent fréquenter une école à journée continue depuis l'âge de trois ans: la «Scuola dell'infanzia». Durant l'année scolaire 2004-2005, 60% des enfants âgés de 3 ans en ont profité, 95% des enfants de 4 ans et 98,7% des enfants de 5 ans.

La journée scolaire dure de 9h à 16h. À midi, les enfants reçoivent un repas. Les conditions- cadre sont fixées par une loi cantonale. Les frais sont supportés par la commune qui, elle-même, peut être aidée par le canton en fonction de sa situation financière. La philosophie qui sous-tend ce type d'école est la socialisation précoce des enfants. Pour le repas de midi, les parents paient en moyenne 60 francs par mois. L'ensemble des coûts pour le canton s'élève à 1890 francs par enfant et par année. Cela concerne uniquement la surveillance et l'encadrement. Au total, on estime qu'un enfant coûte environ 10 500 francs par année à la «Scuola dell'infanzia».

Au degré primaire (classes 1 à 5), seul un tiers de l'école élémentaire propose un repas à midi. La loi cantonale ne le garantit que si les enfants ne peuvent pas faire l'aller-retour entre l'école et la maison. Sinon, il revient aux communes de décider si elles veulent proposer ce repas ou non. Les coûts, au niveau primaire, s'élèvent annuellement à 12 880 francs par élève et par an sans le repas de midi (14 880 francs avec les repas)

Au niveau secondaire I (classes 6 à 9) 20 des 55 «Scuole medie» offrent la possibilité d'un repas et d'un encadrement à midi. Ces écoles sont dirigées et financées par le canton. Les dépenses par enfant s'élèvent annuellement à 18 050 francs par an sans les repas de midi. Le coût du repas est de 15,50 francs dont la moitié est à la charge des parents.

↳ Ville de Berne (depuis 1987)

La plus grande densité d'école à journée continue en Suisse allemande se trouve en ville de Berne. Son Parlement a demandé que l'école à journée continue devienne la norme et aujourd'hui, cette demande est presque réalisée [Ville de Berne 1993; Stadt Bern 1993]. Dans 15 des 19 districts scolaires, des écoles à journée continue ont été ouvertes. 14 d'entre elles sont facultatives. Celle de Berne-Ouest est obligatoire. Toutes les écoles à journée continue à Berne sont ouvertes jusqu'à 16h.

Cette année, Berne devra offrir une école à journée continue dans tous ses districts scolaires. Leurs tailles sont différentes et les contributions des parents sont fonction de leur revenu brut ou de la grandeur de la famille. Les contributions des parents vont de 3100 francs à 13 000 francs par an, selon une formule calculée pour chaque cas. Le repas de midi coûte 7 francs et une unité d'encadrement (2 heures) coûte au minimum 1 franc et au maximum 22 francs.

Depuis août 2002, les jardins d'enfants (écoles enfantines) de la ville de Berne font partie de l'école et dépendent des autorités. C'est la raison pour laquelle les enfants des jardins d'enfants (écoles enfantines) sont intégrés dans les écoles à journée continue. L'offre pédagogique de cette ville a été complétée avec un projet lancé en 2003: «L'île des vacances». Ces îles sont ouvertes pendant les vacances d'été et d'automne. Une lacune a ainsi été comblée. On a confié à 4 écoles à journée continue les petits-enfants et les écoliers pour 4 jours. Cette offre peut être modifiée pour répondre aux besoins particuliers des parents et des enfants. Les parents doivent contribuer à hauteur de 18 francs par jour. Cela inclut le repas de midi.

Les écoles à journée continue de Berne sont très appréciées, surtout en raison de la compétence de son personnel. L'aspect socio-économique est fortement lié au travail des femmes et il est clairement reconnu. «Berne sans écoles à journée continue aujourd'hui est impensable... elles rendent cette ville attrayante pour l'économie et pour ceux qui peuvent choisir leur lieu de résidence» [OLIBET 2004].

→ Passugg (depuis 2002)

«Les autorités de 3 communes partenaires de l'association des écoles de Churwalden, Malix et Chur ont reconnu qu'une école à journée continue est une offre attractive pour les familles où les deux parents travaillent et que Passugg présente des avantages pour toute cette région» [SCHAUB 2002]. La transformation d'une école primaire en école à journée continue a été motivée par la baisse du nombre d'élèves. Cette baisse aurait pu mener à la fermeture des écoles de village. Aujourd'hui, elle compte 2 classes de 15 élèves maximum (classes 1 à 3, respectivement 4 à 6). L'école dispose d'environ 13 places d'école à journée continue. L'école de Passugg est ouverte de 8h20 à 17h30. Tous les enfants, même ceux des écoles de villages traditionnels, participent à l'enseignement, déjeunent ensemble, font leurs devoirs ensemble et restent en groupe pour une partie de leurs loisirs. Les coûts s'élèvent à 475 francs par mois et par élève. L'école de Passugg aujourd'hui ne peut répondre à toutes les demandes.

→ Zollikon (depuis 2003)

L'école à journée continue facultative de Zollikon (canton de Zurich) offre aux enfants des écoles enfantines et primaires une structure d'accueil à horaire continu. Dans les locaux de l'école « Village et montagne », les élèves se voient proposer des activités variées dans des bâtiments à cet effet de 11h à 18h: un lieu pour lire, un autre pour faire ses devoirs, un autre encore pour jouer mais aussi des possibilités d'accueil pendant les vacances.

Le personnel est qualifié et veille à ce que les élèves entretiennent entre eux des relations harmonieuses. On leur apprend l'art de vivre ensemble et on les soutient dans leurs devoirs. Les parents peuvent choisir entre un accueil seulement pour le repas de midi ou pour la journée entière de même que les jours d'accueil. Une somme forfaitaire de 15 francs leur est demandée pour cette prestation. Pour la journée et en fonction de leur revenu, les parents paient entre 12 et 75 francs par jour. Des programmes spéciaux sont organisés durant les vacances (théâtre, piscine, zoo).

Des 840 élèves que comptait la commune de Zollikon en 2004/5, 298 ont eu recours aux structures d'encadrement pour la journée. Certains en ont bénéficié à raison

de 2 jours par semaine, d'autres tous les jours. Pour le repas de midi, le nombre d'enfants peut aller jusqu'à 80. L'offre d'accueil pour l'après-midi a été utilisée par 11 à 23 élèves. Du fait que cette offre est faite à tous les enfants, l'école à journée continue de Zollikon s'efforce constamment d'adapter cette offre à la demande.

LES APEMS DE LAUSANNE: 1500 BÉNÉFICIAIRES

Introduits en 1998 par la ville de Lausanne, les APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) s'adressent aux enfants de 7 à 12 ans dont les parents travaillent. De 7 à 8.30, puis de 11 à 14 h. et de 16.30 à 18 h., les écoliers bénéficient d'un encadrement, d'activités divertissantes, d'une alimentation saine et d'appuis pour leurs devoirs.

En comparaison avec l'Ecole à journée continue, les APEMS ne dépendent pas de la direction des écoles et de l'administration scolaire, mais directement du Service de la Jeunesse et des Loisirs. Les APEMS, à l'image des écoles, souhaitent contribuer à l'égalité des chances des enfants. Ils poursuivent ainsi le même objectif mais de manière différente qui pourrait, par une interaction plus soutenue dans le sens de l'Ecole à journée continue, être encore renforcé.

Aujourd'hui, plus de vingt APEMS offrent leurs services dans les quartiers de Lausanne et accueillent plus d'un tiers des 4700 élèves du groupe d'âges concerné. Pour répondre à la demande grandissante, d'autres APEMS seront créés sitôt que 12 écoliers figureront sur la liste d'attente. Une satisfaction pour Brigitte Guidollet, cheffe du Service de la Jeunesse et des Loisirs, qui se réjouit du succès des APEMS auprès des enfants.



ANTONIO MORAIS, 25 ANS, CONCIERGE D'APEMS À PRÉLAZ, LAUSANNE

«Les enfants restent un grand mystère» – Depuis qu'il est responsable de l'école primaire de Prélaz et qu'il a cessé de s'occuper de la gestion d'un immeuble locatif (activité qu'il a exercée pendant 10 ans), Antonio Morais se réjouit chaque jour de son nouveau travail. Il ne rencontre presque pas de problèmes. Ce qui l'affecte profondément est de voir un enfant qui a été « oublié » par ses parents et que personne n'attend à la sortie de l'école. Il s'entend à merveille avec tous les petits qui l'entourent, les aborde en toute simplicité et leur donne des instructions dont ils se souviennent. Ce qui l'aide aussi, c'est son expérience comme entraîneur de football: c'est là qu'il a appris à des joueurs à se respecter les uns les autres, tout comme doivent le faire des élèves. Malgré tout, les enfants restent pour lui une sorte d'énigme: avec eux, on ne sait jamais ce que le moment suivant peut apporter.



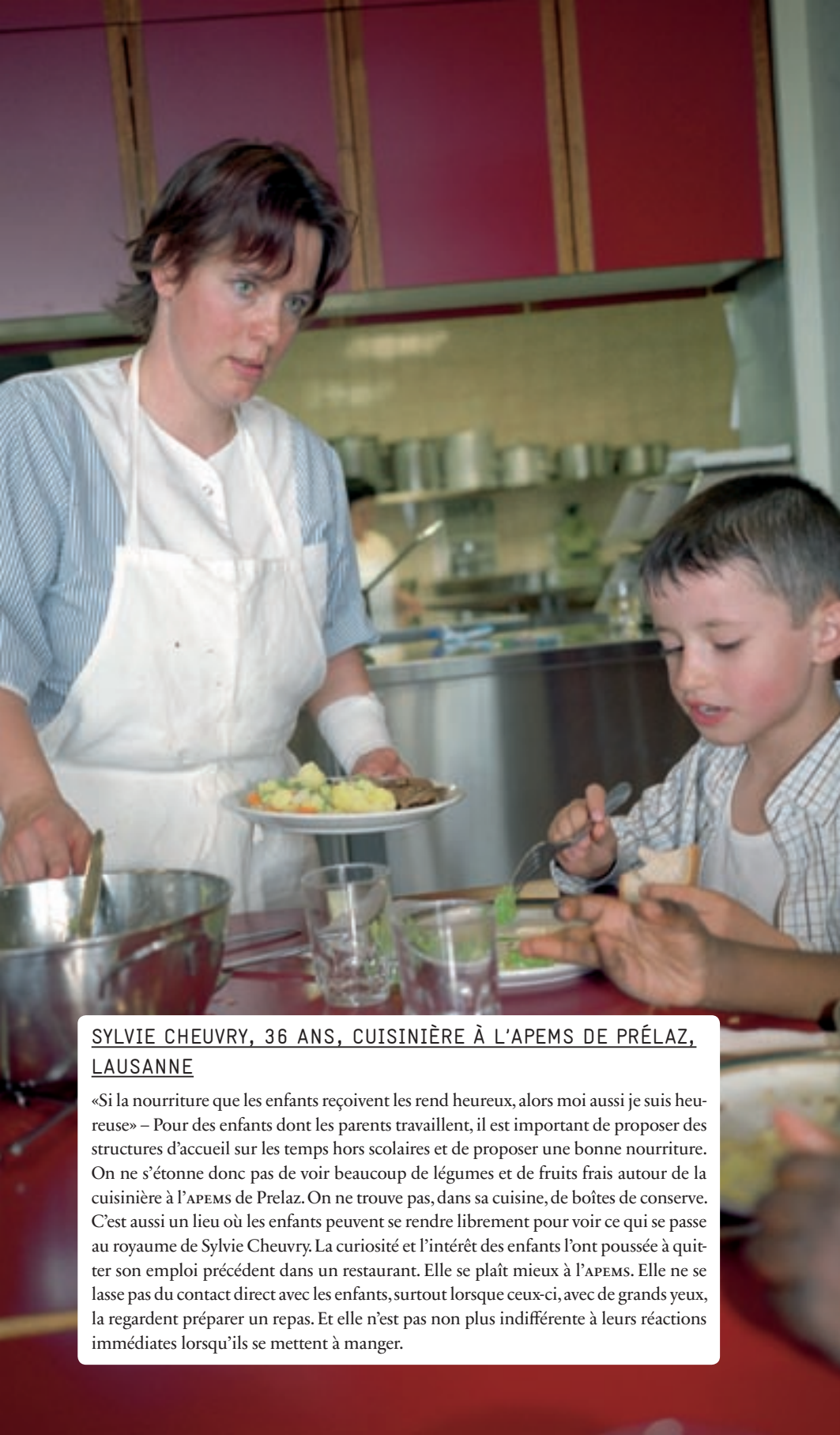
PIERRE YVES GERBER, 25 ANS, CHARGÉ D'ENCADREMENT À L'APEMS DE PRÉLAZ, LAUSANNE

«Des valeurs différentes représentent un défi dans le travail d'encadrement» – Il est constamment à la disposition des enfants pour qu'ils puissent lui parler; il leur montre aussi toute la richesse contenue dans différentes possibilités de jeu qui ont un sens. Son but premier est de permettre aux enfants d'APEMS (Accueils pour enfants en milieu scolaire) de passer leur journée sans soucis. Pierre Yves Gerber qui n'a pas terminé une formation professionnelle, s'entend bien avec les enfants. Pour lui, ce n'est pas un problème de résoudre de petits conflits et il ne manque jamais d'idées. Parfois, il est vrai, apprendre le respect des règles n'est pas facile, lorsqu'ils sont tous ensemble, notamment au repas de midi. Mais le plus difficile, pour lui, est de faire en sorte que les différentes valeurs de ses collaborateurs s'harmonisent entre elles.



BRIGITTE ABELLAN, 46 ANS. À L'APEMS DE PRÉLAZ, À LAUSANNE, ELLE AIDE LES ENFANTS À FAIRE LEURS DEVOIRS.

«Nous nous efforçons de créer une ambiance telle qu'elle favorise l'étude» – De nombreux enfants ont besoin d'un appui lorsqu'ils font leurs devoirs. Et même souvent il faut d'abord leur expliquer ce que sont des devoirs. C'est à cela que Brigitte Abellan donne toute son attention. Cette ancienne téléphoniste voit aujourd'hui son rôle d'une part comme accompagnatrice d'enseignants, d'autre part comme «grand-maman» à qui les enfants peuvent confier leurs problèmes. Le plus grand défi qu'elle doit relever consiste à créer une bonne ambiance pour l'étude. Brigitte ABELLAN adore travailler avec des enfants. Son activité lui permet, après la pause requise par la naissance de ses enfants, de renouer avec le monde du travail.



SYLVIE CHEUVRY, 36 ANS, CUISINIÈRE À L'APEMS DE PRÉLAZ, LAUSANNE

«Si la nourriture que les enfants reçoivent les rend heureux, alors moi aussi je suis heureuse» – Pour des enfants dont les parents travaillent, il est important de proposer des structures d'accueil sur les temps hors scolaires et de proposer une bonne nourriture. On ne s'étonne donc pas de voir beaucoup de légumes et de fruits frais autour de la cuisinière à l'APEMS de Prélaz. On ne trouve pas, dans sa cuisine, de boîtes de conserve. C'est aussi un lieu où les enfants peuvent se rendre librement pour voir ce qui se passe au royaume de Sylvie Chevry. La curiosité et l'intérêt des enfants l'ont poussée à quitter son emploi précédent dans un restaurant. Elle se plaît mieux à l'APEMS. Elle ne se lasse pas du contact direct avec les enfants, surtout lorsque ceux-ci, avec de grands yeux, la regardent préparer un repas. Et elle n'est pas non plus indifférente à leurs réactions immédiates lorsqu'ils se mettent à manger.



LOLI GALIANO, 43 ANS, RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE À L'APEMS DE PRÉLAZ, LAUSANNE

«Nous essayons de tout mettre en œuvre pour que les enfants s'épanouissent» – A l'« Accueil pour enfants en milieu scolaire » (APEMS), Loli Galiano et une co-responsable sont chargées de l'encadrement d'environ 80 élèves en dehors des heures de classes, aidées par sept collaboratrices et collaborateurs. Elles sont aussi disponibles pour répondre aux besoins des enfants. Les conditions dans lesquelles vivent de nombreux élèves sont difficiles. La précarisation des familles amène fréquemment les enfants à assumer des responsabilités au-delà de leur âge et à avoir des habitudes alimentaires inappropriées.

A l'APEMS du quartier de Prélaz à Lausanne, les enfants peuvent encore être des enfants. Ils ont le choix entre diverses activités adaptées à leur âge, soit de loisirs, soit d'initiations. Ils bénéficient également d'une nourriture saine et équilibrée. L'équipe qui entoure Loli Galiano et sa collègue s'engage à ce que les enfants accueillis à l'APEMS soient heureux.

DÉFINITION

01 / Qu'est-ce qu'une école à journée continue?

02 / Qu'offre une école à journée continue?

01 / QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE?

Lorsque, dans les années 1980, apparurent des écoles à journée continue dans des villes de Suisse comme Zurich, Berne et Bâle, le concept était relativement simple. Les écoles à journée continue étaient des écoles primaires dans lesquelles tous les enfants, de la première à la sixième année, restaient toute la journée, cinq jours par semaine. Autrement dit, ces écoles s'occupaient d'eux de 8h à 17h/18h. En dehors de cet horaire valable toute l'année, il y avait les mercredis après-midi et les vacances scolaires ainsi que les jours fériés. Cela dit, et dès leur mise en place, les écoles à journée continue provoquèrent des changements dans l'infrastructure, l'encadrement et les offres. Elles se caractérisèrent d'emblée par le fait que les enfants, durant leur temps dit libre, étaient accompagnés par des éducateurs et que toute leur journée se déroulait dans un environnement scolaire. En d'autres termes, l'enseignement et l'encadrement étaient donnés sous un même toit et sous l'impulsion d'une équipe. Enfin, dernière spécificité, la pause de midi comprenait un repas de qualité.

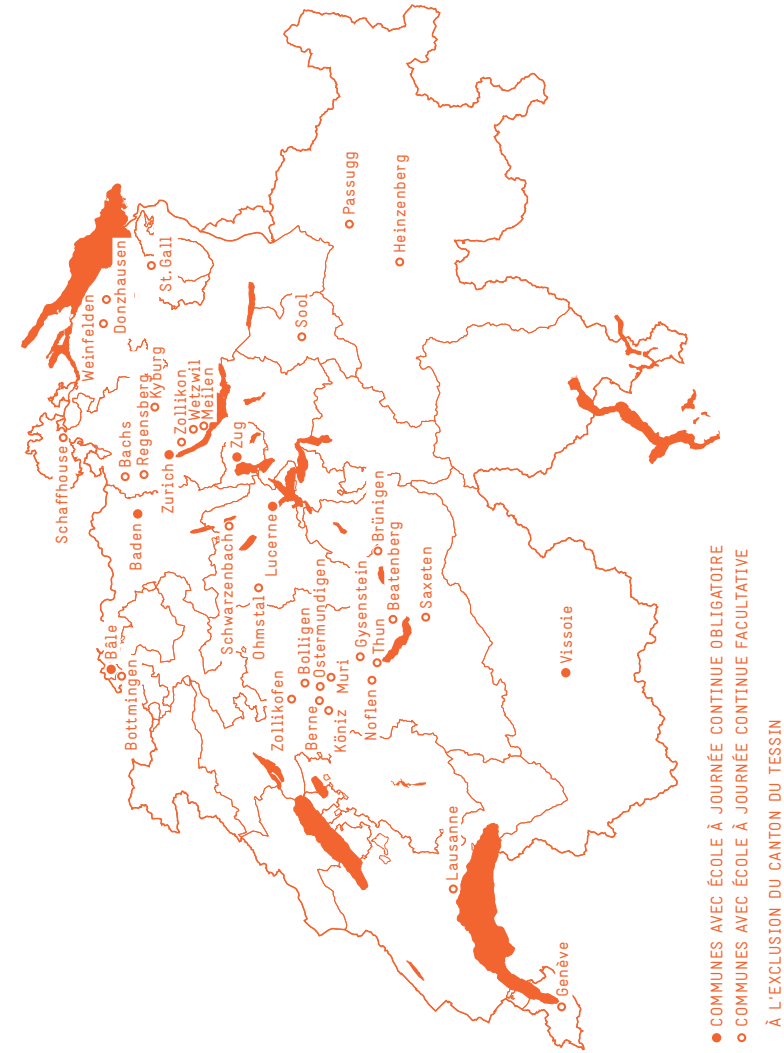
Ce qui donna le coup d'envoi à cette nouvelle forme d'école fut la conviction que le concept d'école à journée continue offrait la meilleure formule pour atteindre d'importants objectifs pédagogiques: amélioration de la qualité de prise en charge des enfants – intégration des élèves – égalité des chances – apprentissage de la vie en société.

Cette forme classique de l'école à journée continue existe encore aujourd'hui. Elle reste un complément de l'école obligatoire que les parents sont libres d'accepter ou de refuser. Et l'on ne saurait l'estimer obsolète, même si, depuis lors, un grand chemin a été parcouru. Des écoles à journée continue se créent encore selon ce modèle. Surtout dans les villes, parce que c'est là que la quantité d'écoles primaires rend plus facile une offre d'encadrement supplémentaire. Mais on notera aussi que dans les campagnes, une école classique ne peut continuer à fonctionner que parce qu'elle est liée à une école à journée continue

Aujourd'hui, la situation a évolué. Les parents veulent voir se développer une offre scolaire qui corresponde au mieux à leurs conditions d'existence et à leurs besoins. Un peu partout dans le pays, ils expriment depuis plusieurs années leur souhait de voir apparaître des écoles aux structures flexibles et ouvertes toute la journée. Ce qui les intéresse au premier chef, c'est la possibilité de compléter l'horaire scolaire classique, cela renvoie directement au concept d'école à journée continue, un type d'école qui n'est pas obligatoire pour tous les jours de la semaine mais qui, toutefois, peut être librement choisi au cours de la semaine. Cela signifie précisément que les parents voudraient pouvoir déterminer par eux-mêmes quand, dans la semaine, leur enfant passera toute la journée à l'école, quand, après les cours, ils voudraient qu'il reste à l'école et encore quand ils aimeraient le voir rester à l'école lors de la pause de midi. C'est à partir de ces besoins que différentes offres ont été faites, l'ensemble de ces offres formant ce qu'on a parfois appelé l'école à la carte. Souvent on les appelle aussi des écoles facultatives ou des clubs scolaires.

En raison du manque d'offres d'écoles à journée continue, de nombreuses communes ont mis en place des cafétérias à midi. Dans la plupart des cas, celles-ci sont gérées par des personnes ou des organismes privés et font souvent appel au bénévolat. Ces cafétérias ne s'inscrivent pas dans une perspective pédagogique et ne dépendent pas de la Direction de l'école. Elles offrent un encadrement à faible coût, et sont intéressantes pour les parents parce qu'elles leur permettent de mieux harmoniser leur vie professionnelle et leur vie familiale. Mais nous sommes loin des avantages pédagogiques offerts par une école à journée continue.

Illu. 9 2800 communes dont 35 avec une école à journée continue



(Source: Association suisse des écoles à horaire continu)

02 / QU'OFFRE UNE ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE?

Un modèle de base aide à définir les différents éléments essentiels à une école à journée continue, notamment sur le plan des normes de qualité.

Lorsqu'on parle d'école à journée continue, on évoque deux dimensions: l'enseignement et l'encadrement. Ce dernier aspect est important: dans les périodes où les enfants ne sont pas en classe en train d'apprendre, des personnes bien formées à l'encadrement des enfants ou qui sont au bénéfice d'une expérience pédagogique confirmée sont responsables de l'accueil, de l'encouragement et de la motivation des enfants. Ces tâches s'effectuent aussi bien lors d'activités libres ou dirigées. Elles couvrent un large éventail: activités de loisirs, en groupes ou non, offres de cours d'initiation ou d'apprentissages divers. Ce temps d'encadrement est idéal pour «apprendre aux enfants à apprendre».

On repère 6 modules différents qui composent une école à journée continue complète: 1) enseignement, 2) encadrement, 3) exigences scolaires pour chaque élève (devoirs et préparations particulières), 4) activités stimulant l'initiative individuelle, 5) activités dirigées, 6) temps de repos.

La primatie d'une école à journée continue revient à la direction de l'école. Celle-ci est responsable de l'ensemble des activités qui se déroulent dans l'établissement, activités que l'on divise, comme on vient de le voir, en deux grandes catégories: l'enseignement et l'encadrement. On aura également besoin d'une personne qualifiée qui s'occupera tout particulièrement de l'encadrement des enfants. Elle aura pour tâche de motiver une équipe qualifiée dans ce domaine. En bref, les écoles à journée continue sont des écoles qui, en plus de l'enseignement, offrent un encadrement pour l'éducation, le travail et le temps libre. Ci-dessous on trouvera la description d'un modèle de base pour une école à journée continue [Tableau 2].

Tab. 2 Modèle de base d'une école à journée continue

ARRIVÉE À L'ÉCOLE ET DÉBUT DES COURS	Le matin, les enfants arrivent à l'école à journée continue individuellement. Avant le début des cours, le personnel enseignant ou un responsable de l'équipe d'encadrement est présent dans l'école et fait en sorte que les enfants se sentent bien accueillis. Pendant cette période, les enfants s'occupent par eux-mêmes.
ENSEIGNEMENT LE MATIN	Enseignement selon les instructions cantonales et le programme scolaire en vigueur.
PAUSE DE MIDI: ACCOMPAGNEMENT, PÉRIODE DE REPOS ET ACTIVITÉS DIRIGÉES	De la fin des cours le matin jusqu'au repas de midi, les enfants sont libres de s'adonner à l'activité de leur choix dans la classe, une salle de séjour ou dans les environs de l'école. Ce moment est essentiel en raison du repas pris en commun, qu'il le soit dans l'école ou dans un bâtiment extérieur. On veillera à ce que ce repas se déroule dans le calme et dans le respect de certaines règles. Le personnel enseignant peut participer à ce repas. Après le repas et la mise en ordre du local où il a été pris, les enfants jouissent à nouveau d'une période où ils sont libres de s'occuper par eux-mêmes dans l'école ou à l'extérieur. Pour ceux qui sont encore en classe enfantine et pour les premières classes primaires, on prévoira une période de repos.
ENSEIGNEMENT DE L'APRÈS-MIDI	Mêmes principes que pour l'enseignement du matin.
ENCOURAGEMENTS DIFFÉRENCIÉS ET APPUIS	Après la dernière heure de cours de la journée, vient une période où les enfants s'éduquent beaucoup plus individuellement. Ils font en premier lieu leurs devoirs. Ensuite, on leur offre des activités de développement individuel: par exemple, tout ce qui peut aider des élèves faibles ou, à l'inverse, ceux qui sont doués. Pour le soutien et l'accompagnement des élèves, du personnel enseignant et du personnel éducatif qualifiés sont à leur disposition.
ACTIVITÉS LIÉES À L'INITIATIVE INDIVIDUELLE OU AUX ACTIVITÉS DIRIGÉES	Des activités dirigées ou des activités sportives sont proposées. Ici aussi un personnel qualifié est requis. Dans cette période, d'autres activités comme l'enseignement de la musique peuvent aussi être offertes. Le cas échéant, les enfants peuvent s'occuper par eux-mêmes dans des domaines comme la lecture, le jeu, les ordinateurs, etc.
FIN DE LA JOURNÉE SCOLAIRE	Vers la fin de l'après-midi, les enfants rentrent à la maison selon des directives données individuellement. L'école à journée continue reste ouverte jusqu'à 17h30 ou 18h.

Une école à journée continue devrait prévoir une offre d'encadrement pour le temps libre du mercredi après-midi. Le même principe devrait s'appliquer aux vacances.

Une école à journée continue est un lieu où les enfants, à la fois, reçoivent un enseignement et apprennent à gérer leur temps libre. Un cadre commun avec une direction responsable doit être prévu. Cette responsabilité de l'école garantit en principe la qualité de l'enseignement et les offres supplémentaires en matière d'activités propres à promouvoir le développement intellectuel et physique des enfants. Il faut donc prêter attention à des standards permettant de mesurer les progrès accomplis. Cela a des effets sur les principes de fonctionnement et la structure de direction, l'organisation et le financement de l'école à journée continue.

Les critères suivants permettent d'apprécier la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des enfants. Ils ont été formulés par l'Association suisse des écoles à journée continue (qui s'est en partie inspirée des principes directeurs d'associations suisses des crèches). Ils sont aujourd'hui reconnus par toutes les écoles à journée continue existantes (en Suisse alémanique) et par les communes ou les autorités scolaires qui leur correspondent. En Suisse romande, les normes de qualité sont formulées par les autorités cantonales respectives.

CONCEPT PÉDAGOGIQUE – Le déroulement de la journée dans une école à journée continue s'oriente selon un concept pédagogique qui inclut la formation, l'éducation, l'instruction et le soutien apporté aux élèves. Par exemple, on poussera les élèves à mieux apprécier leurs propres compétences comme individus et membres d'une société, on exigera d'eux des résultats en langues et on leur demandera de savoir prendre des décisions relatives à leur santé. Les opportunités offertes par les écoles à journée continue sont très larges. En ce qui concerne les élèves, elles leur demandent de viser le succès par l'acquisition d'un savoir et de compétences (la formation au sens classique du terme). Mais ces écoles donnent aussi l'occasion d'améliorer le travail dans l'éducation et dans les attentes relatives à l'apprentissage. Par-là, les trop grandes différences entre les élèves sur le plan de l'origine socio-économique des parents – rappelons que c'est un des facteurs de succès scolaires [MOSER/RHYN 2000] – sont partiellement aplanies.

Les huit critères suivants ont été formulés par une commission spéciale de l'école à journée continue de Thoun en juin 2001. Ils forment la base d'une proposition de modèle dans le domaine qui nous occupe. Ils proposent également des développements pour l'amélioration de la qualité de l'école à journée continue.

Tab. 3 Exemple d'un concept pédagogique - Ville de Thoune

1. LE MANDAT PÉDAGOGIQUE	L'école à journée continue de Thoune fait partie intégrante des écoles publiques. Elle élargit le mandat pédagogique par le biais d'une offre d'encadrement social accessible à tous. Le renforcement des compétences sociales et personnelles des élèves est l'élément essentiel. Un schéma directeur pour l'école à journée continue a pu être dégagé à l'occasion d'un dialogue avec les écoles locales.
2. L'UNITÉ ORGANISATIONNELLE DANS L'ENCADREMENT ET L'ENSEIGNEMENT	L'école à journée continue de Thoune travaille en collaboration étroite avec les autres écoles. Dans ce travail commun avec la direction des écoles, des responsabilités claires ont été assignées au personnel enseignant et aux parents.
3. AMÉNAGEMENTS POUR L'UNITÉ DE L'ENCADREMENT ET DE L'ÉCOLE	Des aménagements dans l'école ou son environnement directs sont des prérequis nécessaires à l'organisation d'une école à journée continue. L'école dans son ensemble est ainsi renforcée comme cadre de vie pour les enfants.
4. UN PERSONNEL PÉDAGOGIQUE FORMÉ ET MOTIVÉ	Dans une école à journée continue, on trouve un personnel d'encadrement qualifié. À ses côtés, des auxiliaires peuvent être recrutés. Le but est une bonne collaboration au sein de l'équipe. On s'en approche avec une formation complémentaire dans les domaines spécifiques de l'école à journée continue.
5. CONTINUITÉ POUR LES GROUPES D'ENFANTS DANS LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT	L'école à journée continue accorde une grande importance aux expériences faites par les enfants dans le groupe où ils travaillent. Pour que les enfants trouvent leur place dans ce groupe et se sentent dans un climat socialement favorable, on vise à promouvoir la plus grande continuité possible dans les groupes d'enfants et dans l'équipe d'encadrement.
6. OFFRES POUR LE TEMPS LIBRE ET ENCADREMENT DES DEVOIRS	L'offre de temps libre comprend une structuration de ce temps qui aide les enfants à profiter de cet espace.
7. AMÉNAGEMENTS RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENFANTS	Dans une école à journée continue, on trouve différents lieux pour des activités et des moments de loisir. Au minimum, on aura des espaces pour le jeu et les travaux manuels, ainsi que pour des activités exigeant le silence ou un certain calme. Des espaces particuliers sont aussi requis pour les repas et la cuisine. Ceux-ci seront bien éclairés et accueillants, aménagés en fonction des buts poursuivis et disposeront des infrastructures nécessaires.
8. DES REPAS ÉQUILIBRÉS QUI PLAISENT AUX ENFANTS	Les enfants prennent leurs repas en commun avec le personnel d'encadrement. La collaboration des enfants a une grande valeur et elle est présente dans la planification des journées. Elle favorise en effet une meilleure intégration dans une communauté et stimule le sens de la responsabilité.

DES ÉCOLES AVEC UNE DIRECTION – L'école à journée continue repose sur le leadership. Son fonctionnement dépend de la direction locale de l'école. Cette particularité met en évidence le fait que l'école à journée continue se fonde sur la formation et l'éducation. Elle est un lieu où, selon un concept pédagogique de base, on apprend, on travaille, on a des loisirs, et où tout ce qui requiert de l'attention est pris au sérieux. Toutes les personnes concernées s'engagent à promouvoir ce qui a été défini en matière de formation et d'éducation. Voilà ce qui donne à l'école à journée continue une identité forte.

DIRECTION DE L'ENCADREMENT – La responsabilité de l'encadrement dans le temps qui n'est pas consacré à l'enseignement est exercée par des personnes au bénéfice d'une solide formation socio-pédagogique et/ou éducative. À ces personnes reviennent aussi la responsabilité de la direction du personnel d'encadrement, l'organisation des offres de temps libre et des cours, ainsi que la planification de l'offre de repas. Les personnes responsables de l'encadrement travaillent en étroite collaboration avec les directions scolaires locales et soutiennent celles-ci dans toutes les obligations du domaine scolaire.

PERSONNEL D'ENCADREMENT – L'offre de l'école à journée continue en dehors de l'enseignement est assumée par des personnes qui, toutes ensemble, et en accord avec le personnel enseignant, forment une équipe scolaire. Elles participent aux réunions et aux stages de formation pour autant que les thèmes traités fassent partie de leur domaine de compétence. La communauté de travail constituée par le personnel d'encadrement et le personnel enseignant détermine le climat de l'école.

En général, le personnel d'encadrement est constitué d'éducateurs ou de «socio-pédagogues». Ils participent principalement à l'accompagnement des enfants durant leur temps libre. Ce travail peut aussi être exécuté par des enseignants – sur une base volontaire – ou des personnes compétentes dans le domaine pédagogique.

LES ENSEIGNANTS – Pour les enseignants qui font partie d'une école à journée continue, il y a la possibilité d'une participation accrue, par exemple lors du repas de midi ou lorsqu'il s'agit de soutenir des enfants dont on attend qu'ils répondent à des exigences particulières (devoirs à la maison, des exigences relatives à certains dons, appuis lors de difficultés scolaires). Ils peuvent aussi exercer des responsabilités dans l'offre de temps libre. De cette manière, le personnel enseignant peut apprendre à

mieux connaître les élèves en dehors de heures de cours et dans un autre contexte social, ou encore à travers des activités différentes de celles qui sont pratiquées en classe, ainsi que dans des circonstances où se développent des comportements auxquels ils ne se seraient peut-être pas attendus. Ainsi, les élèves et les enseignants entrent dans une relation grâce à laquelle ils peuvent s'enrichir et mieux connaître leur personnalité. Les enseignants élargissent leur champ de compétence dans des interactions plus riches avec les élèves et peuvent profiter de cet enrichissement dans le cadre des cours qu'ils donnent.

L'effet de l'encadrement des enfants dans une école à journée continue peut améliorer les situations individuelles des enseignants. Ainsi la participation au déroulement de la journée pour une partie du personnel enseignant peut avoir un effet bénéfique sur l'amélioration des performances. Cette participation doit être prise en compte au niveau du salaire (même salaire pour le même travail).

ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À LA PAUSE DE MIDI – C'est par le biais de la pause de midi que les enfants fréquentant une école à journée continue peuvent recevoir une nourriture équilibrée et de bonne qualité. Diverses possibilités sont envisageables: si l'on dispose de l'infrastructure nécessaire, les repas de midi peuvent être préparés sur place et c'est là que les enfants l'apprécieront. Il est aussi possible que les enfants soient accueillis et encadrés lors du repas de midi dans une institution proche (axée sur le social ou la santé: cafétéria d'un hôpital ou d'une maison pour personnes âgées par exemple). Une troisième variante consiste à utiliser les services d'une entreprise professionnelle dans la restauration (restaurant, hôtel, services spécialisés, etc.) qui livre des repas à l'école. Dans tous les cas, l'essentiel n'est pas le lieu, mais la qualité de la nourriture qui constitue le critère déterminant. En effet, l'école à journée continue doit aussi être active dans le domaine de la prévention contre tout ce qui peut menacer la santé.

LES PARENTS – La fréquentation de l'école à journée continue est obligatoire pour un certain laps de temps – trimestre ou semestre – pour les périodes d'accueil choisies par les parents. Pour le groupe des enfants qui utilisent les offres d'activités hors des cours, cette fréquentation garantit qu'ils s'engageront pour une période suffisamment longue et que, par-là, la direction de l'école peut faire une planification sérieuse.

Les parents doivent être régulièrement informés sur le fonctionnement de l'école à journée continue, sur les activités et les changements notamment, ceux qui pourraient être apportés au concept guidant l'école fréquentée par leurs enfants. Les parents pourront aussi apporter de l'aide lors de la pause de midi ou pour des périodes où il n'y a pas d'enseignement, ou encore lors d'événements particuliers organisés par l'école. Il est impératif de clarifier les formes de collaboration souhaitées et adéquates avec les parents dans la vie quotidienne de l'école.

SCUOLA DELL'INFANZIA MASSAGNO:

ENFANTS DE 3 À 5 ANS

A Massagno, dans la région de Lugano, de très jeunes enfants, dès l'âge de 3 ans, fréquentent la Scuola dell'infanzia. Un bâtiment moderne héberge trois classes d'environ 22 élèves comprenant trois degrés d'âge (3-5 ans).

L'école à journée continue s'ouvre à 8h30 et se termine à 16h. Durant cette période, les élèves apprennent, travaillent et jouent ensemble. Dans ce groupe, où les âges se mélangent, les enfants profitent beaucoup des uns des autres. Souvent, ce sont les grands qui aident les petits, par exemple lorsqu'il s'agit de mettre la table pour le repas de midi. Mais parfois, on trouve aussi l'inverse lorsque, par exemple, un petit connaît un mets auquel son aîné n'a jamais goûté.

Ces repas de midi viennent de l'extérieur de l'école. La planification des menus est effectuée par des conseillers cantonaux en diététique. A 13h30, c'est la sieste pour les petits. Il y a un lit pour chaque enfant. Pendant ce temps, les enfants plus âgés ont un devoir qu'ils peuvent faire tranquillement.

En gros, la moitié des enfants viennent d'un environnement culturel différent de la Suisse. Plusieurs d'entre eux ont des difficultés tant au niveau du comportement qu'à celui de l'apprentissage. Une structure stable comme celle de l'école à journée continue leur permet d'exercer des responsabilités dans diverses circonstances. Ainsi ils prennent mieux conscience d'eux-mêmes et s'initient à une intégration dans la société.



12.00 h



8.30 h



13.45 h



15.00 h



CONCEPTION D'ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE

01 / Formulation du mandat

02 / Analyse de la situation dans la commune

03 / Approfondissement du concept

04 / Préparation de la réalisation

05 / De l'exception à la règle

01 / FORMULATION DU MANDAT

Pour la planification et la réalisation d'une école à journée continue, il convient de s'appuyer sur les principes qui guident la gestion de ce projet. Pour cette raison, la formulation d'un mandat clair et à suivre précisément est un point de départ important. Lorsqu'on a affaire à un mandat provenant des autorités politiques, qu'il s'agisse d'un conseil communal ou d'un Département d'instruction publique, les aspects suivants doivent être précisés (Tableau 4 et Illustration 10).

Dans le cadre de l'achèvement du travail faisant l'objet du mandat, deux aspects doivent être clarifiés: qui travaille à la mise au point du concept et à la planification? Qui est responsable de ces deux aspects devant les autorités ayant formulé le mandat? On recommandera de constituer un groupe de travail ou une commission qui sera placée sous la direction d'un responsable politique (autorités scolaires ou conseil communal). Du fait que la réussite d'une école à journée continue repose sur l'engagement de plusieurs personnes ayant des fonctions différentes, ainsi que des groupes avec des intérêts et des attentes diverses, il est d'une importance capitale de déterminer comment ces groupes ou commissions s'organiseront. On constate que les projets ont réussi lorsque les écoles locales ou, pour être plus précis, lorsque les personnes en charge de ces écoles, ainsi que les enseignants délégués par ces écoles, ont participé à la réalisation du projet en coordination avec les organisations de parents et les représentants d'institutions d'aide sociale. Par exemple la création de liens entre les différents acteurs concernés, aussi bien pour ce qui concerne la définition du concept que pour la planification, garantit que le projet est soutenu par tous les milieux concernés. Les chances de succès sont alors élevées pour tout ce qui concerne le processus de décision politique qui se développera par la suite.

Cette diversité de personnes et de représentants d'intérêts multiples permet, par ailleurs, que le travail des groupes ou commissions ne soit pas ralenti par la suite ou paralysé. Il revient à la personne chargée de la direction du projet de s'assurer qu'en ce qui concerne les étapes particulières du travail, on puisse s'en remettre à des membres qualifiés de la commission et que celle-ci n'ait à se réunir que lors d'étapes décisives.

Le détail de cette mise au point et son succès ne sont possibles qu'après une structuration claire et simple portant sur 4 points: le mandat, l'analyse de la situation, le cadre du projet et le concept. Ce chapitre décrit les étapes d'un travail orienté vers la mise en pratique des recommandations qui y sont rappelées. Le contenu relatif aux quatre points que nous venons de citer y est également traité. Des exemples tirés des concepts actuellement en cours sur l'école à journée continue illustrent ce qui a été fait. Pour compléter cet exposé, il sera fait référence aux instruments de travail utilisés, instruments que l'on peut trouver et télécharger sur le Web site de l'Association suisse des écoles à horaire continu www.horairecontinu.ch.

Finalement, il s'agit de savoir s'il faut recourir à des consultants externes et, dans l'affirmative, pour quelles tâches précises. Cette décision dépend de deux éléments: d'une part, il faut savoir si le groupe ou la commission responsables du projet dispose du know-how requis et du temps qu'il faut investir dans ce projet – d'autre part, il faut être au clair sur deux questions: celle de savoir si l'on dispose des moyens financiers requis pour la réalisation du concept et si les travaux de planification sont suffisamment clairs dans le cas où l'on devrait recourir à l'avis d'experts. L'Association pour l'école à horaire continue fournit des contacts avec des entreprises privées sur la base de son expérience dans la définition du concept d'école à journée continue.

Tab. 4 Aspects de la formulation du mandat

BUT	<p>Le mandat définit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La date à laquelle une ou plusieurs écoles à journée continue devraient être réalisées dans la commune - La réalisation d'une école à journée continue est un objectif basé sur un concept pédagogique - En quels lieux l'école à journée continue devrait être réalisée, que devrait-elle réaliser au minimum et quelles ressources en personnel et en moyens financiers sont à prendre en considération (voir les réalisations envisagées au chapitre D2) - Les écoles à journée continue devraient respecter des critères précis (voir les réalisations envisagées au chapitre D3).
RESPONSABILITÉS	<p>Le mandat définit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organe responsable de la mise au point du concept d'une école à journée continue (commission ou groupe de travail, expert extérieur ou institution mandatée) - Le responsable de la décision de réaliser une ou plusieurs classes à journée continue (les citoyens, une autorité communale, un exécutif communal ou les autorités en charge de l'instruction publique) - Le cadre dans lequel il peut être fait appel à des consultants externes aussi bien lors de la mise au point du concept que de la planification.
RESSOURCES	<p>Le mandat définit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources en personnel et financement nécessaires à la planification et à la réalisation d'une école à journée continue.
BASES DES DÉCISIONS	<p>Le mandat définit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents écrits à produire par les divers responsables du projet: conceptualisation - budget et plan financier - planification des infrastructures, plan d'investissement et plan de réalisation.
FINALISATION	<p>Le mandat définit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les échéances pour les prises de décision - Les critères à prendre en considération dans le processus de planification.

Abb. 10 Adjudication d'un projet pour l'école primaire de la commune d'Uster (canton de Zurich)

ADJUDICATION D'UN PROJET	E C O L E P R I M A I R E D ' U S T E R
NOM DU PROJET	STRUCTURES SCOLAIRES POUR TOUTE LA JOURNÉE
DESCRIPTION ET DÉLIMITATION DU PROJET	Introduction de structures scolaires pour toute la journée (encadrement en dehors des heures de cours) dans l'école primaire d'Uster
BUT DU PROJET	L'école primaire d'Uster prend en compte, dans le cadre du développement de la communauté où elle se trouve, de l'accroissement de l'activité professionnelle des deux parents, ainsi que des nécessités pédagogiques qui sont apparues lors de l'étude PISA. Elle est consciente du fait qu'une offre doit être faite aux familles pour un meilleur encadrement des enfants en dehors des heures de cours. Une première partie du projet, à savoir l'introduction de périodes de trois heures, pourrait être achevée dans l'année scolaire 2004/05.
GAINS ATTENDUS	L'école primaire d'Uster se veut moderne. Une telle école doit offrir la possibilité d'un encadrement des enfants en dehors des heures de cours. Cela peut être envisagé dans un cadre limité ou plus large, selon les besoins individuels ou les inévitables nécessités auxquelles il faut se plier.
RÉSULTATS AUXQUELS ON PEUT S'ATTENDRE	Acceptation d'un modèle général pour l'encadrement des enfants hors de l'école dans la section primaire de la commune d'Uster (en tout cas par le conseil communal et le souverain). Un concept similaire (et avec des variantes) sera mis au point par un bureau de consultants extérieurs. Ce concept repose sur un examen professionnel des besoins des parents, ainsi que sur la planification d'une offre détaillée, accompagnée d'un calcul de coûts. Échéance: printemps 2006 Ce modèle sera introduit par étapes à partir de l'année 2006/07. Il sera ensuite consolidé
CONDITIONS CADRES / RESTRICTIONS	- Décision de principe: Les responsables scolaires approuvent un travail visant à développer l'encadrement des enfants au-delà du cadre de l'école traditionnelle - Spécifications légales venant du département de l'instruction publique - Tâches fixées dans un budget - Implication d'une direction de projet extérieure (mise à disposition de ressources externes)
ÉCHÉANCE CONCERNANT UN RAPPORT SUR CE PROJET	L'équipe en charge du projet fait un rapport tous les trimestres sous la forme d'un compte rendu portant sur l'état d'avancement du projet. Ce rapport est donné au mandant (Comité de pilotage, responsable du Conseil scolaire et Conseil scolaire). Lors des séances du Conseil scolaire une information orale sera donnée sur l'avancement du projet.
DÉLAIS	Début du projet: août 2004 Fin du projet: mars 2006 (selon les prévisions)

CADRE GÉNÉRAL POUR APPRÉCIER L'ENSEMBLE DES COÛTS	Selon un budget articulé sur les différentes phases du projet	
JALONS	4. Trimestre 2004* 2. Trimestre 2005* 4. Trimestre 2005* 1. Trimestre 2006	Demande au Conseil scolaire (commande d'un projet et d'un crédit) Demande au Conseil scolaire (Les variantes qui ont été étudiées font l'objet d'un choix) Consultation à l'interne du Conseil scolaire Demande au Conseil scolaire (éventuellement, directive donnée au Conseil communal)
DIRECTION DU PROJET	* L'ensemble des délais doit être compris comme un souhait provenant de la présidence de la commission d'experts. N.N. Responsabilité stratégique N.N. Responsabilité opérationnelle et administration	
DIRECTION DU PROJET ET REMPLACEMENTS	N.N.	
EQUIPE EN CHARGE DU PROJET	N.N. Présidence N.N. Membre du Conseil scolaire N.N. Membre du Conseil scolaire	
CONTRÔLE DU PROJET	N.N. Représentation du personnel enseignant N.N. Représentation du personnel enseignant	
COMITÉ DE PILOTAGE	L'engagement d'autres personnes est possible N.N., Vice-présidence	
REMARQUES	N.N. Responsable du Conseil scolaire	
PROPOSITIONS DE CHANGEMENT PENDANT LA RÉALISATION DU PROJET:	Décision prise:	En date du:
MANDANT:	Ecole primaire d'Uster	
LIEU, DATE:	Uster,	

02 / ANALYSE DE LA SITUATION DANS LA COMMUNE

Au début du processus de planification, les personnes et les commissions qui en sont responsables doivent analyser la situation de départ. Il faut d'abord être au clair sur la question de savoir quels sont les intérêts et motivations qui peuvent freiner ou encourager la mise au point d'une école à journée continue dans la commune. Deuxièmement, il faut montrer aux familles et élèves quelle aide supplémentaire ils vont recevoir. Troisièmement, il faut obtenir des informations solides et explicites sur les besoins et les attentes des parents ayant des enfants en âge de scolarité ou encore des enfants qui ne sont pas encore scolarisés.

↳ Les intérêts des personnes concernées et des cercles impliqués

Fondamentalement, il s'agit, dans le cadre d'une commune où est réalisée une école à journée continue, d'impliquer dans cette réalisation toutes les personnes concernées. Ce n'est qu'au moment où tous les acteurs sont pleinement intégrés dans la planification et la réalisation de ce projet qu'il a des chances d'être mené jusqu'à son terme sans encombre majeur. C'est pour cette raison qu'il faut trouver quels sont les groupes de personnes qui, selon leurs devoirs et intérêts, ont le plus grand besoin d'une école à journée continue. Cela doit être fait au cours de la planification, tout particulièrement lors de la définition des fondements et de l'étude des besoins. Il faut aussi se faire une idée claire des ressources disponibles. C'est par là qu'on pourra prendre en considération les intérêts et les motivations liées à une école à journée continue.

Il importe de mettre sur la table, pour ainsi dire, les besoins des parents, des enseignants, directeurs d'école et représentants des institutions impliquées dans l'aide aux enfants. A cet ensemble d'acteurs, on ajoutera encore les représentants des partis politiques. Une situation de départ particulièrement favorable serait que l'initiative

proviennent de l'école et des enseignants eux-mêmes. C'est ainsi qu'elle sera favorablement soutenue. Lorsque la direction et le personnel d'une école sont correctement informés et convaincus de l'importance d'une école à journée continue, alors l'intégration d'une école à journée continue dans une communauté donnée est beaucoup plus facile. Car on n'a plus affaire, alors, à des développements ponctuels mais à la croissance organique de cette nouvelle forme pédagogique. En revanche, si le projet d'une école à journée continue vient essentiellement des autorités politiques, alors il faudra motiver la population concernée et effectuer, auprès d'elle et dans les écoles, un travail de persuasion.

Il est donc important de repérer à l'avance les motivations et intérêts. Diverses expériences ont montré que les projets d'école à journée continue sont plus faciles à réaliser lorsque les différents acteurs ont été pris au sérieux dès le début. C'est pour cette raison qu'il est également apparu utile de structurer les groupes de travail ou les commissions de façon que les acteurs les plus importants soient représentés.

Les parents d'enfants d'âge scolaire ou préscolaire peuvent participer à la planification. Leurs besoins seront pris en compte par une étude de besoins. Une telle étude [voir chapitre 04], outre le fait qu'elle donne accès à des données statistiques pour la planification du projet, donne aux parents le sentiment qu'ils sont pris au sérieux. Par-là, ils sentent que la commune est active dans le domaine d'une aide aux enfants et qu'ils sont appelés à la compléter.

→ La situation dans les écoles

L'école à journée continue fait partie de l'école officielle. Or, l'enseignement scolaire, pour une commune, représente un enjeu important. Par exemple, le fonctionnement d'une école à journée continue requiert que l'école fonctionne selon le monde d'une «école ayant un enseignant principal». De nombreux cantons ont déjà introduit ce type de structure scolaire ou sont en ce moment intensément impliqués dans un processus de transformation. Il est dès lors important de se poser cette question: est-ce que la réalisation d'une école à journée continue peut être faite à partir d'une «école avec principal» ou bien est-ce qu'il faudra en plus mettre en place des structures de direction adéquates? Sur ce point, le groupe de travail ou la commission doivent faire l'état des lieux pour tout ce qui concerne le dévelop-

pement des écoles dans les communes. De nombreuses écoles ont, dans le cours des dernières années, achevé un processus de développement du secteur scolaire qui a permis, dans certains domaines, la mise en place de structures scolaires bien profilées et donc d'offres pédagogiques nouvelles et intéressantes. Dans le cadre de la mise en place d'une école à journée continue, de tels développements doivent être pris en compte.

→ La situation dans le domaine de l'encadrement pédagogique

Dans certaines communes, il existe déjà une offre pour mieux compléter et aider les familles dans l'encadrement de leurs enfants. Elle s'appuie sur les familles. On n'observe pas d'homogénéité dans le nombre et la qualité de ces offres. Les possibilités d'accueil de la petite enfance sont relativement nombreuses (crèches pour nourrissons jusqu'à l'âge de la scolarisation). Pour cette classe d'âge, la question de l'école à journée continue ne se pose pas. Par ailleurs, on trouve beaucoup de groupes d'aide aux nourrissons qui s'occupent aussi de jardins d'enfants et même de la première scolarité. Ou encore on trouve des garderies pour élèves. Dans tous ces cas, il faut intégrer l'ensemble de ces offres dans la réflexion conduisant à une planification de l'école à journée continue. Quant aux responsables de ces institutions d'encadrement, ils doivent être informés des projets d'école à journée continue et, chaque fois que cela est possible, être intégrés dans la préparation et la réalisation.

→ La situation démographique

Finalement, la situation démographique et conjoncturelle d'une commune doit être analysée. Il importe de repérer quelles sont les données sociales et culturelles d'une zone donnée, car on saura ainsi de quel soutien les parents auront besoin. Dans les régions où de grands projets de construction d'habitations sont en train d'être réalisés et qui, dans un avenir proche, vont devoir accueillir davantage d'élèves, il faudra prévoir des aménagements pour une école à journée continue.

↳ Le cadre est fixé

L'analyse de la situation faite en fonction du mandat fera apparaître un ensemble de données ou, plus précisément, de lignes d'orientation qui devront être prises en compte. Répétons-le, le cadre du projet doit être défini en fonction des données, des attentes et des buts. Par conséquent, il faut établir une liste des différents aspects qui, dans ce contexte, doivent être clarifiés. Quant à la question de savoir si les conditions-cadre sont déjà présentes aux yeux des autorités et du mandat qu'elles ont formulé, ou si elles n'apparaissent que dans les projets lancés par des groupes ou commissions de travail, cela dépend de l'état des connaissances sur tous les aspects à prendre en compte. Il importera aussi de savoir les limites des marges de manœuvre disponibles [Tableau 5].

Tab. 5 Liste des facteurs qui doivent orienter le concept d'école à journée continue

LIEU ET NOMBRE DES ÉCOLES À JOURNÉE CONTINUE	<ul style="list-style-type: none"> – Lieux où les classes à journée continue doivent être réalisées dans une période s'étalant de une année à cinq ans – Délais dans lesquels les écoles actuelles des communes doivent être transformées en école à journée continue. – Ecoles communales dans lesquelles les classes à journée continue doivent être réalisées au plus vite
OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> – Offres qui, en matière de pédagogie, d'exigences, d'entretien et de temps libre, sont absolument nécessaires au fonctionnement d'une école à journée continue
AMÉNAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> – Lieux disponibles, suffisants en nombre, en grandeur et en fonctionnalité pour: <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement - le repas - le travail - les jeux, les travaux, la musique, etc. - les sports - le repos
DIRECTION ET PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none"> – Structure de direction de l'école à journée continue – Structure du personnel éducatif et conditions d'engagement – Travaux en commun des enseignants
INTÉGRATION DES DISPOSITIFS D'ENCADREMENT DANS LA COMMUNE	<ul style="list-style-type: none"> – Collaboration avec les effectifs d'encadrement existants – Conditions et formes sous lesquelles, étant donné les dispositifs d'encadrement dans la commune, le concept d'école à journée continue peut être introduit
RESPONSABILITÉS	<ul style="list-style-type: none"> – Définition des responsabilités (en principe la commune et l'école dont elle est responsable) – Si l'école communale n'est pas responsable, il faut définir le cadre dans lequel une association avec des responsables privés doit être envisagée – Définition des points d'articulation entre les autorités communales et l'administration (par exemple les services sociaux) et également les institutions privées (systèmes d'encadrement)
CONDITIONS FONDAMENTALES	<ul style="list-style-type: none"> – Repérage des conditions-cadre cantonales et des règlements ou dispositions de la commune dont dépendra l'école à journée continue
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> – Définition d'un modèle pour le financement des systèmes d'encadrements et d'appoints par contribution des parents (par exemple basée sur leur revenu) – Estimation d'un degré de cautionnement par les contributions des parents

03 /

APPROFONDISSEMENT DU CONCEPT

Il s'agit ici d'approfondir le concept d'une école à journée continue. Pour en donner une vue générale, on présentera le contenu général et nécessaire de ce concept. Cette vue d'ensemble pourra servir de point de départ ou plutôt de manuel pour le développement d'une école à journée continue [Tableau 6].

Dans les paragraphes qui suivront cette introduction générale, on désignera les éléments particuliers du concept et on les concrétisera avec des exemples. Quant aux applications découlant de ce concept, on les complétera avec des renvois à des instruments de travail. L'ensemble des documents de ce chapitre (y compris les divers aspects de ce concept) peut être téléchargé sur le site Web www.horairecontinu.ch. Ils peuvent aussi être utilisés pour la planification et adaptés facilement.

↳ Ressources disponibles

AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES – Il faut d'abord se faire une bonne idée des conditions spatiales dans les unités scolaires particulières, des espaces voués à l'enseignement et des infrastructures utilisables. En accompagnant les responsables lors d'une visite des établissements scolaires (directeur, concierge) il s'agira de s'assurer que les aménagements adéquats peuvent être faits dans l'école. Nous parlons ici des espaces de vie des enfants, des lieux où les repas seront pris et quelles constructions (qu'il s'agisse d'un bâtiment ou d'infrastructures diverses) pourraient se révéler nécessaires pour la réalisation d'une école à journée continue. On s'assurera que les locaux sont de taille suffisante. Par ailleurs, on se rappellera aussi que l'utilisation de cet espace se fera dans le cadre du fonctionnement d'une école à journée continue. C'est là une précision importante, parce que l'espace pour les différents types d'activités doit être aménagé pour une longue durée.

Si, dans l'école prise en considération, des locaux adéquats ne sont pas disponibles, alors les possibilités suivantes peuvent être envisagées et leur adéquation vérifiée:

- On recherchera d'abord des espaces adéquats dans la proximité immédiate de l'école. Ce faisant, on n'oubliera pas qu'une école à journée continue a besoin de cohérence dans l'organisation et la pédagogie appliquées même s'il y a un manque d'unité dans l'espace.
- Construction d'un pavillon ou de quelque chose d'équivalent dans le voisinage de l'école. Le bâtiment doit disposer d'au moins deux grandes pièces, une entrée servant de vestiaire et un espace destiné aux WC.

Les mesures nécessaires à prendre au niveau des infrastructures sont essentiellement déterminées par l'attention que l'on veut porter aux enfants à l'intérieur de l'école. Dans le cas où le repas de midi serait pris dans l'école, il faut des infrastructures permettant de réchauffer les plats, de laver la vaisselle, d'assumer la maintenance nécessaire à un matériel de qualité etc. Lorsque l'attention qu'il faut porter aux enfants à mi-journée se fait en dehors de l'école, il faut une infrastructure minimale pour la préparation et la distribution d'une nourriture simple mais de qualité. Quant aux autres infrastructures, elles devraient rendre possible une variété de loisirs comme le bricolage, divers travaux, la musique, la lecture, l'initiation à l'informatique (Internet), des jeux dans des salles de séjour ainsi qu'à l'extérieur.

Sur la base d'une prise en considération des possibilités en matière d'aménagements et d'une restructuration des infrastructures, il apparaît nécessaire de chiffrer le montant des besoins en construction et en approvisionnement. Lors de mesures concernant des constructions, il faudra recueillir l'avis d'un conseil d'experts au niveau de l'administration communale ou auprès d'architectes.

LES STRUCTURES EXISTANTES EN MATIÈRE D'ENCADREMENT SCOLAIRE –

Lorsque l'école à journée continue sera devenue la norme dans nos écoles publiques – y compris à l'école enfantine – alors les lieux d'accueil pour « écoliers » ne seront plus nécessaires.

Et si ces derniers continuaient à exister dans certaines communes, alors il faudrait en tenir compte dans une vision commune pour une école à journée continue. D'abord, il conviendra de faire participer les responsables d'une telle situation au projet d'une telle école. Le personnel des lieux d'accueil pour écoliers pourrait très bien trouver à s'y recycler. Ensuite, il faudra sonder les ressources et les potentialités de cette situation en fonction d'une intégration dans une future école à journée

Tab. 6 Contenu du concept d'école à journée continue

RESSOURCES DISPONIBLES	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluation des dispositions et infrastructures dans les différentes écoles – Aperçu et évaluation des dispositions adéquates et indispensables, ainsi que des infrastructures présentes à proximité des établissements scolaires. – Vision claire des modes d'accueil existants pouvant être intégrés dans le concept d'une école à journée continue (situation et infrastructure, objectifs, concept relatifs aux encadrements, utilisation des capacités, potentiel de développement)
MISE EN ÉVIDENCE DES BESOINS	<ul style="list-style-type: none"> – Besoins concernant l'espace nécessaire à des classes à journée continue dans les communes. On les établira sur la base d'un questionnaire auquel les parents devront répondre par écrit ou alors par une estimation fondée sur des comparaisons chiffrées à partir d'autres communes
CALCUL DES BESOINS	<ul style="list-style-type: none"> – Calcul des besoins concernant l'espace nécessaire à des classes à journée continue pour des unités scolaires particulières ou communales sur la base de la mise en évidence des besoins – Calcul des besoins concernant les lieux où seront créées les classes à journée continue en fonction du déroulement de la semaine et des activités journalières – Indiquer les besoins du système d'encadrement pendant les vacances – Calculer l'évolution des besoins d'espace pour les trois ou cinq premières années
AFFINEMENT DU CONCEPT	<ul style="list-style-type: none"> – Lieux et nombre de classes – Horaires d'ouverture – Heures groupées et offres – Définition du système d'encadrement: clés pour l'encadrement (nombre d'enfants par personne en charge d'un encadrement), qualification requise pour le personnel, intégration du personnel enseignant dans le travail d'encadrement – Établissement de ce qui a été planifié (pour autant que l'on puisse le prévoir) pour ce qui concerne le déroulement de chaque journée et de chaque semaine en fonction des besoins des personnes. – Organisation: responsabilités, structures de direction et responsabilités particulières d'une direction générale et à l'intérieur des structures scolaires, répartition des tâches communes (autorités communales et administration) – Contributions des parents et modèle de contribution – Investissements nécessaires (dans la construction et les infrastructures) – Détermination des barèmes de rémunération selon lesquels les différentes activités de l'école à journée continue seront payées
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> – Calcul du temps de travail et coût des salaires du personnel d'encadrement – Établissement d'un budget de fonctionnement – Calcul de ce qui peut être prévu au niveau de la contribution des parents – Calcul d'éventuelles subventions
PLAN DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> – Établissement d'un budget pour les coûts de fonctionnement et le montant des investissements, comprenant les contributions des parents et les subventions. Le tout dans le cadre d'un résumé du plan de financement – Calcul de ce qui peut être prévu en matière de subventions communales nécessaires
VARIANTES DANS LA RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> – Énoncé des variantes lors des réalisations (par exemple, des échelonnements différents) et lors de la mise au point des standards d'aménagement concernant l'infrastructure des différents lieux choisis

continue. Pour formuler les fondements nécessaires à une bonne planification, il faudra impérativement faire le point. Cela se produira dans les meilleures conditions si des entretiens personnels sont menés avec les responsables de ces lieux d'accueil, ainsi qu'avec les représentants des collaborateurs.

Il faut partir du principe que les structures d'accueil extra scolaires deviendront inutiles quand les communes mettront à disposition des écoles à journée continue. Pour cette raison, les enfants accueillis dans les structures existantes doivent être pris en considération dans le calcul des places nécessaires dans les nouvelles écoles à journée continue.

→ Mise en évidence des besoins

Dans le cadre de la mise au point d'une école à journée continue, il faut d'abord faire un calcul et une estimation des besoins prévisibles. Une telle estimation doit être fondée sur des chiffres, de façon que l'on puisse avoir une bonne idée des lieux prêts à accueillir ce type d'école. Il y a plusieurs possibilités pour fournir ces chiffres. L'une d'entre elles consiste à tirer les besoins chiffrés d'une comparaison avec une commune semblable et de voir, à partir du nombre d'élèves, quels sont les besoins propres de la commune pour laquelle on tente de trouver des chiffres. Cette approche purement comptable a l'avantage de fournir des chiffres sans que l'on ait à se lancer dans des calculs compliqués.

Une alternative qui comprend plus de variables consiste en l'élaboration d'un questionnaire adressé aux parents ayant des enfants en âge préscolaire ou en âge d'entrer à l'école primaire. Cette variante demande un investissement financier relativement élevé. Dans de plus grandes villes, elle ne peut être réalisée sans l'intervention de consultants professionnels ou d'entreprises spécialisées dans les sondages. Cependant un avantage non négligeable des sondages adressés aux parents est que ceux-ci se sentent directement concernés et que leurs besoins concrets peuvent être intégrés dans la planification du projet. Cela fortifie l'image du projet et son acceptation. Par ailleurs une approche empirique des besoins chiffrés fournit une base d'arguments pour une discussion politique future sur l'importance et l'utilité d'une école à journée continue. Un questionnaire envoyé aux parents est en quelque sorte un plébiscite adressé à la population pour qu'elle donne son avis sur ce type d'école.

Cela donne une base qui n'a plus qu'à être discutée dans les débats politiques ultérieurs. De plus, les besoins chiffrés fondés sur des questionnaires fournissent des arguments lors des décisions relatives au financement des infrastructures et des constructions.

Au vu de toutes ces raisons, un questionnaire envoyé aux parents peut dans certains cas être indispensable.

LE SONDAGE AUPRÈS DES PARENTS – Dans le cadre de projets divers mais ciblés sur la mise en place d'une école à journée continue, par exemple dans les communes zurichoises de Meilen et Uster ou encore dans la ville d'Aarau, les parents ont dû répondre par écrit au questionnaire qui leur était envoyé. L'opération était menée et évaluée par des professionnels. On a pu voir que les besoins en écoles à journée continue étaient très divers, en ce qui concerne le déroulement de la journée ou de la semaine notamment.

Pour que les questionnaires puissent fournir une base de planification solide, il faut que les formulaires abordent au minimum les thèmes suivants :

- Combien d'enfants y a-t-il dans la famille et à quels degrés scolaires sont-ils?
- Dans quelle zone scolaire les enfants habitent-ils?
- Est-ce que les parents ont comparé leurs propres besoins avec ce qu'une école à journée continue pourrait leur offrir?
- Si la réponse est positive, on demande quand, au cours de la journée, les parents ont besoin d'une école à journée continue et pour combien d'enfants (les périodes à choisir concernent le temps qui précède les cours avant midi, après midi, et le temps après la fin des devoirs ainsi que les après-midi où il n'y a pas de cours).
- À nouveau, si la réponse est positive, on demande à quelle fréquence au cours de la semaine le besoin d'une structure complémentaire se fait sentir et ce que l'école offre. Et pour combien d'enfants fréquentant le jardin d'enfants, l'école enfantine ou l'école primaire.
- Pour combien d'enfants, le besoin d'une école à journée continue se fait-il sentir? Et pour quelle durée?
- Est-ce que les parents ont eu besoin d'une offre en matière de structure d'accueil pendant les vacances?
- Dans quelle mesure les parents sont-ils prêts à payer pour couvrir le coût des temps d'accueils et d'appuis, pour l'ensemble des différentes périodes (par exemple seu-

lement les repas, seulement pour les temps d'accueils les après-midi, ou encore pour l'accueil toute la journée)?

Dans les différents questionnaires réalisés à ce jour, d'autres questions ont encore été posées aux parents, par exemple sur les structures d'accueil ou de garde auxquelles ils ont eu recours individuellement. D'autres questions ont porté sur la participation financière qu'ils seraient prêts à fournir pour une école à journée continue. Toutefois, ces informations supplémentaires ne sont pas absolument nécessaires pour la planification d'une telle école. Des questions particulières peuvent toutefois conduire à mieux connaître les opinions et les attitudes et elles donnent une image permettant de mieux saisir le degré d'acceptation des aménagements requis pour une école à journée continue. Si l'on songe aux processus de décisions qui s'ensuivront par les autorités concernées ou lors de votations, de telles enquêtes, dans ces conditions, sont une aide précieuse pour le débat politique et la formation d'une opinion chez toutes les personnes chargées de prendre une décision. Un exemple de questionnaire permettant de mettre les besoins des parents en évidence peut être téléchargé à www.horairecontinu.ch.

Si l'on garde présent à l'esprit l'investissement à faire pour les estimations ou les appréciations liées au questionnaire du sondage, il y aura lieu de ne pas l'allonger excessivement.

En général, de tous les parents interrogés, 35 à 45% donnent une réponse. Une telle proportion permet de quantifier légitimement les besoins dans ce domaine. Avant l'envoi d'un questionnaire auquel les parents répondront par écrit, il faut encore éclaircir une autre question: qui a le savoir-faire requis et les infrastructures nécessaires pour pouvoir s'investir dans ce projet. C'est de cette façon que la pondération statistique du questionnaire pourra être réalisée. Pour de grandes communes, cela vaut la peine de s'en remettre à une entreprise spécialisée. Évidemment, cela a un coût et la fourchette de prix a pu être estimée entre 5000 et 10000 francs avec la garantie d'un travail fait de manière professionnelle. Pour savoir à quelle agence s'adresser et connaître lesquelles sont dignes de confiance, on peut se renseigner auprès de l'Association suisse pour l'école à horaire continu déjà citée.

→ Calcul des besoins

Après la mise en évidence des besoins, on aura connaissance du nombre de classes à journée continue à mettre en place dans chaque complexe scolaire. Ce nombre forme la base d'un calcul ultérieur concernant le personnel requis pour les structures d'encadrement.

Fondamentalement, de nombreux parents ont besoin d'une école à journée continue. Cela semble une évidence. Toutefois, les expériences faites à ce jour montrent que les besoins qui se font jour lors du questionnaire ne peuvent pas tous être pris en compte dans la planification. Seule une partie des parents inscrivent leurs enfants au moment de la création d'une école à journée continue. Ils ont pris connaissance de cette offre qui vient compléter ce que leur apporte une école traditionnelle grâce au questionnaire et ils souhaitent en profiter. Dans la phase de démarrage, c'est-à-dire la première année de fonctionnement, on peut s'attendre à ce qu'entre 25 et 35% des besoins soient couverts. L'expérience montre que ce chiffre augmente par la suite pour atteindre 45% dans la deuxième année et 60% dans la troisième. Lorsque, plus tard, le modèle de l'école à journée continue sera devenu une norme, la couverture des besoins sera encore plus élevée.

Aussitôt que les besoins dans la journée et la semaine sont connus dans le détail, on peut prévoir le taux d'occupation dans les écoles à journée continue pour chaque journée et pour chaque période. Ci-dessous, on trouvera un exemple qui donnera une idée de ce dont il est question ici [Tableau 7].

Dans les trois ou quatre premières années, on a noté une augmentation significative de projets réalisés concernant les écoles à journée continue. Cela s'explique par le fait que les parents préfèrent d'abord observer comment les choses se passent autour d'eux avant de prendre leur décision. Et du fait que, le plus souvent, l'école à journée continue déclenche l'enthousiasme, les demandes s'accumulent rapidement. Par ailleurs, au fur et à mesure que le temps de réflexion des parents se rallonge, la période entre l'inscription définitive d'un enfant auprès d'une école à journée continue et le début de l'année scolaire souvent raccourcit. Dès lors, les parents s'organisent en fonction du début de l'année scolaire suivante. La planification de l'offre devrait tenir compte de ce facteur. Le nombre des places dans les structures d'encadrement pour la deuxième et la troisième année augmente respectivement de 15 à 20%.

Dans le calcul des besoins, il faut aussi prendre garde à calculer le nombre de places qui sera demandé pendant les vacances. La base d'un tel calcul est donnée par le questionnaire envoyé aux parents ou par les expériences faites dans d'autres communes.

→ Affinement du concept

On désigne par cette expression la base à partir de laquelle sont faites les réflexions pour la planification d'une école à journée continue. À cela s'ajoutent des buts particuliers et des conditions-cadre qui sont fonction du mandat. Le travail sur les détails du concept doit faire l'objet d'un compte-rendu. À toutes les étapes du travail, il faut fournir des informations importantes, proposer des éclaircissements et définir les bases d'une planification ultérieure, avant d'aborder l'étape suivante.

EMPLACEMENT ET NOMBRE DE PLACES – Le concept d'école à journée continue détermine où, exactement, puis dans quel cadre spatial et enfin avec quels standards d'aménagement l'offre d'une école à journée continue doit être faite. Pour chacune d'entre elles, le nombre prévu de places pour les premières années d'activité (voir exemple ci-dessous) doit faire l'objet d'une estimation solide.

HEURES D'OUVERTURE – Pour chaque école à journée continue, les horaires d'ouverture sont définis pour chaque jour. En outre on déterminera s'il y aura une offre d'encadrement et lors de quels après-midi de congé cette offre sera faite. Fixer l'heure d'ouverture le matin et avant le commencement des cours et également après les cours à la fin de la journée dépend des besoins exprimés par les parents. Mais cette décision dépend aussi du concept retenu pour l'encadrement des enfants et des coûts en personnel qui en résultent.

PÉRIODES ET OFFRES – Il s'agit de définir l'offre complémentaire en matière d'enseignement au niveau de l'école à journée continue. En général, cela dépendra des éléments d'offre suivants:

Heure d'arrivée le matin – Dans la période qui s'écoule entre l'ouverture de l'école à journée continue jusqu'au commencement des cours le matin, une personne bien formée est présente. Cette fonction de supervision peut être assurée soit par

un membre de l'équipe d'encadrement soit par un enseignant. Lorsque l'heure d'ouverture précède de peu le commencement des cours – disons à 7h30 – alors dans cette période aucun accompagnement spécifique n'est requis pour les enfants. Ils jouent ou s'occupent par eux-mêmes. Si les enfants arrivent plus tôt – déjà à 6h comme dans la ville de Thoun par exemple, ou même à 7h – alors cette période devrait comporter la distribution d'un modeste petit déjeuner. Dans ce cas, un encadrement par une personne compétente est nécessaire. Cela a des conséquences sur l'engagement du personnel d'encadrement ainsi que sur les coûts afférents. Dans les détails, la question de l'heure d'ouverture le matin doit être discutée avec les parents.

Pause de midi – Cette période commence après la fin des cours du matin. Quant à savoir quand, exactement, elle commence, il faut savoir si l'enseignement se termine juste avant-midi ou si les classes, dans la section primaire, se terminent déjà à 11h.

Dans cette période centrale, un repas est pris en commun – soit dans l'école, soit à l'extérieur. Le concept d'école à journée continue doit dans chaque cas préciser comment le déroulement du repas est prévu, où et par quel moyen les enfants se nourrissent et quelle est la qualité de l'alimentation qu'il faut viser.

Avant le repas de midi et dans la période qui le suit – y compris le temps durant lequel les élèves sont appelés à débarrasser les tables – et jusqu'au commencement des cours, les enfants sont libres de se livrer à l'activité de leur choix. Pour les enfants des classes enfantines et des classes de première année, il faut prévoir la possibilité d'une sieste après le repas de midi.

L'encadrement des enfants est fait, dans cette période, par des personnes qui ont reçu une formation pédagogique. Pour soulager et aider le personnel lors du repas de midi (préparation, tâches liées à l'heure choisie pour le repas, accompagnement autour des tables, service de cuisine et remise en ordre) il est aussi possible de faire appel à des personnes qui ont reçu une formation socio-pédagogique.

Heures pour les devoirs et l'appui – Des devoirs exigés et une période d'encadrement pour tous les élèves suivent la dernière heure de cours dans l'après-midi. C'est à ce moment que les élèves font d'abord les devoirs dits «à domicile». Pour les plus

Tab. 7 Demande à laquelle on peut s'attendre sur la base d'une clarification des besoins

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	MA	MI	AM	MA	MI	AM	MA	MI	AM	MA	MI	AM	MA	MI	AM
EMPLACEMENT A															
Résultats de l'explicitation des besoins	33	54	48	25	53	33	25	38	22	18	48	29	20	41	24
Demandes prévues 1ère année 30%	10	17	15	8	16	10	8	12	7	6	15	9	6	13	8
Demandes prévues 2ème année 45%	15	25	22	12	24	15	12	18	10	9	22	14	9	19	11
Demandes prévues 3ème année 60%	20	33	29	15	32	20	15	23	14	11	29	18	12	25	15
EMPLACEMENT B															
Résultats de l'explicitation des besoins	0	6	3	4	10	9	1	4	1	2	6	4	3	5	6
Demandes prévues 1ère année 30%	0	2	1	2	3	3	1	2	1	1	2	2	1	2	2
Demandes prévues 2ème année 45%	0	3	2	2	5	5	1	2	1	1	3	2	2	3	3
Demandes prévues 3ème année 60%	0	4	2	3	6	6	1	3	1	2	4	3	2	3	4
EMPLACEMENT C															
Résultats de l'explicitation des besoins	8	16	8	13	25	19	9	17	13	7	19	10	11	21	7
Demandes prévues 1ère année 30%	3	5	3	4	8	6	3	6	4	3	6	3	4	7	3
Demandes prévues 2ème année 45%	4	8	4	6	12	9	5	8	6	4	9	5	5	10	4
Demandes prévues 3ème année 60%	5	10	5	8	15	12	6	11	8	5	12	6	7	13	5
EMPLACEMENT D															
Résultats de l'explicitation des besoins	6	10	7	7	14	9	5	8	7	5	10	7	5	11	6
Demandes prévues 1ère année 30%	2	3	3	3	5	3	2	3	3	2	3	3	2	4	2

Demandes prévues 2ème année 45%	3	5	4	4	7	5	3	4	4	3	5	4	3	5	3
Demandes prévues 3ème année 60%	4	6	5	5	9	6	3	5	5	3	6	5	3	7	4

OFFRE PENDANT LES VACANCES	VACANCES L'ÉTÉ	VACANCES AUTOMNE	VACANCES PRINTEMPS	VACANCES SPORTIVES	SOMME
NOMBRE DE SEMAINES OUVRABLES	3	2	4	1	8
Emplacement A Exploitation des besoins	40	36	43	31	moyenne pondérée
Emplacement B Exploitation des besoins	7	7	4	3	
Emplacement C Exploitation des besoins	11	8	11	9	
Emplacement D Exploitation des besoins	7	10	10	9	
Demandes prévues pour la 1ère année 30%	20	19	21	16	20
Demandes prévues pour la 2ème année 45%	30	28	31	24	29
Demandes prévues pour la 3ème année 60%	39	37	41	32	39

Pour chaque jour de la semaine et pour les unités d'encadrement demandées lors du sondage, on a donné les besoins chiffrés résultant de ce même sondage sur la première ligne (soulignée en jaune). Dans les trois lignes suivantes on trouvera des prévisions sur la demande (fréquentation) durant la première année de fonctionnement (30% des demandes chiffrées), durant la deuxième année (45%) et durant la troisième année (60%). Lors des calculs relatifs à la planification de la fréquentation du lieu de vacances, on a procédé de la même manière

faibles sur le plan scolaire ou pour les élèves particulièrement doués, cette période peut être utilisée pour de l'appui scolaire personnalisé.

Les expériences faites dans les écoles à journée continue existantes, montrent que pour des raisons pédagogiques, il faudrait que l'appui offert aux élèves soit, en principe, fait par le personnel enseignant.

Offre en temps libre – Dans la période qui suit les devoirs et l'encadrement, l'école à journée continue offre la possibilité de cours à ceux qui le désirent (jeux, sport, travaux manuels, activités musicales, langues, l'homme et son environnement, techniques du quotidien). Pour ces offres de cours particulières, on pourra engager des personnes ou des parents qualifiés. Dans quelle mesure faut-il prévoir de tels cours? Cela dépend essentiellement de la dimension du groupe scolaire. Lorsqu'un petit nombre d'enfants avec, de surcroît, de grandes différences d'âge entre eux, se retrouve durant cette période à l'école à journée continue, les possibilités pour des cours et des activités ciblées sont en principe limitées.

Les enfants qui ne participent pas à ces cours particuliers ou qui sont engagés dans des formations spéciales peuvent disposer librement de leur temps pour jouer, lire ou s'initier aux ordinateurs. Pour ce qui concerne la direction, l'accompagnement et l'animation dans cette période, une personne avec une formation spécifique sera responsable de l'encadrement. L'exigence d'une telle formation doit être soulignée, parce que c'est ce qu'exige l'encadrement de groupes d'élèves d'âges et de comportements différents.

La période qui suit les devoirs et les cours d'appui offre aussi une fenêtre d'opportunité pour la formation individuelle des enfants (par exemple l'enseignement de la musique et des cours de langue).

Le concept d'école à journée continue fera l'objet d'un document produit au début de son fonctionnement. Il définira dans le détail le déroulement de chaque journée. Ce déroulement sera obligatoirement suivi. On se demandera si dans cette période une petite collation doit être servie et sous quelle forme.

Le temps du retour à la maison à la fin de l'après-midi – Il est fondamental de noter que le temps s'écoulant après les devoirs et cours d'appui et jusqu'à la ferme-

ture de l'école à journée continue (vers 17h30-18h) constitue un tout pour lequel un encadrement est requis. Il a un coût. Ce temps est utilisé selon les possibilités qui viennent d'être évoquées. Les parents déterminent par eux-mêmes quand, exactement, leur enfant sort de l'école à journée continue et rentre à la maison.

LE CONCEPT D'ENCADREMENT – Il faut entendre par là un concept qui détermine quels sont les critères, les standards, la direction, l'encadrement et l'animation offerts aux enfants au sein de l'école à journée continue.

Clé de répartition du personnel d'encadrement – Il faut bien définir quelle relation existe entre le nombre d'enfants et le nombre de personnes chargées de l'encadrement. Les projets d'école à journée continue, à ce jour, donnent la clé, pour ainsi dire, de cet encadrement en s'appuyant sur les recommandations de l'Association suisse des crèches.

Ces recommandations prévoient qu'il faut engager une personne bien formée pour 10 élèves. Dans les moments forts des activités de l'école à journée continue (surtout à la pause de midi, dans l'après-midi avec des activités plus intenses ou lors d'occasions particulières de l'école à journée continue – journées consacrées à un projet, excursion de toute l'école, etc.) il sera possible de faire appel à des personnes qualifiées au plan pédagogique pour des tâches qui permettront de soulager et aider le personnel. La définition de l'encadrement est un repère central dans le calcul des coûts en personnel. Ce calcul est lui-même dépendant du nombre prévu de places.

Dans les cantons romands, il existe des normes pour le personnel éducatif, aussi bien sur le nombre d'adultes par groupes d'enfants que sur leur formation.

Qualifications du personnel – La qualification professionnelle du personnel est un facteur essentiel pour fournir la meilleure offre en école à journée continue. En ce qui concerne la direction pédagogique, on aura de hautes exigences. La personne au poste de direction devrait avoir une formation spécialisée et certifiée. Elle devrait aussi avoir une expérience professionnelle. Si l'on exige que la direction pédagogique pour tout ce qui concerne l'encadrement de l'école à journée continue s'articule sur un travail commun entre la direction de l'école et son équipe, une qualification professionnelle sérieuse est indispensable.

Le nombre des personnes chargées de l'encadrement (accompagnateurs, éducateurs, pédagogues) et les personnes qualifiées pédagogiquement pour s'occuper de l'encadrement des enfants (ces deux groupes étant estimés en fonction du nombre d'écoles à journée continue et en fonction de l'encadrement), ce nombre, donc, est une donnée décisive lors du calcul des coûts d'encadrement.

Participation du personnel enseignant dans le travail d'encadrement – D'emblée il faudra clarifier la question de savoir si le personnel enseignant sera impliqué dans les animations et l'accompagnement offerts aux enfants. Par exemple, ce personnel sera-t-il appelé à être présent, à midi ou lors d'activités de loisir dans l'après-midi? Chaque cas devra être soigneusement examiné. Il a déjà été établi que la participation du personnel enseignant au travail d'encadrement offre des avantages sur le plan pédagogique. La direction d'une école doit travailler avec ceux des enseignants qui perçoivent dans cette participation un approfondissement de leur engagement pédagogique. Elle conclura avec eux des accords ponctuels (par exemple pour alléger leur cahier des charges)

Dans tous les cas, le concept d'école à journée continue doit être défini de telle manière que le personnel enseignant soit rémunéré pour le travail fourni. Le personnel d'encadrement ayant suivi une formation sera, lui aussi, rémunéré selon les normes en vigueur dans le secteur.

PLAN DE FRÉQUENTATION ET PERSONNEL INDISPENSABLE – Dans le détail de la conceptualisation, il apparaît une représentation globale de la fréquentation de ce type d'école (sous forme de pronostics) que ce soit dans la journée ou dans la semaine. Dans le sous-titre « calcul des besoins », il a été montré de quoi a l'air une esquisse du nombre de places calculé d'avance sur la base de la mise en évidence des besoins. Sur la base d'un calcul de la fréquentation, les besoins en personnel peuvent être chiffrés et différenciés selon les jours et les semaines.

Les données relatives au taux de fréquentation de l'école et les besoins en personnel sont pris en compte au moyen d'une vue globale de la planification. Un exemple éclairera cela de la manière suivante [Tableau 8].

LES AUTORITÉS EN CHARGE DE L'ORGANISATION – Il faut que ce qui relève d'une part des autorités chargées de l'école à journée continue et, d'autre part, de la structure d'organisation et de direction, soit défini en termes opérationnels.

AUTORITÉS EN CHARGE – Il faut partir du fait que l'école à journée continue dépend dans son ensemble des autorités scolaires locales. Les autorités communales ou scolaires sont, elles, responsables de la direction stratégique et des contrôles de qualité.

Cela dit, il existe aussi des projets d'école à journée continue (on en trouvera un exemple dans la commune de Meilen), dans lesquels la responsabilité pour tout ce qui relève de l'encadrement dépend d'une entité privée liée aux autorités publiques par un contrat. Cette entité est aussi liée à la commune par des accords portant sur des prestations. Les offres complémentaires liées à l'école à journée continue sont faites dans les lieux où elles sont nécessaires à un niveau de qualité et de coût ayant fait l'objet d'un accord. La direction stratégique et financière ainsi que les contrôles de qualité dépendent, dans ce cas, d'une société privée.

STRUCTURE DE L'ORGANISATION ET DE LA DIRECTION – En travaillant sur les détails du concept, on en vient à définir qui est compétent pour la direction de tout ce qui concerne l'encadrement de l'école à journée continue au plan opérationnel. On en vient aussi à définir quels devoirs et compétences relèvent de la personne opérant à ce niveau. Devoirs et compétences dont elle disposera face à la direction de l'école locale, des autorités scolaires et, le cas échéant, face aux responsables privés. Ces devoirs, compétences et responsabilités doivent être précisément indiqués dans un diagramme de fonctionnement et doivent être illustrés par un organigramme.

Dans toutes les écoles à journée continue, on trouve une personne chargée de l'encadrement avec une bonne formation. Cette personne peut être un éducateur. Quoiqu'il en soit, elle est chargée de la direction sur place. Outre l'encadrement et l'animation pour les enfants, son cahier des charges comportera aussi :

- Plan de fréquentation ou d'occupation, mise au point des statistiques relatives à ce plan
- Plan d'intervention des collaborateurs

Tab. 8 Emplacement: plan d'engagement du personnel d'encadrement pour la première année

Nombre de places: 20
 Nombre de personnes affectées à l'encadrement et ayant reçu une formation pédagogique: 2
 Taux d'occupation prévu: 10.82
 Nombre de personnes affectées à l'encadrement: 1
 Charges en pourcentage: 54%

	début	fin	Quantité d'heures sur une base décimale	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			Estimation de la dimension de l'unité d'encadrement
				Nombre d'enfants	Personnes jouissant d'une formation pédagogique	Personnes affectées à l'encadrement	Nombre d'enfants	Personnes jouissant d'une formation pédagogique	Personnes affectées à l'encadrement	Nombre d'enfants	Personnes jouissant d'une formation pédagogique	Personnes affectées à l'encadrement	Nombre d'enfants	Personnes jouissant d'une formation pédagogique	Personnes affectées à l'encadrement	Nombre d'enfants	Personnes jouissant d'une formation pédagogique	Personnes affectées à l'encadrement	
Matin 1	7:00	8:10	1.17	10	1	1	8	1	1	8	1	1	6	1	1	6	1	1	10%
Période d'enseignement	8:10	10:00	1.83															0%	
Matin 2	10:00	11:30	1.50	10	1		8	1		8	1		6	1		6	1	18%	
Pause de midi	11:30	13:30	2.00	17	1	1	16	1	1	12	1	1	15	1	1	13	1	34%	
Après-midi 1	13:30	16:00	2.50	15	1	1	10	1	1	7	1		9	1		8	1	19%	
Après-midi 2	16:00	18:00	2.00	15	1	1	10	1	1	7	1		9	1		8	1	19%	

	Par semaine																				
Heures de travail du personnel d'encadrement avec formation pédagogique	8															8				40	
Heures de travail du personnel d'encadrement																				3.2	26.83
Taux d'occupation	14.28						11.48						8.98			10.2				9.14	10.82
Nombre de déjeuners	17						16					12				15				13	73

Le nombre d'enfants pour chaque jour de la semaine (places occupées) est donné dans la première colonne du tableau. Ce nombre provient de la planification de la fréquentation (par exemple, 10 enfants le lundi matin, 17 le lundi après-midi, etc.)

Dans les deux colonnes suivantes, on donne le nombre des personnes nécessaires à l'encadrement en fonction du nombre d'enfants. Le calcul se fonde sur le «Règlement relatif aux offres faites en vue de l'intégration sociale» du canton de Berne. Pour un groupe de 10 enfants, une personne d'encadrement qualifiée est nécessaire. Pour un groupe de plus de dix enfants il faut en plus une personne jouissant d'une formation pédagogique (par exemple: le lundi, une personne d'encadrement qualifiée travaille 5.5 heures)

L'évaluation de l'unité d'encadrement (dernière colonne du tableau) donne la mesure de l'intensité de l'encadrement par unité d'encadrement (charge de travail). Prises ensemble les unités d'encadrement donnent 100%. Par exemple: la charge de travail entre 10h et 13h30 représente 52% de l'encadrement journalier (18% entre 10h et 11h30 - 34% entre 11h30 et 13h30, déjeuner inclus). Cette évaluation ne s'appuie pas sur des normes rigides, mais elle correspond à ce qui est spécifié par l'Office fédéral des assurances sociales dans le cadre du programme fédéral pour le financement de départ.

Les deux dernières lignes concernant la fréquentation ou le taux d'occupation par semaine donne une mesure qui se calcule à partir du nombre d'enfants par unité d'encadrement multiplié par l'évaluation des unités d'encadrement concernées. Par exemple: une fréquentation de 14,3 le lundi est équivalente à la somme de 10 enfants *0.1+10 enfants*0.18+17 enfants*0.19+15 enfants*0.19. La fréquentation par semaine (10.82) est donnée par la moyenne des valeurs de fréquentation par jour. Cette moyenne donne un chiffre permettant de mesurer le fonctionnement de l'école de jour continue. Il sert entre autres au calcul des subventions fédérales. Il est aussi nécessaire lors des négociations (avec la commune ou la ville) au terme desquelles sont fixés des accords sur le fonctionnement et les performances de l'école de jour continue.

La trame pour le plan de fréquentation peut être obtenue sur le site www.horairacontinu.ch

- Collaboration avec la direction de l'école (activités, planification, accords et régulations dans le domaine pédagogique, participation à des réunions de l'équipe liée à l'école, etc.)
- Relations avec les parents (écoute et lieux de dialogue, information, etc.)
- Échange d'informations avec l'équipe dirigeante de l'école.

En temps normal, lorsqu'il existe dans une commune une simple classe à journée continue comprenant une école enfantine et des premiers degrés de l'école primaire, la partie d'encadrement est assumée par une personne qui dirige ce domaine avec toutes les tâches qui y sont afférentes. Dans de plus grandes communes où l'on trouve plusieurs classes à journée continue, il est recommandé qu'une division s'effectue entre une direction générale pour toutes les opérations et une direction pour tout ce qui concerne l'encadrement sur place. La direction opérationnelle générale de toutes les unités d'encadrement devrait être assumée par une personne compétente capable de saisir les dimensions administratives et économiques des problèmes qui se posent. Son domaine de compétence s'étendrait alors à toutes les tâches suivantes:

- Direction du personnel et administration du personnel (contrats de travail, cahier des charges, salaires, assurances sociales, appréciations portées sur les collaborateurs)
- Comptabilité pour les financements et les salaires, y compris la mise en ordre des factures et le contrôle des débits.
- Travail d'approfondissement sur les contrats concernant les contributions des parents.
- Budget, contrôle du budget et comptes
- Requêtes portant sur le financement initial par le biais de la Confédération et sur d'autres requêtes pour des subventions
- Règlements concernant l'utilisation, le fonctionnement et les lignes directrices en matière d'encadrement
- Information et documentation
- Organisation de cours de perfectionnement

CONTRIBUTIONS DES PARENTS – Les parents qui ont des enfants dans une école à journée continue, participent financièrement aux coûts liés à l'encadrement et aux appuis. Ces contributions seront définies par les autorités selon les règles du droit en vigueur et un règlement adéquat. On repère trois modèles possibles: des

contributions liées au revenu, des contributions fixes ou une combinaison de ces deux premiers modèles [Tableau 10].

Contributions dépendant du revenu des parents – Dans la plupart des projets d'école à journée continue, les contributions des parents sont fonction du revenu imposable: ce n'est pas toujours le cas partout, sauf pour les indépendants. Sur cette base, une contribution minimale est définie, qui est exigée de tous les parents. Les différences découlent des caractéristiques de l'échelle choisie: progressive ou linéaire. L'échelle des contributions est limitée vers le haut. Cette limite supérieure doit au maximum correspondre aux coûts de l'école à journée continue. L'avantage de ce système réside en ceci qu'il est plus ou moins équitable et que le prix pour l'offre d'une école à journée continue est abordable même pour les bas revenus. Le désavantage le plus significatif consiste en ce que les prix, pour les familles à haut revenu, pourraient les effaroucher et que, par-là, les élèves fréquentant l'école à journée continue ne seraient plus représentatifs de l'ensemble de la société. De plus, des contributions élevées pour des parents gagnant bien leur vie présentent le danger de les voir envoyer leurs enfants dans des écoles privées. Un tel exode ne peut être évité que par la haute qualité de l'enseignement et de l'offre d'encadrement des écoles à journée continue.

Ce modèle présente encore une autre difficulté: le montant des contributions liées aux revenus est plus difficile à estimer que celui de contributions fixes. Mais dans l'ensemble, le modèle de la collecte de fonds à partir des contributions des parents, si on le compare au modèle des contributions fixes, est plus attractif pour les parents à bas revenu [Tableau 9].

Contribution fixe – Bien que la plupart des projets d'école à journée continue fonctionnent avec des contributions liées au revenu des parents, il existe tout de même des écoles à journée continue avant tout dans de petites communes comme Kyburg et Regensberg (Zurich), Sool (Glaris) ou Brünigen (Berne) qui ont des contributions fixes. La contribution (dans le cas où elle couvrirait une partie substantielle des coûts d'encadrement et d'appui) se situe à un niveau plus élevé que celui du socle du modèle précédent. Le modèle des contributions fixes implique que l'offre d'une école à journée continue pour les familles à moyens et hauts revenus est relativement favorable. Le principal désavantage consiste en ce que l'école à journée continue est chère pour les bas revenus et que de nombreux parents, sans vraiment le souhaiter, doivent avoir recours à l'aide sociale.

Combiner les contributions qui sont fonction du revenu avec des contributions fixes – Une variante supplémentaire consiste dans le mélange entre contributions liées au revenu et les contributions fixes: pour la pause de midi – les enfants ne mangent à l'école qu'à midi et ne s'attendent pas à d'autres possibilités d'encadrement – on demande 11 francs.

Il faut encore faire des remarques sur les contributions des parents. Une haute couverture des frais d'encadrement et d'appui devrait être atteinte. La planification influence le montant des contributions parentales. Leur hauteur devrait par ailleurs être coordonnée avec les règlements concernant les contributions qui sont en vigueur dans la commune en ce qui concerne les aménagements pour l'encadrement.

INVESTISSEMENTS – Les besoins en nouvelles constructions et en nouvelles infrastructures seront assumés dans le cadre de l'examen des installations scolaires particulières. Ils seront déterminés en fonction du déroulement des journées scolaires et des aménagements ou infrastructures envisageables (voir le sous-titre «aménagements et infrastructures» dans le paragraphe «ressources disponibles»). Le concept détaillé doit décrire les investissements et les justifier – le cas échéant sur la base de données fournies par des professionnels. Les moyens financiers nécessaires seront chiffrés. Cette présentation donnera aussi des variantes en matière de construction, qui énuméreront les conséquences propres à chacune d'entre elles et les différences de coûts qu'elles entraînent. De cette manière, les informations nécessaires à une prise de décision ultérieure seront à disposition pour la réalisation d'une école à journée continue.

↳ Budget

À ce point du travail, les prévisions budgétaires pour les coûts de fonctionnement et les investissements dans l'école à journée continue doivent être proposées. À partir des chiffres du budget, on pourra, en fonction d'un plan financier, chiffrer les coûts prévisibles pour la commune sur le plan du fonctionnement et des investissements.

CALCUL DES COÛTS EN PERSONNEL – Les coûts en salaires doivent être indiqués pour chaque catégorie du personnel (respectivement les enseignants, les éducateurs etc.) et des domaines d'activité spécifiques (direction, administration et comptabi-

lité) ainsi que sur la base des pourcentages en places de travail, pourcentages eux-mêmes fonction du taux d'occupation. Les chiffres obtenus seront présentés d'une manière globale – pour chaque école à journée continue s'il y en a plusieurs dans une commune [Tableau 11].

CALCUL D'AUTRES POSTES D'ACTIVITÉ – À côté des coûts en personnel, le reste des variables pour d'autres postes d'activité doit lui aussi être chiffré. Il s'agit ici de coûts provenant des cours d'appui, de même que les frais de matériel divers, les frais administratifs, etc.

CALCUL DES CONTRIBUTIONS PRÉVISIBLES DES PARENTS – Sur la base de la définition d'un modèle de contributions, on peut calculer la moyenne des contributions parentales auxquelles on peut s'attendre. En plus des subventions éventuelles de la Confédération consacrées au financement de l'aménagement des systèmes d'encadrement pour les enfants, elles représentent les recettes de l'école à journée continue. Les contributions des parents peuvent être calculées à partir du modèle de contribution qui donne le montant moyen des contributions parentales prévues, ainsi que les données relatives au fonctionnement général de l'école à journée continue.

Finalement, le budget a la forme qui a été présentée dans les exemples. Pour tout ce qui concerne les dépenses et les recettes, il apparaît que le déficit peut être éliminé, par exemple grâce à des subventions de la Confédération ou dans le cadre d'un financement initial lié aux dispositions relatives à l'encadrement des enfants (voir le paragraphe suivant) [Tableau 12].

SUBVENTIONS DE LA CONFÉDÉRATION – La Confédération dispose d'un fonds pour un financement de lancement pour les aménagements des systèmes d'accueil destinés à soutenir les familles qui se terminera en 2005. Si l'on a affaire à de nouvelles dispositions ou à d'autres éléments impliquant une augmentation substantielle de l'offre de places, il est possible, sur la base d'une requête détaillée auprès de l'Office des assurances sociales de la Confédération (OFAS, Berne) de déposer une demande pour des subventions selon la planification du taux d'occupation. Pour toutes les questions concernant la justification de demandes et le calcul d'éventuelles subventions, sans oublier la référence à des soutiens nécessaires pour la mise en place de Web sites ciblés, il convient de se référer au site www.bsv.admin.ch/impulse/d/index.htm.

Tab. 9 Modèle de contributions financières parentales – Commune de Meilen (ZH)

CONTRIBUTIONS DES PARENTS

Offres d'unités d'encadrement	Réduction selon grandeur du ménage						TOUTE LA JOURNÉE AVEC PÉRIODE D'ACCUEIL MATIN	TOUTE LA JOURNÉE SANS PÉRIODE D'ACCUEIL MATIN	MATIN AVEC LE DÉJENER SANS PÉRIODE D'ACCUEIL	APRÈS-MIDI, Y COMPRIS LE DÉJENER	DÉJENER SEULEMENT	ENCADREMENT PENDANT LES VACANCES (TOUTE LA JOURNÉE)
	2	3	4	5	6+							
Périodes d'encadrement							7.00-18.00	10.00-18.00	10.00-13.30	11.30-18.00	11.30-13.30	7.30-18.00
Taux d'occupation							100%	90%	52%	72%	34%	100%
Revenu moyen							CONTRIBUTION DES PARENTS PAR UNITÉ (GRANDEUR DU MÉNAGE 4)					
- 45 000	85%	85%	85%	85%	85%	85%	10.50	9.50	6.00	7.60	6.00	12.50
45 001 - 50 000	80%	85%	85%	85%	85%	85%	10.50	9.50	6.00	7.60	6.00	12.50
50 001 - 55 000	75%	80%	85%	85%	85%	85%	10.50	9.50	6.00	7.60	6.00	12.50
55 001 - 60 000	70%	75%	80%	85%	85%	85%	14.00	12.60	7.30	10.10	6.00	16.60
60 001 - 65 000	65%	70%	75%	80%	85%	85%	17.50	15.80	9.10	12.60	6.00	20.80
65 001 - 70 000	60%	65%	70%	75%	80%	80%	21.00	18.90	10.90	15.10	7.10	24.90
70 001 - 75 000	55%	60%	65%	70%	75%	75%	24.50	22.10	12.70	17.60	8.30	29.10
75 001 - 80 000	50%	55%	60%	65%	70%	70%	28.00	25.20	14.60	20.20	9.50	33.20
80 001 - 85 000	45%	50%	55%	60%	65%	65%	31.50	28.40	16.40	22.70	10.70	37.40
85 001 - 90 000	40%	45%	50%	55%	60%	60%	35.00	31.50	18.20	25.20	11.90	41.50
90 001 - 95 000	35%	40%	45%	50%	55%	55%	38.50	34.70	20.00	27.70	13.10	45.70
95 001 - 100 000	30%	35%	40%	45%	50%	50%	42.00	37.80	21.80	30.20	14.30	49.80

100 001 - 105 000	25%	30%	35%	40%	45%	45%	45.50	41.00	23.70	32.80	15.50	54.00
105 001 - 110 000	20%	25%	30%	35%	40%	40%	49.00	44.10	25.50	35.30	16.70	58.10
110 001 - 115 000	15%	20%	25%	30%	35%	35%	52.50	47.30	27.30	37.80	17.90	62.30
115 001 - 120 000	10%	15%	20%	25%	30%	30%	56.00	50.40	29.10	40.30	19.00	66.40
120 001 - 125 000	5%	10%	15%	20%	25%	25%	59.50	53.60	30.90	42.80	20.20	70.60
125 001 - 130 000	-0%	5%	10%	15%	20%	20%	63.00	56.70	32.80	45.40	21.40	74.70
130 001 - 135 000	0%	0%	5%	10%	15%	15%	66.50	59.90	34.60	47.90	22.60	78.90
135 001 - 140 000	0%	0%	-0%	5%	10%	10%	70.00	63.00	36.40	50.40	23.80	83.00
140 001 - 145 000	0%	0%	0%	-0%	5%	5%	70.00	63.00	36.40	50.40	23.80	83.00
145 001 -	0%	0%	0%	0%	0%	0%	70.00	63.00	36.40	50.40	23.80	83.00

Contribution moyenne des parents (estimée) par jour:

CHF 21.00

Contribution moyenne des parents pour l'encadrement pendant les vacances:

CHF 24.90

Ce modèle définit pour chaque unité d'encadrement une contribution minimale (par exemple, pour le repas de midi: 6 francs) et une contribution maximale (par exemple, pour un encadrement pour toute la journée: 70 francs). Pour chaque unité d'encadrement, on définit un niveau de coût par le biais d'un pourcentage calculé à partir de l'encadrement maximum (un jour entier = 100%). Le tarif pour le repas de midi pris séparément implique conséquemment 34% d'un encadrement pour toute la journée. De plus, la contribution

Tab. 10 Recettes provenant des contributions des parents et couverture des frais dans différents modèles de contributions

ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE DE KLEINHÜNIGEN	
DONNÉES DE RÉFÉRENCE	
Type d'école	Ecole journée à continue obligatoire
Nombre de places	50
Classes d'âge	De la première à la quatrième
Horaires d'ouverture	Lundi à vendredi de 7h30 à 16h30
ECHELLE DES CONTRIBUTIONS PARENTALES	
Contribution journalière minimale	CHF 3.20
Contribution journalière maximale	CHF 32.25
Nombre d'élèves	47
COÛTS	
Coût général par élève et par année, y compris les coûts des locaux	CHF 13 529
REVENUS	
Contribution des parents par élève et par année	CHF 3 311
Contribution moyenne des parents par jour	CHF 16.55
Taux de couverture	24,47%
ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE DE ZOUG	
DONNÉES DE RÉFÉRENCE	
Type d'école	Ecole journée à continue obligatoire
Nombre de places	72
Classes d'âge	De la première à la sixième
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h à 17h30
ECHELLE DES CONTRIBUTIONS PARENTALES	
Contribution journalière minimale	CHF 10.00
Contribution journalière maximale	CHF 45.00
Nombre d'élèves	72

COÛTS	
Total des coûts (y compris locaux)	CHF 1011 007
Coût par élève et par année	CHF 14 042
REVENUS	
Contributions des parents	CHF 219 422
Contribution moyenne des parents par jour	CHF 15.25
Taux de couverture	22%
ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE DE REGENSBERG	
DONNÉES DE RÉFÉRENCE	
Type d'école	Ecole à journée continue optionnelle
Places d'encadrement	18
Classes d'âge	Jardin d'enfant et de la première à la sixième
Horaire d'ouverture	Lundi à vendredi de 7h30 à 16h30
CONTRIBUTIONS DES PARENTS (FIXES)	
Contribution mensuelle par enfant en dehors de Regensberg	CHF 720.00
Contribution mensuelle par enfant habitant Regensberg	CHF 600.00
Par jour	CHF 35.00
Repas de midi	CHF 15.00
NOMBRE D'ÉLÈVES EN 2003	
de l'extérieur	15 enfants
de Regensberg	1 enfant
qui restent à midi	20 enfants
COÛTS	
Coût d'encadrement total	CHF 135 058
REVENUS	
Montant total des contributions parentales (forfaitaire pour l'année)	CHF 117 920
Par jour	17 165
Total	135 085
Taux de couverture	100%

↳ Plan de financement

Dans ce chapitre, il s'agit de donner une présentation succincte des points suivants:

- Les coûts de fonctionnement d'une école à journée continue
- Le financement par les contributions des parents
- Ce qu'on peut attendre en matière de subventions fédérales
- La contribution communale destinée à éliminer les déficits de fonctionnement prévisibles
- Le montant des investissements nécessaires à la réalisation d'une école à journée continue

Considérons d'abord les coûts d'investissement: ce sont les mesures nécessaires au plan des constructions, ainsi que l'acquisition du matériel nécessaire à l'aménagement des infrastructures. En fonction de ces coûts, le plan financier devrait offrir des variantes (échelonnement dans le temps, divers standards de construction). Il devrait aussi montrer, dans chaque cas, les avantages et désavantages pour le fonctionnement d'une école à journée continue.

En ce qui concerne les prises de décisions propres à la commune, le plan de financement indiquera à quelle hauteur se situera l'engagement financier de la commune.

↳ Plan financier

Dans cette partie du concept, il s'agit d'établir, dans une présentation résumée:

- La participation financière des parents
- Les frais de fonctionnement de l'école à journée continue
- Les subventions fédérales potentielles
- L'apport communal pour la couverture du déficit de fonctionnement prévisible
- Les coûts d'investissements pour la réalisation de l'école à journée continue.

S'agissant des coûts d'investissement – y compris les constructions nécessaires et l'acquisition d'équipement et de matériel –, le plan financier devrait présenter différentes variantes d'aménagement (échelonnement dans le temps, différents standards d'aménagement) de même que les avantages et inconvénients qui en découlent pour le fonctionnement de l'école à journée continue.

Du point de vue de la prise de décision communale, le plan financier doit prendre en considération l'engagement financier de la commune, engagement ponctuel s'agissant des coûts d'investissements et périodique pour les frais de fonctionnement de l'école à journée continue sur une période de trois à cinq ans. Il s'agit ici d'estimer le budget pour un nombre de places se fondant sur les inscriptions prévisibles pour les 2^e et 3^e années de fonctionnement.

↳ Variantes dans la réalisation d'un projet

Dans les cas où les projets portent sur des écoles à journée continue à la fois complexes et de grandes dimensions (par exemple dans une commune où il faut introduire plusieurs classes à journée continue), il faudrait proposer des variantes. Celles-ci tiendront alors compte des aménagements et des infrastructures en fonction des estimations concernant le taux d'occupation et donc le nombre de places à prévoir à partir d'une enquête auprès des parents. Il faudra examiner de la manière la plus réaliste possible les moyens financiers dont la commune dispose. Il va de soi que ces variantes doivent s'articuler autour du mandat formulé par les autorités.

Un échelonnement de la réalisation d'écoles à journée continue dans le temps est donc concevable. Les enquêtes auprès des parents donneront des indications sur le nombre de places à créer, ainsi que sur les lieux ou les quartiers où cela serait le plus favorable. Sur cette base, le choix de l'emplacement d'une école à journée continue se portera là où les besoins seront les plus urgents. Dans ce cas, le projet pourra avancer avec des moyens financiers limités, et les développements futurs seront esquissés progressivement.

Mais il y a encore une autre possibilité concernant les standards de développement et les infrastructures souhaitables. Elle se situe à un niveau plus modeste et étale les coûts sur plusieurs années. Toutefois, dans le cadre de cette variante, il s'agira, dans tous les cas, de répondre aux exigences des standards en usage. Notamment en ce qui concerne l'espace en fonction du taux d'occupation prévisible.

Tab. 11 Temps de travail et coûts en personnel – Première année

	EMPLACEMENT A	EMPLACEMENT B	EMPLACEMENT C	EMPLACEMENT D	VACANCES
Nombre de semaines d'activité dans l'année	40	40	40	40	8
PERSONNES CHARGÉES DE L'ENCADREMENT ET SPÉCIALEMENT FORMÉES À CETTE FIN					
Temps de travail hebdomadaire consacrée à l'encadrement (en heures)	40	43.2	40	40	40
Nombre de collaborateurs	1	1	1	1	1
Séances, tâches de direction, administration (heures)	4	4	4	4	4
Total des heures de travail hebdomadaire, séances incluses	44	47	44	44	44
Total des heures de travail dans l'année	1760	1887	1760	1760	352
Heures supplémentaires d'encadrement lors des journées sans école	18	19	18	18	4
Total des heures de travail dans l'année	1778	1906	1778	1778	356
Total du travail attendu	1970	1970	1970	1970	1970
Pourcentage des tâches du personnel d'encadrement	90%	97%	90%	90%	18%
Salaire brut pour un engagement à 100%	86 808	86 808	86 808	86 808	86 808
Salaire brut du personnel d'encadrement	78 330	83 967	78 330	78 330	15 666
PERSONNEL AFFECTÉ À L'ENCADREMENT					
Total des heures de travail hebdomadaire pour l'encadrement (en heures)	26.8	0	5.8	5.8	50
Nombre de collaborateurs	2	0	1	1	2
Total des heures de travail consacrées aux séances dans la semaine	1	0	0.5	0.5	1
Total des heures de travail, séances incluses (en heures), dans la semaine	27.8	0	6.3	6.3	51

Total des heures de travail dans l'année	11113	0	253	253	408
Heures supplémentaires d'encadrement lors des journées sans école	11	0	3	3	4
Total des heures de travail dans l'année	1124	0	256	256	412
Total du travail attendu	1970	1970	1970	1970	1970
Pourcentage des tâches du personnel d'encadrement	57%	0%	0%	0%	21%
Salaire brut pour un engagement à 100%	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Salaire brut du personnel d'encadrement	34 248	0	7793	7793	12 551
DIRECTION, ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ					
Journées d'encadrement offertes	4 000	2 000	2 000	2 000	800
Quote-part de chaque emplacement	22%	11%	11%	11%	4%
Salaire annuel (100%)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Salaire brut	22 000	11 000	11 000	11 000	4 000

Ce tableau contient les indications nécessaires pour mesurer le total des heures de travail des personnes chargées de l'encadrement, qu'elles soient simplement qualifiées ou qu'elles aient reçu une formation pédagogique. Le temps de travail par semaine correspond à la somme du temps de travail par jour, telle qu'elle a été calculée dans le tableau „Plan pour l'intervention des personnes chargées de l'encadrement“. Pour les séances, les tâches de direction et l'administration des personnes qualifiées (pour l'encadrement) on insère quatre heures de plus par semaine. Le total des heures de travail pour l'année (par exemple pour l'emplacement A: 1273 heures) s'obtient à partir du temps de travail par semaine, séances incluses (par exemple pour l'emplacement A: 31.5 heures) à quoi l'on ajoute les heures d'encadrement prévues lors des jours sans école (52 semaines à 42 heures moins 4 semaines de vacances moins 5.5 jours de congé) on mesure la charge de travail des personnes chargées de l'encadrement (par exemple pour l'emplacement A: 65%)

Le salaire brut de CHF 86'808.- à 100% pour les personnes d'encadrement qualifiées correspond aux données de l'Office fédéral de la statistique (Base: enquête sur la structure salariale en Suisse). Le salaire brut de 60'000 francs à 100% pour les personnes avec formation pédagogique correspond à un salaire horaire de CHF 30.- le même que celui qui est versé au personnel qui s'occupe du repas de midi.

On ne trouvera pas, dans ce tableau les coûts en salaire pour la direction générale, l'administration et la comptabilité. Ces coûts, en effet, dépendent beaucoup de la grandeur et de la structure d'une école de jour continue. Dans le cadre d'un calcul de l'ensemble des coûts (voir le tableau „Budget“) ces prestations avec les coûts salariaux qui leur correspondent doivent être prises en considération. Dans les explications détaillées qu'on trouvera sur le site www.tagesschulen.ch, on trouvera également une liste des expériences faites par les communes.

Tab. 12 Budget pour une école à journée continue

BUDGET PAR EMPLACEMENT POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT

	EMPLACEMENT A	EMPLACEMENT B	EMPLACEMENT C	EMPLACEMENT D	OFFRE PENDANT LES VACANCES	SOMME
DONNÉES SUR LE FONCTIONNEMENT						
Nombre de places	20	10	10	10	20	70
Fréquentation attendue dans la 1ère année	10.82	1.71	4.57	2.90	19.50	39.50
Nombre de déjeuners par semaine	73	11	32	18	100	168
Jours ouvrables	200	200	200	200	40	10800
Nombre de jours d'encadrement proposés	4 000	2 000	2 000	2 000	800	4 781
Jours d'encadrement	2163	342	914	581	780	4781
DÉPENSES						
COÛTS EN PERSONNEL						
Salaire brut du personnel d'encadrement qualifié	78 330	83 967	78 330	78 330	15 666	
Salaire brut du personnel auxiliaire	34 248	0	7 793	7 793	12 551	
Salaire brut de la direction générale	22 000	11 000	11 000	11 000	4 000	
Total des salaires bruts	134 578	94 967	97 123	97 123	32 217	
Assurances sociales	24 022	16 952	17 336	17 336	5 751	
Absences	2 019	1 425	1 457	1 457	483	
Formation continue, Culture d'entreprise	6 729	4 748	4 856	4 856	1 611	
Total des coûts en personnel	167 347	118 091	120 772	120 772	40 061	567 045

ALIMENTATION						
Petit déjeuner et alimentation intermédiaire	2 163	342	914	581	780	
Repas de midi	29 200	4 400	12 800	7 200	8 000	
Alimentation total	31 363	4 742	13 714	7 781	8 780	66 381
COÛTS DIVERS						
Matériel d'usages quotidiens	400	200	200	200	400	
Coûts de bureautique	1 082	171	457	290	390	
Total des coûts divers	1 482	371	657	490	790	3 790
COÛTS IMMOBILIERS						
Espace (en mètres carrés)	120	60	60	60	60	
Conciergerie, nettoyage	37 680	18 840	18 840	18 840	0	
Coûts immobiliers total	37 800	18 900	18 900	18 900	0	94 500
TOTAL DES COÛTS	237 992	142 105	154 044	147 944	49 631	731 716
REVENUS						
Recettes provenant des contributions parentales	45 427	7 190	19 202	12 197	19 422	103 439
Contributions de tiers						
TOTAL DES REVENUS	45 427	7 190	19 202	12 197	19 422	103 439
Participation aux coûts	19%	5%	12%	8%	39%	14%
CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE						
RATIOS						
Coût journalier par place occupée	110.02	415.03	168.46	254.72	63.63	153.05
Coût journalier par place mise à disposition des élèves	59.50	71.05	77.02	73.97	62.04	67.75

Les données sur le fonctionnement peuvent être tirées des tableaux proposés jusqu'ici.

De même, les salaires bruts peuvent être connus à partir du tableau: «temps de travail et coûts salariaux». Le montant pour les assurances sociales correspond à 17.85% du salaire brut (voir assurances accidents et les contributions respectives des cantons). Pour les absences, on comptera 1.5% du salaire brut (cela correspond à environ 3.5 jours de maladie). Pour la formation continue et la culture d'entreprise (certifications de qualité) on prévoira 3% de la masse salariale.

Pour l'alimentation on prévoira au budget des repas de midi à CHF 10.-

Des indications concernant les divers coûts et les coûts de l'immobilier peuvent être trouvées sur le site www.horairecontinu.ch

Contribution des parents: si l'on part de l'idée que la majorité des ménages consiste en 4 personnes et qu'ensemble elles paient des impôts en moyenne pour un revenu de 65 000 à 70 000 francs, la contribution parentale moyenne par journée d'encadrement s'élève, selon notre exemple, à 21 francs. Les contributions des parents se calculent à partir du nombre de jours d'encadrement (voir ci-dessus sous le titre données concernant le fonctionnement - par exemple, pour l'emplacement A: 2163 jours) multiplié par la contribution estimée des parents par jour à hauteur de CHF 21.- (par exemple, pour l'emplacement A: CHF 45 427.-)

La différence entre le total des coûts (par exemple CHF 202 670.-) et les contributions prévues des parents provient de la contribution communale (par exemple pour l'emplacement A: CHF 157 243.-).

La trame complète pour la mise à jour d'un budget est disponible sur le site: www.horairecontinu.ch

04 /

PRÉPARATION DE LA RÉALISATION

Dans le plan de réalisation lié au concept d'école à journée continue, des indications claires porteront sur la planification et la mise en route de cette école.

PLANIFICATION – En conformité avec les échéances données dans le mandat, on formulera une planification réaliste pour l'introduction progressive d'une école à journée continue. On prêter attention à la description des étapes. Cela signifie qu'à des dates précises, des réalisations auront été effectuées dans le déroulement des travaux en cours. C'est ainsi qu'un catalogue impératif de prestations sera présenté aux personnes et aux équipes responsables de la mise en place d'une école à journée continue.

Il est nécessaire que la planification commence avec une décision concernant la réalisation et les préparations qu'elle exige. Dans ce contexte, des informations claires et complètes de la part des décideurs, des utilisateurs potentiels (les parents) et des responsables politiques, jouent un rôle important. Seule la plus grande transparence permettra d'obtenir le consensus nécessaire rassemblant les autorités, le parlement ou le feu vert de la population.

Ensuite, la planification des étapes pour la préparation du projet d'écoles à journée continue doit définir le moment où les inscriptions pourront être acceptées. Dans cette phase, il s'agira essentiellement de considérer les points suivants:

- Planification des mesures à prendre au plan des constructions
- Planification des aménagements nécessaires
- Approfondissement du concept de prise en charge des enfants et des prestations qui en découlent, notamment celles fournies par des agents extérieurs à l'école (traiteur, service de restauration, etc.)
- Approfondissement des demandes de subventions fédérales dans le cadre du financement initial
- Elaboration d'un règlement concernant la participation financière des parents. Ce travail peut éventuellement être accompli avec la collaboration des autorités communales et de l'administration

- Elaboration d'un barème de rémunération des personnes travaillant dans une école à journée continue
- Elaboration d'un règlement concernant les procédures de pré-inscription et d'inscription; dans le cas où l'école à journée continue est obligatoire, il faut prévoir des règles pour les procédures d'accueil des enfants (y compris des procédures de recours contre des décisions négatives)
- Elaboration d'une stratégie de marketing et d'une planification concernant les dispositions à prendre dans l'espace public (publicité) dans le but d'informer les parents d'une offre d'école à journée continue

Le troisième élément du plan concerne les étapes de pré-inscription et d'inscription d'un enfant dans une école à journée continue. Pour des raisons de planification, cette phase finale doit être terminée le plus vite possible. En effet, c'est seulement sur la base des inscriptions définitives que certains préparatifs pour le bon fonctionnement de l'école à journée continue peuvent être faits dans le détail (par exemple détermination des besoins en personnel, acquisition de matériel, etc.).

La quatrième phase concerne le temps écoulé entre la période d'inscription et le commencement effectif de l'année scolaire. Dans cette phase, on traitera les étapes suivantes:

- Nomination d'une personne responsable de la direction de l'encadrement
- Recrutement du personnel nécessaire pour compléter l'équipe d'encadrement
- Elaboration d'un projet institutionnel détaillé: procédures, déroulements divers, responsabilités, pauses, coopération au sein de l'école etc.
- Acquisition du matériel
- Mise en place des aménagements de l'école à journée continue

RESSOURCES – Il est important de désigner rapidement la personne responsable de la mise en place de l'école à journée continue. Enfin, tout doit être clarifié au niveau des ressources financières et des ressources en personnel.

Ressources en personnel – Il est préférable de mettre en place un petit groupe de travail. C'est ainsi qu'on atteint les buts choisis avec le plus d'efficacité. La direction de ce groupe est assumée soit par un membre des autorités scolaires, soit par la personne responsable. On choisira de préférence une personne compétente dans le domaine de la gestion de projets et ayant fait ses preuves dans la direction

d'une équipe. Quant au reste des membres du groupe de travail, ils doivent être au bénéfice de toutes les qualifications requises, aussi bien pour ce qui concerne leurs domaines d'activité que pour tout ce qui concerne leur disponibilité. Lorsque cela est possible, il faudrait recruter des personnes qui ont la confiance des autorités scolaires locales et qui connaissent les circonstances particulières dans lesquelles l'école à journée continue fonctionnera.

Ressources financières – L'exemple montre que pour tout le travail concernant les divers aspects de la planification et de la préparation, les personnes engagées à cet effet, doivent être rémunérées. Les projets qui ont le mieux réussi sont ceux dans lesquels la personne responsable de l'encadrement de l'école à journée continue a été déjà partiellement rémunérée à hauteur de 15% dans la phase de préparation (9 à 12 mois). C'est sur cette base et grâce à une présence constante et personnalisée de la personne chargée de ces tâches, que tous les travaux seront exécutés à satisfaction, en particulier lors du passage de la phase de préparation au démarrage effectif de l'école à journée continue. Lorsque cette solution est adoptée, on s'assurera du financement dans le cadre du budget de la commune ou des autorités scolaires. Cela dit, dans les communes dotées d'une administration scolaire solide et compétente, certains travaux peuvent y être effectués.

Pour des travaux plus spécifiques – par exemple, pour la planification des constructions – il faut avoir recours à des experts.

Responsabilités – Les responsabilités pour la planification, la préparation et les différentes étapes de travail doivent être clairement établies.

Les jeunes femmes et les jeunes hommes veulent aujourd'hui avoir des enfants tout en poursuivant leurs activités professionnelles. Telle est la situation actuelle, même si les raisons d'une telle attitude varient. Il existe indéniablement une volonté d'harmonisation au quotidien entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Pour que cette articulation réussisse, des écoles à journée continue sont nécessaires. Celles-ci complètent l'éducation reçue à la maison. Ces lieux permettent, en effet, à tous les enfants de faire des expériences enrichissantes et diverses dans l'acquisition des connaissances. Et l'on soulignera que ces expériences sont indépendantes de l'origine sociale, culturelle ou linguistique des parents, ainsi que de leurs capacités au plan intellectuel ou au plan scolaire. Les écoles à journée continue peuvent dès lors être considérées comme «... une forme permettant de répondre aux tâches pédagogiques et sociales par un élargissement d'une école publique qui se retrouve confrontée à de nouveaux modes de vie sociaux» [AEBERLI/OERTEL 1987].

En Suisse, l'Etat, les cantons et les communes sont responsables de la formation dans les écoles publiques [BV 1998, article 62]. Il leur revient donc de préparer la meilleure offre scolaire possible pour une société moderne et performante. Ce qui va de soi dans d'autres pays européens doit aussi devenir la règle en Suisse. Chaque enfant doit avoir la possibilité de fréquenter une école à journée continue.

La Constitution suisse garantit le droit à une éducation de base gratuite [BV 1998, article 19]. L'exercice de ce droit passe aujourd'hui par la fréquentation obligatoire de l'école primaire puis de l'école secondaire, toutes deux supervisées par l'Etat. Depuis quelques années, il est devenu de plus en plus difficile, pour les enseignants, de pratiquer leur métier avec succès. Ils doivent souvent compenser une éducation familiale insuffisante par des interventions qui exigent beaucoup de temps. Ils doivent affronter les problèmes les plus différents (au premier rang desquels on trouve ceux qui proviennent directement de la société) en faisant tout pour les empêcher de s'aggraver ou en prenant des mesures relevant d'une thérapie sociale. Le résultat est qu'enseigner est devenu de plus en plus difficile. Les buts fixés dans les plans

d'éducation ne peuvent parfois même pas être atteints. On a pu le voir lors des résultats de l'étude PISA qui ne plaçait certainement pas les élèves suisses [PISA 2003] au premier rang des pays observés (15^e rang en lecture).

Le droit à la formation ne peut être finalement exercé que s'il est associé à un autre droit permettant d'accéder à un enseignement efficace, c'est-à-dire lorsque les buts fixés par les écoles sont en règle générale atteints [MOSER/TRESCH 2003]. Les écoles à journée continue fournissent le cadre pédagogique conduisant à la réussite de l'enseignement prodigué dans les écoles sans exiger une longue période de préparation. Elles contribuent à une meilleure égalité des chances et à une meilleure qualité des écoles. Le personnel enseignant et les parents sont soutenus dans leurs tâches par les mesures pédagogiques rapidement prises dans les écoles à journée continue. Celles-ci donnent les meilleures bases pour le renforcement du droit à une formation générale conduisant à de réels succès.

Les écoles publiques doivent être transformées en écoles publiques à journée continue dans les prochaines années. Aujourd'hui, ce que ces écoles proposent doit être élargi. Le manuel intitulé «L'école à journée continue – Fil rouge pour une mise en œuvre à l'usage des communes» montre quelles sont les étapes à suivre pour y réussir. Il met en évidence le fait que la transformation d'une école traditionnelle en une école à journée continue représente une dépense d'énergie relativement faible pour les responsables des communes. En revanche, recourir à des écoles à journée continue est extrêmement urgent pour les élèves, les parents, la société et l'économie. Pour un pays où une bonne formation a été source de bien-être pour la population, les écoles à journée continue ne sont pas un luxe, mais une condition nécessaire pour obtenir des succès dans un monde globalisé et dont le moteur est la compétitivité.

PORTRAITS DES ÉCOLES À JOURNÉE CONTINUE

*Argovie
Bâle campagne
Bâle ville
Berne
Glaris
Grisons
Lucerne
Schaffhouse
St. Gall
Thurgovie
Vaud
Valais
Zug
Zurich*

↳ Argovie

TAGESSCHULE BADEN (DEPUIS 1998)	
Adresse	Schulhaus Ländli, 5400 Baden
Téléphone / Fax	056 221 59 73 / 056 221 59 74
Personne de contact	Silvia Herzog
E-mail / Internet	tagesschule.baden@pop.agri.ch / www.schule-baden.ch
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 5. Klasse / 76
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird von der Rehabilitationsklinik Freihof geliefert, zusätzlich jeden Tag ein Znüni und ein Zvieri, das vom Hortpersonal, z.T. mit den Kindern zubereitet wird
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Jahresbeitrag minimal: CHF 3300.- Jahresbeitrag maximal: CHF 9900.- auswärtige Kinder zahlen CHF 13500.-
Administration scolaires	Schulsekretariat Kindergarten/Primar Volksschule Baden
Adresse	Mellingerstrasse 29, 5400 Baden
Téléphone / Fax	056 200 29 37 / 056 200 29 39

↳ Bâle campagne

TAGESSCHULE BOTTMINGEN (DEPUIS 2004), Schulhaus Burggarten	
Adresse	Burggartenstrasse 1, 4103 Bottmingen
Internet	www.tagesschule-bottmingen.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Primarschule, 1. - 5. Klasse / 10 pro Modul, 30 einzeln
Heures d'ouverture	Mo, Di: 8.00 - 18.00 Mi, Do: 8.00 - 17.00 Fr: 8.00 - 15.45
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird von aussen geliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mindestbeitrag pro Stunde: CHF 1.10 Höchstbeitrag pro Stunde: CHF 10.-
Administration scolaires	Primarschule Bottmingen, Sekretariat
Adresse	Burggartenstrasse 1, 4103 Bottmingen
Téléphone	061 421 83 33
Personne de contact	Michèle Aeschlimann
E-mail / Internet	primarschulebottmingen@bluewin.ch / www.schulen-web.ch/schulen/bottmingen/de/

↪ Bâle ville

PRIMARTAGESSCHULE PSK (DEPUIS 1998)	
Adresse	Dorfstrasse 51, 4057 Basel
Téléphone / Fax	061 631 57 75 / 061 633 57 75
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. bis 4. Klasse / 50
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.30 - 16.30 Mittwoch: 7.30 - 14.20
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Monatsbeitrag minimal: CHF 150.- Monatsbeitrag maximal: CHF 1100.-
Administration scolaires	Rektorat Primarschulen Kleinbasel
Adresse	Hammerstrasse 23, 4058 Basel
Téléphone / Fax	061 695 88 55 / 061 633 90 77
E-mail / Internet	eduard.willareth@bs.ch / www.bs.ch

TAGESBETREUUNG DER ORIENTIERUNGSSCHULE THOMAS PLATTER / WETTSTEIN (DEPUIS 2004)	
Adresse	Claragraben 121, 4058 Basel
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 3. Orientierungsstufe / 25
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.40 - 17.00
Repas de midi	Zubereitung durch 2 Köchinnen in der tagesschuleigenen Küche
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 3.20 Tagesbeitrag maximal: CHF 32.25
Administration scolaires	Orientierungsschule Basel, Rektorat
Adresse	Kohlenberg 27, 4051 Basel
Téléphone / Fax	061 267 54 60 / 061 267 54 49
E-mail / Internet	orientierungsschule@bs.ch / http://os.edubs.ch

TAGESBETREUUNG DER ORIENTIERUNGSSCHULE GELLERT (DEPUIS 2003)	
Adresse	Emanuel Büchel-Strasse 15, 4052 Basel
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 3. Orientierungsstufe / 25
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.40 - 17.00
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft
Administration scolaires	Orientierungsschule Basel, Rektorat
Adresse	Kohlenberg 27, 4051 Basel
Téléphone / Fax	061 267 54 60 / 061 267 54 49
E-mail / Internet	orientierungsschule@bs.ch / www.os.edubs.ch

TAGESBETREUUNG DER ORIENTIERUNGSSCHULE WASGENRING (DEPUIS 2002)	
Adresse	Welschmattstrasse 30, 4055 Basel
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 3. Orientierungsstufe / 25
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.40 - 17.00
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft
Administration scolaires	Orientierungsschule Basel, Rektorat
Adresse	Kohlenberg 27, 4051 Basel
Téléphone / Fax	061 267 54 60 / 061 267 54 49
E-mail / Internet	orientierungsschule@bs.ch / http://os.edubs.ch

TAGESSCHULE NIEDERHOLZ/BASEL (DEPUIS 1990)	
Adresse	Niederholzstrasse 95, 4125 Riehen
Téléphone / Fax	061 606 91 70 / 061 606 91 70
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. bis 4. Klasse / 50
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.30 - 16.45, Mittwoch: 7.30 - 14.45
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Primarschule maximal: CHF 150.- pro Monat Orientierungsschule maximal: CHF 140.- pro Monat
Administration scolaires	Rektorat Riehen
Adresse	Erlensträsschen 10, 4125 Riehen
Téléphone / Fax	061 645 97 97 / 061 645 97 95

↪ Berne

TAGESSCHULE BEATENBERG (DEPUIS 2001)	
Adresse	Schulhaus Spirenwald, 3803 Beatenberg
Téléphone	033 841 12 02
E-mail / Internet	beatenberg@tcnet.ch / www.schule-beatenberg.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. bis 9. Klasse / 15
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 8.00 - 17.00, Mittwoch: 8.00 - 12.00
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird momentan bei Familien gekocht
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag minimal: CHF 300.- (nur Mittagsbetreuung) Monatsbeitrag maximal: CHF 500.- (je nach Betreuungsumfang)
Administration scolaires	Tagesschule Beatenberg
Adresse	Alti Saagi, 3802 Waldegg
Téléphone	033 841 17 02
Personne de contact	Stefan Lüpold
E-mail	luepold@tcnet.ch

TAGESSCHULE BERN-WEST (DEPUIS 1986)	
Adresse	Fellerstrasse 20, 3027 Bern
Téléphone	031 992 61 81
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 4. Klasse / 15
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE LORRAINE (DEPUIS 1987)	
Adresse	Lorrainestrasse 33, 3013 Bern
Téléphone / Fax	031 332 31 56 / 031 332 31 49
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 9. Klasse / 60
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE STATTHALTERGUT (DEPUIS 1993)	
Adresse	Wangenstrasse 7, 3018 Bern
Téléphone / Fax	031 997 12 25
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 30
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE SPITALACKER (DEPUIS 1995)	
Adresse	Viktoriastrasse 60, 3013 Bern
Téléphone / Fax	031 331 34 40 / 031 336 86 37
Personne de contact	Hannes Jenzer und Therese Perrottet
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 70
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE BRUNNMATT / STEIGERHUBEL (DEPUIS 1996)	
Adresse	Steigerhubelstrasse 51, 3008 Bern
Téléphone / Fax	031 381 83 56 / 031 381 60 69
Personne de contact	Pieri Tommaso
E-mail / Internet	tagesschule@brunnmattschule.ch / www.brunnmattschule.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 9. Klasse / 90
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE IM TÜRMLI (DEPUIS 1997)	
Adresse	Neufeldstrasse 20, 3012 Bern
Téléphone / Fax	031 301 79 79
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 40
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird im Schulhaus gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-
Adresse	Neubrückestrasse 71, 3012 Bern
Téléphone	031 302 90 55
Personne de contact	Sandra Grässle

TAGESSCHULE LAUBEGG (DEPUIS 1995)	
Adresse	Schosshaldenstrasse 37, 3006 Bern
Téléphone	031 352 43 34
E-mail / Internet	tagesschule@laubegg.ch / www.laubegg.ch/tages.html
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 30
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird in der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE STAPFENACKER-BRÜNNEN (DEPUIS 1998)	
Adresse	Brünnenstrasse 40, 3018 Bern
Téléphone	031 992 16 68
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 50
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird im Schulhaus gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE KIRCHENFELD/MARZILI (DEPUIS 1999)	
Adresse	Aegertenstrasse 46, 3005 Bern
Téléphone / Fax	031 351 01 23 / 031 352 52 41
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 75
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE BREITFELD (DEPUIS 2002)	
Adresse	Standstrasse 61, 3014 Bern
Téléphone / Fax	031 333 84 24 / 031 331 46 41
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Schuljahr / 70
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE SCHWABGUT (DEPUIS 2002)	
Adresse	Keltenstrasse 41, 3018 Bern
Téléphone	031 990 90 95
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 50
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE MANUEL (DEPUIS 2002)	
Adresse	Elfenauweg 10, 3006 Bern
Téléphone	031 350 41 41
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 150
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE TSCHARNERGUT (DEPUIS 2003)	
Adresse	Fellerstrasse 18, 3027 Bern
Téléphone	031 991 36 38
E-mail / Internet	tagesschule@tscharnergut.ch / www.tscharnergut.ch/tagesschule
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 60
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE BETHLEHEM (DEPUIS 2004)	
Adresse	Kornweg 109, 3027 Bern
Téléphone / Fax	031 998 12 12
Type	freiwillig
Nombre de places	100
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE MUNZINGER-SULGENBACH (DEPUIS 2004)	
Adresse	Weissensteinstrasse 41, 3007 Bern
Téléphone	031 370 01 75
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 9. Klasse / 75
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: ca. 12.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuungsangebot in «Ferieninseln»
Contribution parentale	Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-

TAGESSCHULE BOLLIGEN (DEPUIS 2003)	
Adresse	Schulhaus Lutertal, 3065 Bolligen
Téléphone / Fax	031 921 57 19 / 031 922 08 48
E-mail / Internet	tagesschule@bolligen.ch / www.bolligen.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. bis 6. Klasse / 30
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.15 - 17.30 Mittwoch: 7.15 - 13.50
Repas de midi	Das Repas de midi wird angeliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-
Administration scolaires	Schulsekretariat Bolligen
Adresse	Hühnerbühlstrasse 3, 3065 Bolligen
Téléphone	031 924 70 25
Internet	www.bolligen.ch

TAGESSCHULE MURI (DEPUIS 2002), Schulanlage Moos	
Adresse	Rohrmattstrasse 12, 3073 Gümligen
Téléphone	031 954 09 39
Personne de contact	Frau A. Tröhler und Frau D. Etter
E-mail / Internet	tagesschule.moos@bluewin.ch / www.muri-guemligen.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 30
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.15 - 17.30
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	Dreimal pro Woche wird das Repas de midi angeliefert, zweimal wird es selber gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 22.-
Administration scolaires	Gemeindeverwaltung, Schulsekretariat
Adresse	Thunstrasse 74, 3074 Muri b. Bern
Téléphone / Fax	031 950 54 17
Personne de contact	I. Leuenberger
E-mail / Internet	schulverwaltung@muri-guemligen.ch / www.muri-guemligen.ch

TAGESSCHULE GYSENSTEIN (DEPUIS 2002)

Adresse	Schulhaus, 3503 Gysenstein
Téléphone	031 791 09 20
E-mail / Internet	prim.gysenstein@konolfingen.ch / www.konolfingen.ch/adressen/adsch.htm
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 12
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do: 8.00 -17.00
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Monatsbeitrag minimal: CHF 253.30 Monatsbeitrag maximal: CHF 481.30

TAGESSCHULE HESSGUT (DEPUIS 1998)

Adresse	Jägerweg 19 - 27, 3097 Liebefeld
Téléphone	031 978 55 45
Personne de contact	Jrène Ubezio-Heiniger
E-mail	irene.ubezio@koeniz.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 46
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.00 - 18.00
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	Gaspar's Bistro liefert das Repas de midi.
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 0.- Betreuungseinheit maximal: CHF 12.75

TAGESSCHULE BRÜNIGEN (DEPUIS 1998)

Adresse	Schulhaus, 3860 Meiringen
Téléphone / Fax	033 971 62 52 / 033 971 62 52
E-mail / Internet	tagesschule@bluemail.ch / www.tagesschulebruenigen.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 16
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 8.00 - 17.00 Mittwoch: 8.00 - 12.00
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag: CHF 380.-

PRIMAR- UND REALSCHULE NOFLEN (DEPUIS 2000)

Adresse	Schulhaus, 3116 Noflen BE
Téléphone	031 781 37 53
Personne de contact	Barbara Schmid
E-mail / Internet	schule.noflen@region-berg.ch / www.noflen.region-berg.ch/
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 10
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 8.00 - 17.00 Mittwoch: 8.00 - 12.00
Repas de midi	wird in der Schulküche zubereitet
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag: CHF 400.- spätestens ab 2006 kantonale Richtlinien
Administration scolaires	Hubmatt, 3116 Noflen BE
Téléphone	031 781 05 03
Personne de contact	Maria Stucki-Rufer
E-mail / Internet	stuckinoflen@bluewin.ch

TAGESSCHULE MÖSLI (DEPUIS 2005)

Adresse	Kilchgrundstrasse 25, 3072 Ostermundigen
Téléphone	031 931 88 79
Personne de contact	Annamaria Filep
E-mail / Internet	tagesschule@moesli.ch /www.moesli.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Klasse / 20
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.15 - 17.30
Vacances scolaires	geschlossen
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Minimalbeitrag pro Stunde: CHF -.50 Maximalbeitrag pro Stunde: CHF 10.45
Administration scolaires	Gemeindeverwaltung, Schulsekretariat
Adresse	Mitteldorfstrasse 6, 3072 Ostermundigen
Téléphone	031 930 14 14

TAGESSCHULE PESTALOZZI (DEPUIS 2005)

Adresse	Stockhornstrasse 23, 3600 Thun
Téléphone	033 225 80 61
Personne de contact	Ignaz Schmucki
E-mail / Internet	ignaz.schmucki@peschu.ch / www.peschu.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1.-6. Klasse / 20
Repas de midi	selbst gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft

TAGESSCHULE PESTALOZZI (DEPUIS 2005)

Adresse	Schubertstrasse 10, 3600 Thun
Téléphone	033 223 50 83
Personne de contact	Esther Bähler
E-mail / Internet	tagesschule.pestalozzi@bluewin.ch / www.thun.ch/bildung
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 24
Heures d'ouverture	11 - 19.00 Uhr
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird in Schule gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 12.- Tagesbeitrag maximal: CHF 74.40
Administration scolaires	Amt für Bildung
Adresse	Thunerhof, Hofstettenstrasse 14, 3602 Thun
Téléphone	033 225 84 02
Personne de contact	Bnabrba Zaugg
E-mail	barbara.zaugg@thun.ch

TAGESSCHULE WABERN (DEPUIS 2003)

Adresse	Kirchstrasse 200, 3084 Wabern
Téléphone / Fax	031 960 19 14
Personne de contact	Andrea Marti
E-mail / Internet	andrea.marti.8@bluewin.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten - 4. Klasse, 5. - 9. Klasse / 25
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 18.00
Repas de midi	Das Repas de midi wird an der Schule selbst gekocht.
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 7.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 0.- Betreuungseinheit maximal: CHF 12.75

TAGESSCHULE ZOLLIKOFEN (DEPUIS 2003), Türmlischulhaus

Adresse	Schulhausstrasse 69, 3052 Zollikofen
Téléphone	079 674 73 84
Personne de contact	Petra Spichiger
Internet	tagesschule@zollikofen.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 25
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.25 - 17.50
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 8.- Betreuungseinheit (ca. 2h) minimal: CHF 1.- Betreuungseinheit maximal: CHF 23.-

→ Glaris

TAGESSCHULE SOOL (DEPUIS 1998)

Adresse	8762 Sool
Téléphone	055 644 25 60
E-mail / Internet	schule.sool@active.ch / www.tagesschule.com
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 12
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.30 - 17.30, Mittwoch: 7.30 - 11.45
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird angeliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Monatsbeitrag minimal: CHF 300.- Monatsbeitrag maximal: CHF 800.-
Administration scolaires	Schulrat Sool
Adresse	Im Kauf 5, 8762 Sool
Téléphone	055 644 37 66
Personne de contact	Adriano Monza

→ Grisons

TAGESSCHULE PASSUGG (DEPUIS 2002), Schulverband Passugg-Araschgen

Adresse	Bühlweg 21, 7062 Passugg-Araschgen
Téléphone	081 252 64 58
Personne de contact	Lucrezia Marugg-Gredig
E-mail / Internet	lucmarugg@hotmail.com / www.chur.ch/d/dienstleistungen/index.cfm?tid=627
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 13
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 8.20 - 17.30
Vacances scolaires	geschlossen
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag: CHF 475.-

TAGESSCHULE HEINZENBERG (DEPUIS 2003)	
Adresse	7428 Tschappina
E-mail / Internet	www.heinzenberg.ch/schule
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 9. Schuljahr / 12
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.45 - 17.45 Mittwoch: 7.45 - 11.50, Nachmittag nach Bedarf
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	Das Mittagessen wird in einer Gastfamilie eingenommen.
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag: CHF 475.- Schulmaterial (jährlich): CHF 500.-
Administration scolaires	7426 Flerden
Téléphone	081 651 34 91
Personne de contact	Monika Bürgi
E-mail	monika_buergi@bluewin.ch

↳ Lucerne

TAGESSCHULE GRENZHOF (DEPUIS 2005)	
Adresse	Bernstrasse, 6003 Luzern
Téléphone	041 252 02 35
Personne de contact	Monika Portmann
Internet	www.schulen-luzern.ch/grenzhof
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 60
Heures d'ouverture	7 bis 18.00 Uhr
Vacances scolaires	geschlossen; Ferienhorte
Repas de midi	wird angeliefert, vor Ort zubereitet
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 15.- Tagesbeitrag maximal: CHF 50.-
Administration scolaires	Rektorat Volksschule Luzern
Adresse	Obergrundstrasse 1 6002 Luzern
Téléphone	041 208 86 15
Personne de contact	Ernst Portmann, Rektor
E-mail	ernst.portmann@stadtluzern.ch

TAGESSCHULE OHMSTAL (DEPUIS 2001)	
Adresse	6143 Ohmstal
Téléphone	041 980 31 50
Personne de contact	Esther Sidler
E-mail / Internet	schulleitung.ohmstal@bluewin.ch / www.ohmstal.ch/13.html
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 40-50
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Repas de midi	wird an der Schule gekocht
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag: CHF 650.- Tagesbeitrag: CHF 30.- (Halbtage: CHF 15.-)

TAGESSCHULE SCHWARZENBACH/BEROMÜNSTER (DEPUIS 2003)	
Adresse	Schulhaus Dorf, 6215 Schwarzenbach Beromünster
Téléphone / Fax	062 772 45 26
E-mail / Internet	martin.kulli@edulu.ch / www.beromuenster.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 20
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird angeliefert
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag: CHF 650.- Tagesbeitrag: CHF 30.- Halbtagesbetreuung: CHF 15.- Aufgabenbetreuung: CHF 160.-
Administration scolaires	Schulleitung Beromünster
Adresse	6215 Beromünster
Téléphone / Fax	041 930 26 05 / 041 930 30 93
Personne de contact	Martin Kulli
E-mail / Internet	martin.kulli@edulu.ch / www.beromuenster.ch

→ Schaffhouse

STÄDTISCHE TAGESSCHULE (DEPUIS 1996)	
Adresse	Trüllenbuck 1, 8207 Schaffhausen
Téléphone	052 643 56 30
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 20
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Repas de midi	Das Repas de midi wird an der Schule gekocht.
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 14.- Tagesbeitrag maximal: CHF 80.-

→ St.Gall

FREIWILLIGES SCHULHAUSANGEBOT TSCHUDIWIEN (DEPUIS 1993)	
Adresse	Tschudistrasse 21, 9000 St. Gallen
Téléphone / Fax	071 222 96 46 / 071 222 96 39
Personne de contact	Ursula Litscher
E-mail / Internet	tschudiwies.ps.sl.sg@bluewin.ch / www.tschudiwies.ch/
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 15
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 11.40 - 13.30 und 15.20 - 17.50
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	Anlieferung von der Gewerbeschule
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 6.- Primarstufe, CHF 7.50 Oberstufe Tagesbeitrag minimal: CHF 2.40 Tagesbeitrag maximal: CHF 43.- (je nach Betreuungsumfang) ab 2. Kind Reduktion von 30% pro Kind
Administration scolaires	Schulamt St.Gallen
Adresse	Neugasse 25, 9004 St.Gallen
Téléphone / Fax	071 224 53 11 / 071 224 57 06
E-mail	sam@stadt.sg.ch

FREIWILLIGES SCHULHAUSANGEBOT ENGELWIES «RÄGÄBOGE» (DEPUIS 1994)	
Adresse	Ulmannstrasse 6, 9014 St. Gallen
Téléphone / Fax	071 278 72 61 / 071 277 38 71
Personne de contact	Heidi Mauch-Züger
Internet	www.primarschule-engelwies.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 20
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 15.40 - 18.00 Mittagstisch: 11.40 - 13.40
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen: CHF 6.- Primarstufe, CHF 7.50.- Oberstufe Tagesbeitrag minimal: CHF 2.40.- Tagesbeitrag maximal: CHF 43.- (je nach Betreuungsumfang) ab 2. Kind Reduktion von 30% pro Kind

FREIWILLIGES SCHULHAUSANGEBOT KREUZBÜHL/HOF «MIKADO» (DEPUIS 1998)	
Adresse	Sturzeneggstrasse 33, 9015 St. Gallen
Téléphone / Fax	071 311 11 61 / 071 311 82 61
Personne de contact	Uschi Hofmänner
E-mail / Internet	www.schulehof.ch/welcome_hof.html
Type	erweiterter Mittagstisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 18
Heures d'ouverture	Mo: 11.40 - 13.30 Di, Fr: 11.40 - 18.30, Betreuungsangebot Di, Do: 15.30 - 18.00
Repas de midi	wird geliefert CHF 6.-, Zvieri (Di, Fr) 1.-
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 1.- Tagesbeitrag maximal: CHF 22.80.-

↳ Thurgovie

TAGESSCHULE AACH THUR LAND (DEPUIS 2004)	
Adresse	Schulhaus Donzhausen, Postfach 114, 8583 Sulgen
Téléphone / Fax	071 644 95 68 / 071 642 72 32
E-mail / Internet	info@tagesschule-aachthInternetand.ch / www.tagesschule-aachthInternetand.ch
Type	freiwillig
Age des enfants	Kindergarten, 1. - 6. Primarschule
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 6.45 - 17.30
Repas de midi	wird angeliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Frühstück CHF 2.- Mittagessen CHF 9.- Betreuungseinheit minimal: CHF 3.20.- Betreuungseinheit maximal: CHF 5.30.-
Administration scolaires	Präsident Tagesschule Aach Thur Land
Adresse	Dorfstrasse 9, 8583 Donzhausen
Téléphone	071 642 23 11
Personne de contact	Christian Kraft

↳ Vaud

APEMS ACCUEIL POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRES (DEPUIS 1998)	
Adresse	1000 Lausanne
Type	facultative
Age des enfants / Nombre de places	1. - 4. primaire / 1300
Heures d'ouverture	Lundi - Vendredi: 6h00 - 8h45; 11h10 - 14h00 (Mercredi 11h10 - 18h30); 15h45 - 18h30
Vacances scolaires	Activité offert pendant 13 sur 14 semaines de vacances
Repas de midi	Repas faits sur place dans certains lieux, repas fournir de l'extérieur dans d'autres lieux.
Contribution parentale	en fonction du revenu Tarif journalier minimum: CHF 4.55 Tarif journalier maximum: CHF 18.-
Administration scolaires	Service de la jeunesse et des loisirs Cheffe de service
Adresse	pl. Chauderon 9, 1003 Lausanne
Téléphone / Fax	021 315 68 14 / 021 315 60 11
Personne de contact	Brigitte Guidollet
E-mail / Internet	brigitte.guidollet@lausanne.ch / www.lausanne.ch

↳ Valais

CENTRE SCOLAIRES VAL D'ANNIVIERS (DEPUIS 1991)	
Adresse	3961 Vissoie
Téléphone / Fax	027 475 30 01 / 027 475 49 35
Personne de contact	Geneviève Constantin-Zufferey
Type	obligatoire
Age des enfants / Nombre de places	école infantine, primaire / 270
Heures d'ouverture	Lundi - Vendredi: 8h15 - 14h25 Première et deuxième enfantines sant à l'école la demi journée en alternance. Les 1-2-3 primaires ont un honaire allégé et les enfants ont congé certains après midi.
Vacances scolaires	fermée
Repas de midi	Environ 200 repas vont faits surplace chaque jour et distribués en deux services.
Contribution parentale	Furfaitaire CHF 2.- par jour

↳ Zug

TAGESSCHULE ZUG (DEPUIS 1994)	
Adresse	Klosterstrasse 4, 6300 Zug
Téléphone / Fax	041 726 40 41 / 041 726 40 45
Personne de contact	Margret Schulz
E-mail	tagesschule.leitung@stadtschulenzug.ch
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 68
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.00 - 17.30
Repas de midi	geliefert von der Schweizerischen Volksküche
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 10.- Tagesbeitrag maximal: CHF 45.-
Administration scolaires	Stadtschulen Zug
Adresse	Aegeristr. 7, 6300 Zug
Téléphone	041 728 15 15

↳ Zurich

TAGESSCHULE BACHS (DEPUIS 2003)	
Adresse	Schulhaus Lindenbuck, 8164 Bachs
Téléphone / Fax	044 858 16 044 / 044 858 36 26
Personne de contact	Teresa Soriani
E-mail / Internet	schulleitung@primarschule-bachs.ch / www.primarschule-bachs.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 20
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird angeliefert vom Restaurant Neuhof, Bachs
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag Einheimische: CHF 600.- Monatsbeitrag Auswärtige: CHF 700.-
Administration scolaires	Primarschulpflege Bachs, Präsidentin
Adresse	Im Rotzengrund 3, 8164 Bachs
Téléphone / Fax	044 858 24 65 / 044 858 36 26
Personne de contact	Ruth Itten
E-mail / Internet	r.itten@primarschule-bachs.ch / www.primarschule-bachs.ch

TAGESSCHULE WETZWIL (DEPUIS 2002)	
Adresse	Lindenstrasse, 8704 Herrliberg
Téléphone	044 915 03 62
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 25
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 8.00 - 17.30 Mi: 8.00 - 12.00
Repas de midi	wird angeliefert
Contribution parentale	einheitlich Mittagsbetreuung inkl. Repas de midi: CHF 20.- Aufgabenstunde: CHF 10.- Betreuung nach Unterrichtsende: CHF 10.-

TAGESSCHULE KYBURG (DEPUIS 1997)	
Adresse	8314 Kyburg
Téléphone	052 233 43 68
E-mail / Internet	primarkyburg@bluewin.ch / www.schule-kyburg.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 20
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Vacances scolaires	geschlossen
Repas de midi	wird angeliefert
Contribution parentale	einheitlicher Monatsbeitrag
Administration scolaires	Primarschulpflege Kyburg
Adresse	Bungertacher, 8314 Kyburg
Téléphone	052 233 00 47
Personne de contact	Erica Breitler
E-mail	erica.breitler@pop.agri.ch

SCHÜLERCLUB ALLMEND (DEPUIS 2004)	
Adresse	Ormisstrasse 25, 8706 Meilen
Téléphone	043 843 91 44
Internet	http://www.verein-fee.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 10
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.00 - 9.00 / 11.00 - 18.00
Vacances scolaires	An schulfreien Tagen und während den Schulferien ist die Betreuung durchgehend gewährleistet, mit Ausnahme von 2 Wochen Betriebsferien im Sommer und zwischen Weihnachten und Neujahr
Repas de midi	Das Mittagessen wird vom Haus Wäckerling, Uetikon am See geliefert.
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft
Administration scolaires	Verein FEE, Ressort Mittagstisch/Schülerclub
Adresse	Schulhausstrasse 23, 8706 Meilen
Téléphone / Fax	043 843 91 44 / 044 923 68 23
Personne de contact	Adula Tomaschett
E-mail / Internet	schuelerclub@bluewin.ch / www.verein-fee.ch

SCHÜLERCLUB FELDMEILEN (DEPUIS 2004)	
Adresse	Höschstrasse 57, 8706 Meilen
Téléphone	076 425 07 39
Internet	www.verein-fee.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 10
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.00 - 9.00 / 11.00 - 18.00
Vacances scolaires	An schulfreien Tagen und während den Schulferien ist die Betreuung durchgehend gewährleistet, mit Ausnahme von 2 Wochen Betriebsferien im Sommer und zwischen Weihnachten und Neujahr
Repas de midi	Das Mittagessen wird vom Haus Wäckerling, Uetikon am See geliefert.
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft
Administration scolaires	Verein FEE Ressort Mittagstisch/Schülerclub
Adresse	Schulhausstrasse 23, 8706 Meilen
Téléphone / Fax	043 843 91 44 / 044 923 68 23
Personne de contact	Adula Tomaschett
E-mail / Internet	schuelerclub@bluewin.ch / www.verein-fee.ch

TAGESSCHULE REGENSBURG (DEPUIS 1995)	
Adresse	Chratz, 8158 Regensberg
Téléphone	044 854 00 46
Internet	www.schule-regensberg.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 18
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Vacances scolaires	Feriencamps zweimal im Jahr (kostenpflichtig)
Repas de midi	geliefert von der Stiftung Schloss Regensberg
Contribution parentale	einheitlich Monatsbeitrag: CHF 720.-, Reduktion für Familien mit mehreren Tagesschulkindern
Administration scolaires	Primarschulpflege Regensberg
Adresse	Untenburg, 8158 Regensberg
Personne de contact	Hanna Hinnen
E-mail / Internet	hanna.hinnen@frischerwind.com / www.frischerwind.com

FREIWILLIGE TAGESSCHULE ZOLLIKERBERG (DEPUIS 2003), Betreuungshaus	
Adresse	Rüterwiesstrasse 8, 8125 Zollikoberg
Téléphone	044 391 76 81
Internet	www.schulezollikon.ch/Schule/FTZ
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 11.00 - 18.00 (8.00 - 18.00 bei Schulausfällen)
Vacances scolaires	8.00 - 18.00, ausgenommen vier Wochen im Sommer und zwei Wochen an Weihnachten
Repas de midi	Das Repas de midi wird angeliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen inkl. Betreuung: CHF 15.- Tagesbeitrag minimal: CHF 12.- Tagesbeitrag maximal: CHF 75.-
Administration scolaires	Schule Zollikon, Schulsekretariat
Adresse	Buchholzstrasse 5, 8702 Zollikon
Téléphone / Fax	044 396 37 50 / 044 396 37 51
E-mail / Internet	schule@zollikon.ch / www.schulezollikon.ch

FREIWILLIGE TAGESSCHULE ZOLLIKON (DEPUIS 2003)	
Adresse	Buchholzstrasse 24, 8702 Zollikon
Téléphone	044 396 48 20
Personne de contact	Nada Kaltbrunner
Internet	www.schulezollikon.ch/Schule/FTZ
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 90
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 11.00 - 18.00 (8.00 - 18.00 bei Schulausfällen)
Vacances scolaires	8.00 - 18.00, ausgenommen vier Wochen im Sommer und zwei Wochen an Weihnachten
Repas de midi	Das Repas de midi wird angeliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Mittagessen inkl. Betreuung: CHF 15.- Tagesbeitrag minimal: CHF 12.- Tagesbeitrag maximal: CHF 75.-
Administration scolaires	Schule Zollikon, Schulsekretariat
Adresse	Buchholzstrasse 5, 8702 Zollikon
Téléphone / Fax	044 396 37 50 / 044 396 37 51
E-mail / Internet	schule@zollikon.ch / www.schulezollikon.ch

TAGESSCHULE NEUBÜHL (DEPUIS 1992)	
Adresse	Erligatterweg 33, 8038 Zürich
Téléphone / Fax	044 482 95 24 / 044 482 95 08
E-mail / Internet	info@tsnb.ch / www.tsnb.ch
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 60
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 18.00
Vacances scolaires	nach Bedarf (mind. 8 Kinder pro Tag)
Repas de midi	Das Repas de midi wird von der Stadtküche geliefert. Einmal pro Woche wird an der Schule gekocht.
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.95
Administration scolaires	Kreisschulpflege Uto
Adresse	Ulbergstrasse 1, 8027 Zürich
Téléphone / Fax	044 205 51 80 / 044 201 04 56

TAGESSCHULE FELDBLUMEN (DEPUIS 1980)	
Adresse	Feldblumenstrasse 14, 8048 Zürich
Téléphone / Fax	044 432 56 70 / 044 432 56 71
E-mail / Internet	robert.ritzmann@ssd.stzh.ch / www3.stzh.ch/internet/ssd/ksp/i/letzi/schulen.html
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 72
Heures d'ouverture	Mo, Di, Do, Fr: 7.30 - 17.30 Mittwoch: 7.30 - 12.30
Vacances scolaires	Die Horte im Schulkreis bleiben geöffnet
Repas de midi	von der Stadtküche Zürich angeliefert und durch 2 Küchenhilfen zubereitet
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.96
Administration scolaires	Kreisschulpflege Letzi
Adresse	Dachslernstrasse 2, 8048 Zürich
Téléphone / Fax	043 311 70 60 / 043 311 70 65
Internet	www.letzi.info

TAGESSCHULE STAUDENBÜHL (DEPUIS 1990)	
Adresse	Himmeristrasse 57, 8052 Zürich
Téléphone / Fax	044 306 52 22 / 044 306 52 25
E-mail	tagesschulestaudenbuehl@bluewin.ch
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 120
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.00 - 18.00 (Mittwochnachmittag frei)
Vacances scolaires	Betreuung in den städtischen Horten, bei genügend Kindern in der Tagesschule
Repas de midi	Das Repas de midi wird an der Schule selbst gekocht.
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.97
Administration scolaires	Kreisschulpflege Glattal
Adresse	Oberwiesenstr. 66, 8050 Zürich
Téléphone / Fax	044 315 55 00 / 044 315 55 08

TAGESSCHULE BUNGERTWIES (DEPUIS 1990)	
Adresse	Hofstrasse 60, 8032 Zürich
Téléphone / Fax	044 261 32 66 / 044 262 71 30
E-mail / Internet	info@bungertwies.ch / www.bungertwies.ch
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 120
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.30 - 17.30
Repas de midi	angeliefert von der Küche des Kinderspitals
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.98
Administration scolaires	Kreisschulpflege Zürichberg
Adresse	Hirschengraben 42, Postfach, 8025 Zürich
Téléphone / Fax	044 266 15 40 / 044 266 15 48
Personne de contact	Hanna Lienhard
E-mail	hanna.lienhard@ssd.stzh.ch

TAGESSCHULE LIMMAT B (DEPUIS 1991)	
Adresse	Ausstellungsstrasse 81, 8005 Zürich
Téléphone / Fax	044 271 82 08 / 044 271 82 60
Type	obligatorisch
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 60
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.00 - 18.00
Vacances scolaires	geöffnet (wenn genügend Kinder)
Repas de midi	wird vom Zürcher Frauenverein angeliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.99
Administration scolaires	Kreisschulpflege Limmattal
Adresse	Badenerstrasse 108, 8026 Zürich
Téléphone	044 296 80 40

SCHÜLERCLUB NORDSTRASSE (DEPUIS 1980)	
Adresse	Nordstrasse 270, 8037 Zürich
Téléphone / Fax	044 271 72 07 / 044 271 72 09
Internet	www.schuelerclubnordstrasse.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 75
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.00 - 18.00
Vacances scolaires	Ferienbetreuung im Hort (ausser Sommerferien)
Repas de midi	zum Teil von der Stadtküche geliefert zum Teil selber gekocht
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.10
Administration scolaires	Kreisschulpflege Waidberg
Adresse	Rotbuchstrasse 42, 8037 Zürich
Téléphone / Fax	044 360 37 60 / 044 360 37 69

SCHÜLERCLUB LUCHSWIESEN (DEPUIS 1981)	
Adresse	Glattwiesenstrasse 86, 8051 Zürich
Téléphone / Fax	044 321 51 12 / 044 321 75 85
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 84
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.00 - 18.00
Vacances scolaires	Ausser in den Sommerferien wird auch während den Ferien Betreuung angeboten
Repas de midi	wird von der Stadtküche geliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.10
Administration scolaires	Kreisschulpflege Schwamendingen
Adresse	Schwamendingerplatz 1, 8051 Zürich
Téléphone	044 325 37 10

SCHÜLERKLUB AUZELG (DEPUIS 1992)	
Adresse	Auzelg 50, 8050 Zürich
Téléphone / Fax	044 322 50 92 / 044 322 50 91
E-mail	Erika.Wanner@ssd.stzh.ch
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	Kindergarten, 1. - 6. Klasse / 40
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 7.00 - 18.00
Repas de midi	wird angeliefert
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.10
Administration scolaires	Kreisschulpflege Schwamendingen
Adresse	Schwamendingerplatz 1, 8051 Zürich
Téléphone	044 325 37 10

SCHÜLERCLUB SCHERR (DEPUIS 1993)	
Adresse	Stapferstrasse 54, 8006 Zürich
Téléphone	043 300 51 81
Type	freiwillig
Age des enfants / Nombre de places	1. - 6. Klasse / 58
Heures d'ouverture	Montag - Freitag: 10.00 - 18.00
Vacances scolaires	Betreuung im Tageshort
Repas de midi	angeliefert von der Stadtküche
Contribution parentale	nach Einkommen abgestuft Tagesbeitrag minimal: CHF 6.45 Tagesbeitrag maximal: CHF 70.10
Administration scolaires	Kreisschulpflege Waidberg
Adresse	Rotbuchstrasse 42, 8037 Zürich
Téléphone / Fax	044 360 37 60 / 044 360 37 69

APPENDICE

01 / Adresses

02 / Littérature

03 / A propos de ce livre

01 / ADRESSES

↳ ACCUEIL POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE (APEMS)

Service de la jeunesse et des loisirs
Place Chauderon 9, 1003 Lausanne
Tél. 021 315 68 14
Fax 021 315 60 11
www.lausanne.ch

→ A cette adresse et sur ce site, on trouvera les adresses et les contacts auprès de l'APEMS, ainsi que du matériel d'information.

↳ ASSOCIATION SUISSE DES ÉCOLES À HORAIRE CONTINU

Avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne
Tél. 021 341 90 78
Mobil 078 891 95 96
E-mail suisseromande@horairecontinu.ch
www.horairecontinu.ch

- Les adresses et les contacts des écoles à journée continue existantes aujourd'hui.
- Du matériel d'information.
- Des vidéos sur les écoles à journée continue concernant divers objectifs.
- Des personnes connaissant bien les écoles à journée continue et prêtes à donner des conseils.
- Des associations prêtes à fournir des concepts de travail ou à répondre à des questions.

↳ OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

Centrale pour les questions relatives à la famille et à l'aide financière
Effingerstrasse 20, 3003 Bern
Tél. 031 324 86 95 oder 031 324 36 00
Fax 031 324 06 75
E-mail info.anstossfinanzierung@bsv.admin.ch
www.bsv.admin.ch/impulse/d/index.htm

- Informations orales ou écrites sur les subventions aux écoles à journée continue dans le cadre du financement de départ pour l'encadrement des enfants
- Recherches et conseils

↳ ASSOCIATION FAÎTIÈRE DES ENSEIGNANTS SUISSES

Secrétariat central
Ringstrasse 54, 8057 Zürich
Tél. 044 315 54 54
Fax 044 311 83 15
E-mail info@lch.ch
www.lch.ch

- Informations sur les débats en cours portant sur les écoles à journée continue tant au plan suisse qu'au plan cantonal et du point de vue des associations professionnelles d'enseignants
- Argumentaire démontrant la nécessité d'écoles à journée continue du point de vue scolaire
- Prises de position de cette association sur l'offre d'écoles à journée continue pendant toute la scolarité

↳ ASSOCIATION SUISSE DES ÉCOLES À HORAIRE CONTINU

Rötelstrasse 11, 8006 Zürich
Tél. 044 361 42 88
E-mail fachstelle@tagesschulen.ch
www.tagesschulen.ch

- Adresses et contacts concernant les écoles à journée continue en activité
- Matériel d'information
- Vidéos sur les écoles à journée continue concernant divers objectifs.
- Personnes connaissant bien les écoles à journée continue et prêtes à donner des conseils.
- Associations prêtes à fournir des concepts de travail ou à répondre à des questions.

↳ GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP)

Boulevard des Promenades 20-22, 1227 Carouge
Tél. 022 309 08 20
Fax 022 309 08 25
E-mail giap.parascolaireatacg.ch
www.giap.ch

- Informations sur les offres d'école à journée continue dans la ville de Genève
- Mise en rapport avec les systèmes d'encadrement en ville de Genève

↳ DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE BERNE

Effingerstrasse 11, 3001 Bern
Tél. 031 321 64 60
Fax 031 321 73 80
E-mail schulamt@bern.ch

www.bern.ch/stadtverwaltung/bss/schule

- Informations sur les offres d'école à journée continue dans la ville de Berne
- Mise en rapport avec les écoles de jour de la ville de Berne

↳ DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE ZÜRICH

Ecoles publiques et encadrement
Amtshaus Parkring 4, 8027 Zürich
Tél. 01 209 85 11
Fax 01 209 88 48

www.3.stzh.ch/internet/ssd/v_b/home.html

- Informations sur les offres d'école à journée continue dans la ville de Zurich
- Mise en rapport avec les écoles à journée continue de la ville de Zurich

↳ SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ROMANDS

www.le-ser.ch

- Contacts avec les organisations cantonales d'enseignants en Romandie

02 / LITTÉRATURE

- Aargauischer Lehrerinnen- und Lehrerverband: Einreichung Volksinitiative «Schule und Familie». Mediendokumentation. Baden, 12. Oktober 2004.
- AEBERLI, Christian und LUTZ OERTEL [1987]: Tagesschule Feldblumen. Zürich: Erziehungsdirektion des Kantons Zürich.
- BINDER, Hans-Martin, Dorothea TUGGENER und Markus MAUCHLE [2000]: Handbuch Tagesschule. Zürich: Werd-Verlag und Tagesschulverein Schweiz.
- Bundesamt für Statistik [1998]: Mikrozensus Familie in der Schweiz, 1994/95. Bern.
- Bundesamt für Statistik [2001]: Zahlen und Fakten zur haushaltsexternen Kinderbetreuung in der Schweiz. Sake-News, Nr. 16. Neuenburg.
- Bundesamt für Statistik [1996]: Auf dem Weg zur Gleichstellung? Neuenburg.
- Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft vom 18. Dezember 1998.
- BÜCHEL, Felix und Kurt SPIESS [2002]: Form der Kinderbetreuung und Arbeitsmarkterhalten von Müttern in Ost- und Westdeutschland. Stuttgart: Schriftenreihe des Bundesministeriums für Familie, Senioren, Frauen und Jugend. Band 220.
- Christlichdemokratische Volkspartei [2004]: Factsheet Bildung. Bern im Dezember 2004.
- Christlichdemokratische Volkspartei [2004]: Parteiprogramm der CVP vom 18.9.2004. Parteikongress in Bern.
- Christlichdemokratische Volkspartei [2003]: Bildungspolitik für die Zukunft. Vom Parteivorstand am 28. März 2003 in Luzern verabschiedet.
- Die Grünen [2005]: Bildung ist Zukunft – Bildung braucht Zeit. Für ein ganzheitliches, vielfältiges, integratives Schulsystem. Positionspapier zur Bildungspolitik der Grünen Schweiz am 15.1.2005 vom Vorstand verabschiedet.
- Die Volkswirtschaft. Das Magazin für Wirtschaftspolitik. Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement. Bern, November 2004.
- Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen, Pro Familia, Pro Juventute, Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe, Städteinitiative «Ja zur sozialen Sicherheit» [2002]: Perspektive Familienpolitik. Die Leistungen aller Familien anerkennen. Bern: EKFF, Bundesamt für Sozialversicherung.
- Eurostat, Demografie. Website der Europäischen Kommission.

Evangelische Volkspartei [1994]: Leitlinien zur Familienpolitik zum internationalen Jahr der Familie im Jahr 1994.

Familienbericht 2004. Eidgenössisches Departement des Innern. Bern 2004.

FEHR, Jacqueline [2003]: Luxus Kind? Vorschläge für eine neue Familienpolitik. Zürich: Orell Füssli.

FEHR, Jacqueline [2002]: Mit Kindern rechnen. Das neue, völlig aktualisierte familienpolitische Konzept der Sozialdemokratischen Partei der Schweiz. Bern: Sozialdemokratische Partei der Schweiz.

Freisinnig-Demokratische Partei [2004a]: Inhalte und Positionen. Freisinnig-Demokratische Partei. 27. September 2004.

Freisinnig-Demokratische Partei [2004b]: Avenir radical. Wichtig-Richtig-Freisinnig. Die 21 Projekte. Juni 2004.

Freisinnig-Demokratische Partei [2004c]: Die 6 freisinnig-liberalen Prioritäten 2004–2007. FDP-Fraktion der Bundesversammlung am 30./31. Januar und am 16. März 2004.

Freisinnig-Demokratische Partei [2003]: Wahlplattform 2003. Im Einsatz für Freiheit und Verantwortung. Chancen für die Schweiz. Ordentliche Delegiertenversammlung vom 14./15. Mai in Zürich.

FUX, Beat [1997]: Familiäre Lebensformen und Akzeptanz familienpolitischer Einrichtungen. In: FUX, Beat et al. (HRSG.): Bevölkerung und eine Prise Politik. Zürich: Seismo Verlag.

GLOTZ, Peter [2004]: Bildungskrise in Europa – und wo steht die Schweiz? Vortrag am Europainstitut der Universität Zürich am 9. Dezember 2004.

HELD, Thomas [2004]: Für familienfreundliche Wirtschaft und Gesellschaft. In: Neue Zürcher Zeitung vom 6./7. November 2004.

HERRLICH, Maria und Wulf Weritz [2002]: Medien- und Informationstechnologien in Erziehung und Bildung. Universität Paderborn.

Junge Schweizerische Volkspartei. Das Parteiprogramm 2003–2006. Ausserordentliche Generalversammlung der Jungen svp Schweiz vom Samstag, 7. Dezember 2002, in Muri bei Bern.

KAPPELER, Beat [2004]: Die Neue Schweizer Familie. München, Wien: Nagel und Kimche im Carl Hanser Verlag.

KUTZNER, Stefan, Ueli MÄDER und Carlo KNÖPFEL (HRSG.) [2005]: Working Poor in der Schweiz – Wege aus der Sozialhilfe. Eine Untersuchung über Lebensverhältnisse und Lebensführung Sozialhilfe beziehender Erwerbstätiger. Chur und Zürich: Rüegger.

LAFRANCHI, Andrea [2002]: Schulerfolg von Migrationskindern: Die Bedeutung familienergänzender Betreuung im Vorschulalter. Opladen: Leske und Budrich.

LARGO, Remo H. [2004]: Kinderjahre. München: Piper.

La Vie économique [2004]. Revue de politique économique. Thème du mois: Concilier travail et famille. Berne: Département fédéral de l'économie.

LCH [2005]: Mehr Zeit fürs Kerngeschäft, mehr Schulerfolg. In: Bildung Schweiz Nr. 1, 2005.

LCH [2004]: Tagesstrukturen – Schule und schulergänzende Betreuung. Zürich: Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer. Verabschiedet von der Geschäftsleitung am 20. September 2004.

LCH [2001]: DV-Resolution: Betreuungsangebot vor und während der Schulzeit! Zürich: Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer.

MOSER, Urs und Sarah TRESCH [2003]: Best Practice in der Schule. Buchs, Zürich: Lehrmittelverlag des Kantons Aargau, AVENIR SUISSE.

MOSER, Urs [2001]: Für das Leben gerüstet? Die Grundkompetenzen der Jugendlichen – Kurzfassung des nationalen Berichts PISA 2000. Neuenburg, Bern: BFS, EDK.

MÜNZ, Rainer und Ralf ULRICH [2001]: Alterung und Wanderung: Alternative Projektionen der Bevölkerungsentwicklung der Schweiz. Zürich: AVENIR SUISSE.

MÜLLER KUCERA, Karin und Tobias BAUER [2001]: Volkswirtschaftlicher Nutzen von Kindertagesstätten. Welchen Nutzen lösen die privaten und städtischen Kindertagesstätten in der Stadt Zürich aus? Bern: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien (BASS).

OECD [2004a]: First Results from PISA 2003. Paris: OECD.

OECD [2004b]: Bébés et employeurs. Paris: OECD.

OECD [2004c]: Babies and Bosses – Reconciling Work and Family Life (Volume 3): New Zealand, Portugal and Switzerland.

OELKERS, Jürgen [2001]: Erfahrung, Illusion und Grenzen von Lehrmitteln. In: TRÖHLER, Daniel und Jürgen OELKERS (HRSG.): Über die Mittel des Lernens. Zürich: Verlag Pestalozzianum.

OLIBET, Edith [2004]: Referat an der Medienkonferenz vom 16. März 2004. Stadt Bern: Direktion für Bildung, Umwelt und Integration.

Parliament of Finland [2004]: Basic Education Act 628/1998, Amendments up to August 2004.

PISA 2003: Kompetenzen für die Zukunft. Neuchâtel/Bern 2004: Bundesamt für Statistik und Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren.

Pro Familia [2004]: Familiencharta. Zum 10-jährigen Jubiläum des internationalen Jahres der Familie. Bern, 15. Mai 2004.

Rapport sur les familles 2004. Bern: Département fédéral de l'intérieur.

SAKE [2002]: Eurostat.

SCHAUB, Reto [2002]: In: Churer Magazin, April 2002, Casanova Druck und Verlag AG.

SCHIECH, Henning [2004]: In: Der Spiegel Special Nr. 3.

SCHMID, Samuel, Bundesrat [2005]: Wir sind ein Volk von Sitzern und Fahrern geworden. In: forum fortbildung. Kanton Bern: Zentralstelle für Lehrerinnen- und Lehrerfortbildung.

Schweizerischer Arbeitgeberverband [2001]: Familienpolitische Plattform des Schweizerischen Arbeitgeberverbandes. Zürich, Januar 2001.

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren [2004]: Ziele und Eckwerte des Bildungssystems schweizweit harmonisieren. Erklärung der EDK vom 29. Oktober 2004 zu Stand und Perspektiven der schweizerischen Schulkoordination. Bern.

Schweizerische Volkspartei [2003]: Wahlplattform 2003 bis 2007.

SGK [2000]: Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates. Bericht über die Situation der Frau in der AHV, der beruflichen Vorsorge und der Säule 3a unter Beachtung der Beziehung Erwerbssituation/Sozialversicherung sowie über die Situation der Witwen. Bern.

Sozialdemokratische Partei der Schweiz [2005]: Aktuelles Dossier Familienpolitik. Bern.

Sozialdemokratische Partei der Schweiz [1995a]: Mit radikalen Reformen die Zukunft gestalten. Vorschläge der SP Schweiz zur Wirtschaftspolitik für die Jahre 1994–2005.

Sozialdemokratische Partei der Schweiz [1995b]: Wahlplattform 1995. Parteitag vom 12.9.1995 in Aarau.

Sozialdepartement der Stadt Zürich (HRSG.); MÜLLER KUCERA, Karin und Tobias BAUER [2001]: Kindertagesstätten zahlen sich aus; jeder eingesetzte Franken bringt drei bis vier Franken zurück. Zürich: Edition Sozialpolitik.

SRG SSR idée suisse [2004]: Die Mediennutzung von Kindern in der Schweiz – gemessen und erfragt. Bern, Oktober 2004.

Stadt Bern [1993]: Schulreglement der Stadt Bern vom 4. November 1993.

Statistics Finland, STAKES. Core Curriculum for the Early Education Plan.

The Association of Kindergarten Teachers in Finland's Brochure on the early and pre-school education of children between the ages of 0 and 6. Play, Friends, Learning and Care.

UNESCO [2004]: Education for All. Finish National Action Plan. Helsinki, January 2004.

WIEGEL, Michaela [2005]: Die französische Methode: Familie und Beruf gehören zusammen. In: Frankfurter Allgemeine Zeitung, Feuilleton, Samstag, 22. Januar 2005.

ZIMMERMANN, Michael B. et al. [2004]: Overweight and obesity in 6–12 year old children in Switzerland. In: Swiss Med Weekly, 134.

03 /

A PROPOS DE CE LIVRE

Le livre «L'école à journée continue. Fil rouge pour une mise en oeuvre à l'usage des communes» est le fruit d'une collaboration entre Hans-Martin BINDER de l'Institut d'études politiques de Lucerne et de Christian Aeberli d'AVENIR SUISSE, responsable de l'ensemble du projet. Markus MAUCHLE, de l'Association Suisse des écoles à horaire continu, Franziska PETERHANS de l'Association des enseignants du canton de Argovie, Dorothea TUGGENER de la Haute Ecole pédagogique de Zurich et Beat WIRZ, membre du département de L'instruction publique du canton de Bâle-Campagne, ont fourni suggestions et encouragements.

Markus MAUCHLE s'est chargé de la mise au point des documents Excel pour la planification d'une école continue et les instructions qui les accompagnent. On peut les trouver sur le site Web de l'Union suisse des écoles continues où elles sont constamment mises à jour. L'expérience de Beatrix Frey-EIGENMANN dans la mise au point d'une offre en école de jour faite dans sa commune de résidence (Meilen) a été la source de précieuses indications sur la structure et le contenu de cet ouvrage. David ISELIN et Gabriel SCHWEIZER, collaborateurs à AVENIR SUISSE, ont rassemblé et retravaillé chiffres et données provenant de diverses sources.

La rédaction de cet ouvrage a été faite en allemand par Eva WOODTLI WIGGENHAUSER et Wolfram MEISTER. La révision en a été assurée par Marianne SIEVERT. Xavier COMTESSE d'AVENIR SUISSE s'est chargé de la version française sur la base d'une traduction adaptée à l'univers francophone faite par Jan MAREJKO. Norah LAMBELET KRAFT du Bureau des écoles à horaire continu de Romandie s'est chargée de la relire, tandis que Jean-Luc BABEL a apporté les corrections finales à la version française.

Yves WINISTOERFER et Nicole HECHT d'AVENIR SUISSE se sont chargés de la mise en page, des graphiques et de la fabrication. Les photos des trois reportages ont été faites par Maurice HAAS qui travaille et réside à Paris et à Zurich.